

Le drame de Khartoum

Le commando se rend après avoir libéré les 2 derniers otages

KHARTOUM (d'après l'AFP) — La tragédie de Khartoum est terminée. Trente heures après avoir tué trois des cinq diplomates qu'ils détenaient en otages depuis jeudi soir dans les locaux de l'ambassade d'Arabie saoudite, les huit membres du commando se réclamant de l'organisation palestinienne Septembre Noir se sont finalement rendus hier matin à l'aube aux autorités soudanaises.

Abandonnant leurs armes à l'intérieur de la chancellerie saoudienne, ils ont été conduits en voiture, sous escorte militaire, vers différents lieux de détention qui, croit-on savoir, seront périodiquement changés par mesure de sécurité (voir aussi page 9).

Les corps de leurs trois victimes, Cleo

Noel, ambassadeur des Etats-Unis au Soudan, George Moore, chargé d'affaires américain, et Guy Eid, chargé d'affaires belge, ont été transportés à la morgue.

Les corps des diplomates américains seront rapatriés aujourd'hui à bord de l'avion présidentiel américain arrivé hier à Khartoum et qui transportait les enfants des deux diplomates américains.

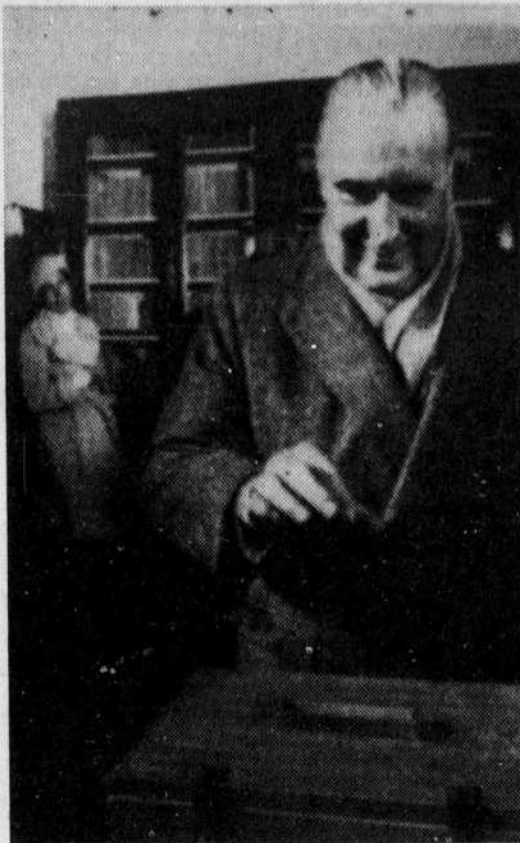
Un représentant du général Gaafar Nimeiry, M. Mohammed Abdallah, ministre soudanais des services publics, accompagnera à Washington les corps des deux diplomates. Il présentera au président Nixon les condoléances du général Nimeiry.

Le ministre du Soudan à Paris, M.

Voir page 2: Le commando



Les dés sont jetés, semble dire le président Pompidou en déposant son bulletin de vote à Orville.



(Téléphoto AP)

Malgré la nette avance de la gauche unie

Tout se jouera au deuxième tour

PARIS (d'après l'AFP) — A l'issue du premier tour de scrutin hier en France, la seule certitude qui se dégage est que les gaullistes ne détendront pas à eux seuls la majorité de l'Assemblée nationale comme c'était le cas dans l'Assemblée sortante.

De fait, tout est renvoyé au 2e tour, dimanche prochain, et les observateurs de la scène politique française n'écarteront plus la possibilité que la gauche unie parvienne à rassembler les 246

sièges nécessaires pour contrôler la future assemblée.

M. Raymond Marcellin, ministre français de l'intérieur, en annonçant ce matin les résultats du premier tour, a tiré les premières conclusions de ce scrutin.

Après avoir insisté sur le taux élevé de participation, supérieur à ceux enregistrés en 1967 et 1968, il a fait remarquer que "ce premier tour ne prend sa signification que par la comparaison

des suffrages obtenus par les coalitions créées en vue d'exercer le pouvoir."

D'un côté, la coalition des communistes, socialistes et radicaux de gauche obtient, avec les voix d'extrême-gauche, 45,1% de suffrages. De l'autre, l'Union des républicains de progrès qui groupe l'UDR, les républicains indépendants et le centre démocratie et progrès recueille 34,8% des voix et avec l'appui de divers candidats favorables à la majorité, atteignent 38,1%.

Quant au Mouvement réformateur, il obtient 12,4%. M. Marcellin, après avoir rappelé que le nombre d'élus du premier tour (55 pour 475 circonscriptions) n'a que peu de signification, a insisté sur l'importance décisive du scrutin de ballottage. "D'une première analyse", a-t-il déclaré, il résulte que bien des sièges se gagneront ou se perdront à quelques dizaines de voix. La compétition sera donc très serrée et reste incertaine."

M. Marcellin a donné les résultats officiels portant sur 446 circonscriptions:

- Inscrits: 28.220.912
- Votants: 22.925.176
- Suffrages exprimés: 22.408.226
- Abstentions: 18,8%

Les suffrages se répartissent comme suit:

- Parti communiste: 4.743.242 voix (21,1%)

- Extrême-gauche: 732.045 voix (3,2%)
- Parti socialiste: 4.337.980 voix (19,3%)
- Divers gauche: 642.142 voix (2,8%)
- UDR: 5.319.354 voix (23,7%)
- Républicains indépendants: 1.593.277 voix (7,1%)
- Centre démocrate et progrès: 897.630 voix (4%)
- Divers (majorité): 759.071 voix (3,3%)

Voir page 6: Deuxième tour

La tragédie de Yellowknife imputée à l'inexpérience

YELLOWKNIFE T.N.O. (CP) — Après six jours d'enquête et trois heures et demie de délibérations, un jury composé de quatre pilotes, d'un ancien pilote et d'un gérant de service de conciergerie a imputé à l'inexpérience de Marten Hartwell l'écrasement d'un Beechcraft-8 qui fut suivi de la mort de trois personnes. Le jury en est aussi venu à la conclusion que les instruments de vol de nuit n'étaient pas tous en bon état.

Le jury considère cependant comme accidentelle la mort de l'infirmière Judith Hill, âgée de 27 ans, qui avait émigré de Kingsbridge, Angleterre, il y a deux ans pour s'établir au Canada; de Neeme Mulliyok, l'Esquimaude prématurément en travail, et de David Kootook, l'Esquimau de 14 ans qui souffrait d'appendicite. Les deux femmes succombèrent aux blessures subies dans l'accident du 8 novembre dernier. Le jeune Esquimau mourut de faim 23 jours après l'écrasement.

Hartwell était en mission de secours.

Voir page 2: Yellowknife



L'équipe de la Croix-Rouge canadienne, que dirigeait le major général Arthur E. Wright (notre photo), rentre du Vietnam, déçue de n'avoir pu accomplir la mission qu'on lui avait confiée, soit l'inspection des camps de prisonniers. (Téléphoto CP)

La Croix-Rouge canadienne rentre, déçue, du Vietnam

SAIGON (D'après AFP et PC) — L'équipe de la Croix-Rouge canadienne a quitté Saïgon samedi à destination du Canada, dépitée et découragée de n'avoir pu mener à bien la tâche qui lui avait été confiée.

Le major-général W.E. Wrinch et les membres de son équipe étaient arrivés à Saïgon le 9 février dernier après avoir été officiellement invités à participer au programme de libération des prisonniers.

M. Wrinch a toutefois souligné que le départ du Sud-Vietnam des membres de la Croix-Rouge était sans lien avec la participation canadienne à l'effort de rétablissement de la paix dans ce pays. Il en a été de même hier du côté de la Commission internationale de surveillance (CIS) où on a démenti les rumeurs voulant que ce départ constitue un prélude à celui des membres canadiens de la CIS.

"Nous retournons au Canada parce qu'il nous est impossible de faire notre travail," a commenté le major Wrinch, qui a précisé que son groupe n'avait jamais pu se rendre aux camps de prisonniers et améliorer l'état de santé de ces derniers, comme le mentionnaient les accords de Paris.

La Croix-Rouge canadienne fut l'une des deux C.R. nationales venues participer à l'application de l'accord de Paris pour inspecter les lieux de détention de prisonniers. Bien qu'elle n'eut jamais été officiellement invitée à oeuvrer au Sud-Vietnam, la Croix-Rouge canadienne avait décidé de se mettre au travail le plus tôt possible en répondant à l'appel officieux qu'on lui avait transmis. Plus circonspecte, la Croix-Rouge de Pologne ne s'est jamais présentée, préférant recevoir une invitation officielle.

Dès leur arrivée au Sud-Vietnam, les Canadiens ont été pris par le chassé-croisé politique des autorités saïgonnaises et du GRP. La mésentente aurait

débuté à propos de la participation d'autres pays aux activités de la Croix-Rouge. Le Sud-Vietnam aurait suggéré à un moment donné que sa délégation et celle du Nord-Vietnam soient les deux autres délégations, avec celles du Canada et de la Pologne, chargées de la question des prisonniers. Saïgon voulait éviter ainsi d'avoir à reconnaître indirectement le GRP en admettant la présence officielle de sa délégation au sein de la Croix-Rouge.

Outre ces difficultés, M. Wrinch a révélé qu'au cours de ces semaines

Voir page 2: La Croix-Rouge

Le prix de l'argent

Une hausse "providentielle", croit le maire Jean Drapeau

par Gilles Léveillé

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, a qualifié de "providentielle" la montée récente des prix des métaux monétaires et déclaré que ce phénomène allait aider à la vente de la monnaie olympique.

Interrogé, hier à l'émission "Politique Atout", à la télévision de Radio-Canada, M. Drapeau a soutenu que la hausse du prix de l'argent, métal devant servir à la frappe de la monnaie olympique, était une indication du désir des gens de se procurer des pièces métalliques. "Ca traduit que, psychologiquement, puisque le prix monte, c'est parce qu'il y a plus de gens qui veulent de l'argent". De l'avis du maire, "ça nous aide, au lieu de nous nuire". Ou encore, "c'est quand les gens veulent en acheter qu'on peut en vendre".

M. Drapeau répondait ainsi à une objection nouvelle concernant le programme de financement de \$250 millions, basé sur la frappe et la vente de pièces commémoratives des Jeux Olympiques, que le COJO a placé au premier rang de ses sources de revenus pour l'événement de 1976.

Comme l'animateur de l'émission, M. André Payette, le faisait remarquer au maire de la métropole, le prix de l'argent est passé de \$2.00 l'once, au 20 janvier dernier, à \$2.60 la semaine dernière. Le coût de production de la monnaie olympique sera plus élevé si l'approvisionnement en métal devient plus onéreux. Le maire le reconnaît mais il estime qu'en contrepartie la vente sera plus considérable et compensera l'augmentation des frais de frappe.

C'est plutôt si le prix de l'argent baissait que M. Drapeau aurait des inquiétudes. Cela indiquerait alors un certain désintéressement de la population à l'égard du métal.

Questionné sur la loterie olympique et, en particulier, sur les hésitations que l'on enregistre dans les négociations à ce sujet, M. Drapeau a manifesté encore une fois son optimisme. Les prévisions budgétaires du COJO en cette matière (des revenus de \$32 millions) sont basées, dit le maire, sur une loterie provinciale. Or, le ministre des Finances du Québec, M. Raymond Garneau, a déjà fait savoir clairement qu'il était en faveur de la formule. On n'a donc pas à se soucier, selon le maire, d'une perte possible de revenus de ce côté. Par contre, les revenus de loterie augmentent, par rapport au montant des prévisions du COJO, s'il devient possible d'en organiser la vente sur une base interprovinciale ou, même, nationale. Quoi qu'il en soit, les pourparlers se poursuivent dans ce domaine et il n'est pas décidé encore

Voir page 2: Jean Drapeau

La confédération selon l'UN

Dix États souverains et deux nations

par Michel Roy

M. Gabriel Loubier, qui s'adressait hier soir à 2.000 membres de l'Union nationale, a lancé un nouvel appel au regroupement des "forces vives de la nation", affirmé que le multipartisme est une grave menace à la démocratie québécoise et proclamé que seule l'Union nationale est présente en mesure de mettre en chantier l'union des forces nationalistes qui sera réalisée, non par les chefs au sommet, mais par les militants des diverses formations à la base.

Le chef de l'Union nationale, parlant à l'issue d'un dîner-bénéfice dans les salons du Reine-Elisabeth, a d'autre part précisé la notion de "souveraineté-association" à laquelle il avait paru se rallier la semaine dernière au cours d'un entretien avec les étudiants des HEC: il souhaite que les dix provinces canadiennes élaborent une nouvelle constitution qui en ferait dix États largement souverains "dans les domaines de leur compétence", définissent entre elles un nouveau mode d'association et dégagent de leurs débats les pouvoirs qui seraient dévolus au gouvernement central.

M. Loubier opte en somme pour un fédéralisme de type confédératif sans

toutefois indiquer avec précision ceux des pouvoirs qui seraient conférés aux "États constituants" et ceux que conserverait le gouvernement fédéral. A cette dimension d'un Canada à Dix, le chef de l'UN en ajoute une seconde, tel Daniel Johnson en 1966:

"La nouvelle constitution, dit-il, ne

doit pas avoir uniquement pour objet de fédérer des territoires, mais aussi d'associer dans l'égalité deux communautés linguistiques et culturelles, deux peuples fondateurs, deux sociétés, deux nations."

Pour atteindre cet objectif, M. Loubier estime qu'il faut suivre l'exemple

des premiers ministres Johnson et Robarts "et convoquer dans un premier temps une conférence constitutionnelle inter-provinciale" au cours de laquelle seraient institués des mécanismes permanents "de collaboration, d'échanges, de communication".

Voir page 2: UN

L'opposition reste majoritaire au Chili

SANTIAGO (d'après AP et AFP) — Les électeurs chiliens ont massivement participé hier aux élections législatives et, tard hier soir, il paraissait acquis que l'opposition conserverait le contrôle tant au Sénat qu'à la Chambre des députés.

Mais cette confirmation des positions anti-allendistes n'a pas entraîné dans les rangs des élus un changement suffisant pour entraîner la destitution constitutionnelle du chef de l'Etat marxiste du Chili.

Dans un message radiodiffusé hier soir, le président Allende a déclaré que la coalition de l'Unité populaire se

comportait très bien après deux ans de pouvoir.

Avec 35% des résultats, soit plus d'un million et demi de suffrages sur un total possible de 4,5 millions, un bulletin officiel du ministère chilien de l'Intérieur montrait certes que l'opposition centriste et conservatrice garderait le contrôle du Sénat et de la Chambre des députés avec un pourcentage respectif de 56 et de 53%, mais l'union allendiste était en voie de réussir de son côté un score auquel il ne s'attendait pas. Ainsi, d'après ses propres pronostics, l'Union populaire n'escomptait que 38% alors que les résultats sur plus d'un tiers de

l'électorat, lui accordaient déjà entre 41 à 44%.

Tard dans la nuit, les militants et sympathisants ont commencé à se rassembler aux sièges des Partis politiques.

Autour de ces points de rassemblement, un important service d'ordre s'est mis en place pour éviter que toute manifestation ne dégénère en incidents entre adversaires politiques.

Le siège du parti communiste, par exemple, est situé à moins de cent mètres du siège du parti national (droite)

Voir page 6: Au Chili

L'Art Culinaire au Restaurant

Chez Vito

La Pizza "Michelangelo" c'est tout un poème

Tél. 735-3623

5412 Côte des Neiges

Montréal

suites
de la première
page

UN

Il appartiendra aux militants de l'Union nationale de définir le mandat des États constituants et celui du gouvernement central au cours de leurs prochaines assises. Celles-ci, a annoncé M. Loubier hier soir, auront lieu à Montréal les 18, 19 et 20 mai.

A la faveur de ce congrès, les délégués du Parti seront particulièrement appelés à définir les juridictions "essentiels" au Québec.

La refonte complète et totale de la constitution, suivant "l'esprit de 1867", suppose de longues et difficiles négociations. M. Loubier le sait et se demande quelle pourrait être la meilleure stratégie.

"Dans cette perspective, dit-il, il existe deux extrêmes qui sont également condamnables parce qu'ils sont désastreux pour le Québec.

"1) L'acceptation inconditionnelle des diktats d'Ottawa. C'est la consécration de l'unitarisme.

"2) La séparation inconditionnelle du Québec. Cette position assujettirait le Québec, divisé contre lui-même, à la volonté du bloc anglo-saxon qui, lui, demeurerait solidaire.

L'indépendance, dira-t-il plus loin, n'est pas une fin en soi. C'est une formule de négociation qui m'apparaît illusoire puisqu'en outre une fois elle nous placerait dans une position d'extrême faiblesse.

"Il n'existe qu'une voie, il n'existe qu'une solution, c'est de convier les États constituants, dans l'esprit qui a présidé au pacte de 1867, pour redéfinir nos besoins et nos priorités, à une table ronde où les partenaires canadiens définiront, dans l'harmonie, leurs intérêts communs et leurs intérêts particuliers.

Dans la première partie de son discours, M. Loubier a d'abord constaté avec satisfaction que l'idée du regroupement, lancée par son Parti il y a 15 mois, a progressé dans les autres formations politiques. Il s'en félicite car le regroupement, dit-il n'est ni un slogan ni une manoeuvre politique: "C'est une condition essentielle à la survie de la démocratie en terre québécoise." En effet, poursuit l'orateur, si les nationalistes québécois sont divisés en plusieurs écoles, ils seront sous-représentés, et la société sera en proie à un

climat d'anarchie.

"Nous savons tous que certains attendent impatiemment ce jour!"

LE COMMANDO

Salah Hachem, accompagnera d'autre part à Bruxelles le corps du chargé d'affaires belge, Guy Eid.

Le gouvernement américain continuait à espérer hier, mais avec des doutes croissants, que le président Nimeiry fera preuve d'une grande fermeté envers les terroristes palestiniens.

Le président Richard Nixon a reçu dans l'après-midi un message du président Nimeiry tandis que le secrétaire d'Etat William Rogers en recevait un du ministre soudanais des Affaires étrangères. Ni la Maison-Blanche ni le département d'Etat n'ont voulu divulguer le contenu de ces messages.

Il est clair que Washington attend le traitement que les autorités soudanaises vont maintenant réserver aux membres du commando comme un test crucial de l'attitude de gouvernements arabes modérés envers le terrorisme.

Mais depuis le début du drame de Khartoum, les autorités américaines ont pu prendre conscience de la limite de leur influence sur un régime avec lequel ils viennent seulement de renouer des relations rompues pendant plus de cinq ans.

Dans les milieux informés, on indique que les messages reçus de Khartoum assurent le président Nixon et M. Rogers que les terroristes palestiniens ne seront pas autorisés à quitter le Soudan pour se rendre dans un autre pays arabe mais qu'ils seront jugés conformément aux lois soudanaises.

Certaines personnalités américaines expriment déjà la crainte que le gouvernement soudanais traite les terroristes palestiniens avec indulgence comme le fit l'Égypte l'an dernier pour les assassins du premier ministre jordanien Wasfi Tal.

L'ambassadeur d'Arabie saoudite à Khartoum, M. Aballah Mahlouk, qui a été libéré hier matin, en même temps que son collègue jordanien, a évoqué peu après la reddition du commando les derniers moments des diplomates américains et belge tués vendredi soir.

Selon le diplomate saoudien, les fedayine, qui étaient au nombre de huit, ont permis aux otages d'écrire à leur famille et de faire leur testament. Ils ont ensuite pris les lettres, puis ont conduit leurs victimes dans le sous-sol de l'ambassade, où ils les ont exécutées à coups de feu.

Avant de descendre sous la menace des mitraillettes, l'ambassadeur américain, Cleo Noel, "m'a remercié pour la réception que j'avais offerte jeudi soir", a dit le diplomate saoudien. C'est à la fin de cette fête que les fedayine avaient pris les otages, M. Abdallah Mahlouk, dont l'épouse avait tenu à partager le sort, a indiqué enfin qu'avant d'exécuter leurs otages, les fedayine leur avaient déclaré: "Ce sont vos gouvernements qui sont responsables de votre mort, car ils ont rejeté nos revendications".

Pour sa part, l'agence du Moyen-Orient captée à Beyrouth, a indiqué hier soir que 19 à 25 fedayine ont participé à l'opération dirigée contre l'ambassade d'Arabie saoudite à Khartoum.

Une importante quantité de dynamite suffisante pour faire sauter le bâtiment de quatre étages de l'ambassade d'Arabie saoudite et plusieurs bâtiments du même secteur par ailleurs aurait été découverte par les artificiers à la chancellerie.

Le gouvernement soudanais, dont les organes d'informations ne vont plus parler du drame, imposerait le "black out" pour permettre à l'enquête d'aboutir.

La question qui se pose à présent est de connaître l'origine des explosifs placés par les fedayine à l'intérieur de l'ambassade d'Arabie saoudite.

Rappelons que les fedayine menaçaient samedi soir encore d'exécuter les deux derniers otages vivants si les autorités de Khartoum ne les autorisaient pas à quitter librement le pays.

Bien que leurs identités n'aient pas encore été révélées, un quotidien soudanais affirmait hier matin que les membres du commando appartiennent à une nouvelle organisation autonome et que l'opération aurait été dirigée par des membres du bureau du Fatah à Khartoum.

JEAN DRAPEAU

laquelle des trois formes de loterie, provinciale, interprovinciale ou nationale, sera retenue.

Parlant de questions plus générales, le maire Drapeau s'est déclaré "très optimiste" quant à l'avenir économique de Montréal. Il fonde ses affirmations sur des données qui ne mentent pas. Un peu plus tôt, il avait exprimé des doutes sur la valeur des statistiques et sur les conclusions d'un rapport préparé par des économistes de l'université de Montréal (de CRDE). Ce rapport, publié dans LE DEVOIR il y a quelques semaines, concluait que l'économie montréalaise était en perte de vitesse sur celle de Toronto.

Au chapitre du développement économique, le maire Drapeau a même prédit que Montréal deviendrait le point de chute principal du continent de tout le transport aérien transatlantique, aussi bien en ce qui concerne le trafic-passagers que le fret.

Citant des impératifs de navigation aérienne, M. Drapeau a affirmé qu'il était "inévitables" que Montréal devienne le principal point de contact entre l'Amérique et l'Europe.

Il a rejeté les critiques que le rapport du CRDE formule à l'encontre du type d'administration municipale à Montréal, notamment celle voulant que "la cooption autoritaire" de l'administration incarnée par le maire avait conduit au désintéressement des hommes d'affaires à l'égard de l'économie montréalaise. C'est facile de jongler avec des idées, a répondu M. Drapeau, et de dire que 2 et 2 font 7. Mais quand on vérifie et que l'on compte sur ses doigts, on voit que 2 et 2 font 4. En outre, dit-il, les im-

pératifs qui guident le placement des capitaux n'ont rien à voir avec les sentiments que les hommes d'affaires peuvent entretenir à l'endroit du maire.

Revenant au sujet du financement des Jeux Olympiques de 1976, M. Drapeau a utilisé quelques exemples pour démontrer que les écarts de revenus ou de dépenses entre les prévisions du COJO et celles du gouvernement fédéral étaient tout à fait explicables.

Il a affirmé de nouveau qu'il ne pourrait y avoir de déficit par suite des Jeux Olympiques, étant donné le fait que les moyens de financement mis en oeuvre pour la circonstance seraient utilisés après 1976 aussi longtemps qu'il le faudra pour combler un écart possible entre les revenus et les dépenses. "Le robinet va couler tant que le bassin ne sera pas plein", a ajouté M. Drapeau.

Le maire a enfin rejeté les critiques disant que la tenue des Jeux à Montréal allait entraîner des dépenses considérables au chapitre de la sécurité, dépenses que le gouvernement fédéral, et par ricochet le contribuable, devront assumer. Que les touristes viennent au pays à l'occasion des Jeux Olympiques, de ceux du Commonwealth ou du Carnaval de Québec, cela ne change rien à l'obligation du gouvernement fédéral de prendre les moyens de les protéger, a répondu en somme M. Drapeau. Il ne s'agit pas là d'une dépense à imputer au budget des Jeux.

YELLOWKNIFE

depuis Cambridge Bay, quand son appareil s'écrasa au flanc d'une colline boisée, à 250 milles au nord-ouest de Yellowknife et à 180 milles hors de son itinéraire. Il eut les deux jambes brisées et une rotule fracturée dans l'accident. Après la mort du jeune Esquimaux, il dut se nourrir de la chair de l'infirmité pour survivre. On vint à son secours 32 jours après l'accident.

Selon le jury, Hartwell aurait dû se présenter à l'enquête.

Le jury ne tarit point d'éloges pour David Kootook qui a sauvé la vie du pilote en construisant un abri, en ramassant du bois et en trouvant du lichen pour compléter les rations d'urgence.

Le jury attribue l'accident à l'expérience de Hartwell parce que celui-ci, bien que pilotant un Beechcraft depuis plusieurs mois en était à son premier vol de nuit au-dessus des terres désolées de l'Arctique. Ainsi, lorsque Hartwell éprouva de la difficulté à capter les signaux radio, il aurait dû prendre de l'altitude au lieu d'effectuer une descente qui devint funeste.

Le jury recommande cependant l'amélioration de l'émetteur de Contwoyto Lake, à 250 milles au sud de Cambridge Bay; l'amélioration des communications entre les postes d'infirmerie de l'Arctique et un poste central à Yellowknife; la création, à toutes fins utiles, d'un hôpital à Cambridge Bay.

Le jury a fait l'éloge de Judith Hill et de son sens du devoir. On a d'ailleurs laissé entendre au cours de l'enquête

que ses biens seraient consacrés à la création d'un poste d'infirmerie dans le Grand Nord.

LA CROIX-ROUGE

frustrantes, il avait tenté d'organiser des rencontres officielles entre les Sud-Vietnamiens et le Vietcong.

"Ils ne cessaient de me répondre que le moment n'était pas bien choisi", a-t-il dit.

"Nous avons alors décidé qu'il valait mieux faire nos bagages et retourner chez nous".

Selon M. Wrinch, la Croix-Rouge canadienne aurait pu faire au Vietnam un travail aussi valable qu'en Corée, après la signature de l'armistice. A son avis, les conflits politiques au Vietnam sont loin d'avoir trouvé une solution et la délégation canadienne à la CIS elle aussi serait sur le point de revenir au Canada.

En somme, la délégation de la Croix-Rouge canadienne se retire déçue de l'expérience et ne serait pas disposée à y revenir même si on l'y invitait officiellement.

A L'UQUAM

Suite de la page 3

COPE comme structure militante et de raffermir le principe des assemblées générales souveraines ce qui implique, précise la résolution, que le COPE se dote de moyens d'information adéquats pour dénoncer et contrer toutes les politiques de l'administration et qu'il diffuse les mots d'ordre qui en découlent.

Les étudiants entendent encore raffermir leur structure pour "une mobilisation de masse encore plus forte en septembre", développer des liaisons plus étroites avec les professeurs et les employés de soutien, et étendre leur mouvement aux autres universités et cégeps et "éclaircir" l'enjeu politique des luttes étudiantes actuellement.

Enfin, stipule la résolution, "en cas de représailles contre des étudiants, employés ou professeurs en rapport avec

Référendum
en Syrie

DAMAS (AFP) — La constitution permanente de la Syrie sera soumise à référendum le 12 mars, annonce-t-on de source officielle à Damas.

Cette constitution a été approuvée le 30 janvier dernier par le conseil du peuple (parlement). Elle doit remplacer la constitution provisoire en vigueur depuis 1964 et qui a été amendée à plusieurs reprises.

Les citoyens syriens sont invités, au terme d'un décret du président de la république publié samedi à Damas, à répondre par "oui" et par "non" à la question suivante:

"Approuvez-vous le projet de constitution de la république arabe syrienne soumis à la consultation populaire?"

l'action étudiante, le recours à la grève sera ramené devant l'assemblée générale". A ce propos, on a mentionné, à l'assemblée générale d'hier, que 14 employés de soutien surnuméraires ou en probation avaient été congédiés récemment mais il a été impossible de savoir clairement si leur renvoi était lié directement à la lutte. Quoiqu'il en soit, on a déjà annoncé une assemblée générale pour la semaine prochaine.

Le "réajustement de la stratégie" du COPE a d'autre part fait l'objet de longues explications au cours de l'assemblée générale d'hier. Il est apparu au COPE que "l'Etat voulait aller jusqu'à l'annulation de la session pour casser et détruire le potentiel de mobilisation et que devant la perspective d'annulation de la session, ce qui dans la conjoncture actuelle ne pourrait faire que le jeu de l'administration, on devait réajuster la stratégie".

Selon le COPE toujours, il est apparu que "l'administration avait refusé un règlement négocié non pour des raisons financières mais pour des raisons politiques" parce que en refusant de reconnaître le COPE et l'assemblée générale, elle craignait "la reconnaissance d'un mouvement étudiant combattif qui pourrait troubler sa paix sociale".

En examinant par ailleurs "l'acquis de la lutte", le COPE estime que "le mouvement des étudiants de l'UQUAM a prouvé que ceux-ci étaient déterminés à résister à la répression gouvernementale et qu'ils constituaient maintenant une force dont le gouvernement et l'administration devraient tenir compte". Le COPE pense encore que cette lutte a permis de consolider "la solidarité étudiants-professeurs-employés et d'isoler ainsi l'administration autoritaire de l'UQUAM".

Enfin, le COPE déclare que les étudiants "n'ont pas encore obtenu satisfaction sur leur revendication fondamentale concernant la non-exclusion d'étudiants pour raison financière", voilà pourquoi, on entend "raffermir les forces pour reprendre une mobilisation massive et généralisée".

D'autre part, à l'université de Montréal, une assemblée générale des étudiants des sciences sociales et de lettres doit avoir lieu ce matin à 10h00 à l'université même "pour envisager les moyens d'action face à l'injonction".

REGROUPEMENT

Suite de la page 3

créditistes l'idéal commun de rejeter toute forme de tripotage et de dictature financière.

Enfin, cette invitation à joindre les rangs du PQ s'adresse même aux libéraux que M. Levesque plaint de voir enfermés dans un parti qui se réfugie dans le statu quo. "Un statu quo qui nous garde à l'étroit chez nous. Et d'une façon paralysante dans l'ensemble politique".

Outre les sept députés du parti à l'Assemblée nationale, les candidats Mathias Rioux (St-Henri) et Jérôme Proulx (Saint-Jean) ont également participé au congrès de confirmation du choix de M. Levesque dans Dorion.

Jeanne Sauvé devant le Hudson Institute:

Le Canada est fier de son "rôle d'intercesseur"

Madame Jeanne Sauvé, ministre d'Etat aux Sciences et à la Technologie, a décrit hier le Canada comme "un pays à culture médiane" qui se donne le rôle d'intercesseur dans le jeu des sociétés modernes".

S'adressant aux membres du Hudson Institute actuellement de passage au Canada, le ministre fédéral a cité des exemples montrant "l'effort que nous avons fait pour situer notre pays dans une ligne de développement qui dépasse considérablement les préoccupations électorales que l'on rattache trop souvent, malheureusement, aux hommes politiques".

"Et en se donnant un ministère des Sciences et de la Technologie, a-t-elle dit, ce

gouvernement indique clairement son intention non seulement d'être au fait de toutes les manifestations nouvelles du savoir humain, mais de pousser plus loin, dans des domaines spécifiques, un souci d'innovation semblable à celui que nous avons manifesté lorsque nous avons lancé un satellite de communication ou pris position sur la sauvegarde de nos océans limitrophes".

"Le Canada, c'est un pays à culture médiane, a dit Mme Sauvé. Nous ne sommes ni à la remorque, ni en tête de proue et nous sommes tributaires de trois grandes cultures: anglaise, française et américaine. Nous ne surestimons notre rôle ni ne doutons des possibilités qu'offre notre ter-

ritoire. Mais parce que nous avons reconnu ce que nous sommes, nous avons appris quelles étaient les décisions que nous pouvions prendre.

"Nous sommes des intercesseurs dans le jeu des sociétés modernes, a-t-elle ajouté. Notre habitude de travail et nos réflexions nous permettent d'intervenir en certains points des événements mondiaux. Il faut nous traiter comme tels. Nous ne sommes pas en mesure de décider l'essor de l'Occident, nous sommes des intermédiaires qui apportons à la conjoncture globale des points de référence

qui, nous l'espérons, s'inscrivent dans une perspective et un dynamisme d'ensemble."

Citant notamment la reconnaissance de la Chine et les initiatives fédérales dans le domaine des communications, Mme Sauvé a affirmé: "Nous tentons fermement d'établir une dynamique du changement qui fasse que chacune de nos interventions détermine les éléments d'une politique d'avenir. Nous définissons notre style et notre force en choisissant nos points d'intervention. Puisque gouverner c'est choisir, choisissons parmi tous les choix possibles celui

qui sera être accueillant à la conception la plus haute d'une gestion économique et morale de notre univers.

"L'orgueil de mon pays, a-t-elle conclu, est de savoir qu'il est un intercesseur valable et qu'il apporte une dimension courageuse à certains problèmes de notre communauté humaine. L'orgueil de mon pays est de connaître parfaitement la place qu'il occupe sur l'échiquier des nations et d'avoir une idée claire du rôle proportionnel qu'il peut jouer. L'orgueil de mon pays, c'est également d'ou-

vrir à des perspectives audacieuses, et d'innover avec plus de dynamisme et de ténacité.

COURS
DE FLEURISTE

Atelier de Montréal

Inf.:

744-2150

PERMIS DU

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

PAESANO



Nos élégantes salles de style Renaissance vous assureront la meilleure satisfaction et réussite pour vos banquets, mariages et anniversaires.

5192, RUE CÔTE DES NEIGES

731-8221

MONTREAL

CAMP-ÉCOLE
TROIS-SAUMONS INC.

Lac Trois-Saumons, Co. St-Isidore

Dates de séjour 1973

Campers âgés de 7 à 13 ans incl.

Campers âgés de 14 à 18 ans incl.

1re période: Du lundi 25 juin au samedi 21 juillet.

2e période: Du jeudi 26 juillet au mardi 21 août.

Lac Minogami, Co. St-Maurice

Dates de séjour 1973

Campers âgés de 8 à 16 ans incl.

Campers âgés de 17 à 18 ans incl.

1re période: Du mardi 26 juin au dimanche 22 juillet

2e période: Du jeudi 26 juillet au mardi 31 août.

— École Provinciale de Moniteurs (jeunes gens et jeunes filles, 17 ans minimum)

— Poste de moniteur (jeunes gens et jeunes filles, 19 ans et plus)

Bureau d'Administration

11 est, Ormazie - Québec 4

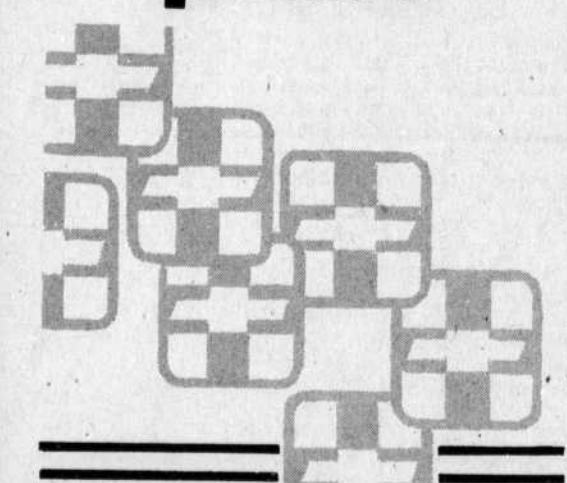
Tél.: 514-341-6440

Heures de bureau

Renseignements à Montréal:

Tél.: 514-341-6440

Heures de bureau

QUI
PENSE
CHEVROLET
penseLe Relais
CHEVROLET LTÉE

l'unique
dépositaire
de la
ChevRELAIS
au Québec

La ChevRELAIS c'est
l'exclusivité Chevrolet
alliée
à la spécialisation du Relais

Vega, Nova, Corvette, Chevelle,
Chevrolet, Monte-Carlo, Camaro et
Camions.

ANGLE JARRY ET LAJEUNESSE — 276-2541

ENCAN

DOUANES et AGCISE
CANADA

Nous avons été autorisés par Monsieur G. Bousquet, Receveur de district, Douanes et Accise, pour le bureau de Montréal, à vendre les marchandises non réclamées, abandonnées et saisies, par

ENCAN PUBLIC

AUX ENTREPÔTS D'EXAMEN

105, rue McGill, Montréal, Qué.

MARDI 13 MARS 1973

de 9:30 a.m. à 12:30 p.m. et dès 13:30 p.m.

Vous pouvez vous procurer un catalogue

détaillé au 105, rue McGill, 5e étage.

Conditions de la vente: un minimum de 25% sera exigible à l'adjudication de chaque lot, balance payable comptant dans les 48 heures, après la journée de vente. Pas de livraison la journée de la vente. Chaque lot vous sera montré séparément la journée de la vente.

BISSELL & BISSELL

LIMITEE

ENCANTEURS DE LA REINE



Marcelle Robert de Massy née

Jarry épouse de Bernard Robert

de Massy est décédée à l'âge de

58 ans, le 4 mars 1973. Elle

laisse dans le deuil son époux, et

ses enfants Philippe, Catherine

(Mme Patrick Barthe), Michel,

Sophie (Mme Bruno Barthe) et

François, ses petits-enfants, et

ses frères Maurice Jarry et Marc

Jarry, ses sœurs Mme Paul Tru-

deau et Mme Walter Downs. Son

corps repose à sa résidence,

709 Upper Roslyn, Westmount, et

le service funéraire aura lieu mardi

DÉCÈS

Notes s.v.p. que les avis de

décès doivent nous parvenir

avant 4:30 p.m. pour publi-

cation du lendemain. Le di-

manche: 2 à 4:30 p.m.

FAUTEUX Ernest. A Montréal,

le 3 mars 1973 à l'âge de 82 ans,

est décédé. M. Ernest Fauteux

époux de feu Blanche Laroche, Les

funérailles auront lieu mardi, 6

mars. Le convoi funéraire partira

des Salons Urgel Bourgie Ltée

N° 745 Blvd Crémazie est à 12

heures 45, pour se rendre à l'égli-

se St-Léon-de-Westmount, et

l'inhumation au Cimetière de la

Côte-des-Neiges. Prière de ne

pas envoyer de fleurs, les dons à

l'Hôpital Marie-Enfant seraient

René Lévesque:

Regroupement oui, mais sur la base de l'option péquiste

par Pierre O'Neill

Tout en se disant favorable au regroupement des forces de l'opposition, M. René Lévesque pose la condition que cela se fasse sur la base de l'option péquiste et il refuse à l'avance tout compromis "à l'ancienne mode".

Choisi hier candidat officiel du comté de Dorion en vue des prochaines élections générales, le président du Parti québécois faisait écho aux récents appels au regroupement lancés par le chef de l'Union nationale, Me Gabriel Loubier.

Dans cette optique, M. Lévesque se distingue de M. Loubier dans ce sens qu'il nourrit de fortes réserves à l'endroit d'une coalition des partis d'opposition et qu'il préconise davantage un regroupement au niveau des individus, des militants qui oeuvrent dans les autres partis. Cet appel, il l'adresse d'abord aux unionistes déçus de leur chef, aux vrais crédites et même aux libéraux.

Quant aux partis eux-mêmes et à leur chef, le président du Parti québécois leur souhaite la bienvenue mais en prévenant au départ que son parti refusera de se prêter à des tractations secrètes et surtout que l'option et le programme du PQ seront scrupuleusement respectés. "A la condition que ce soit clair, public et en pleine lumière".

Mais autant M. René Lévesque croit fermement que le Parti québécois est justifié de se montrer le plus exigeant pour préserver son authenticité, autant il trouve à ce stade-ci que c'est le devoir d'un parti comme le PQ de se montrer accueillant et de lancer lui aussi cet appel au regroupement des forces.

A ce congrès de mise en nomination pour le choix du candidat péquiste dans Dorion, ils étaient environ 600 militants et le président du parti était le seul en lice. Les sept députés du parti à l'Assemblée nationale ont également participé à la réunion. A l'invitation du président du comté, une imposante équipe de travailleurs d'élections se sont amenés sur la scène aux acclamations euphoriques de l'auditoire. Pour un certain nombre, il s'agit d'organiseurs, qui en avril 1970, oeuvraient dans le comté de Laurier et ont décidé de suivre M. Lévesque dans Dorion.

Le comté de Dorion a la caractéristique d'avoir été modifié par la confection de la nouvelle carte électorale. C'est ce qui fait que M. Lévesque pourra tirer profit de la partie francophone qu'on a retranchée du comté de Laurier pour l'ajouter au comté de Dorion. Cette circonscription électorale est désormais bornée au nord par le boulevard métropolitain, au sud par la rue Saint-Zotique, à l'est par la rue Bordeaux et à l'ouest par la rue Saint-Denis.

Depuis les élections d'avril 1970, c'est M. Alfred Bossé qui est député de Dorion à l'Assemblée nationale. Il s'agit d'un ancien permanent de la CSN que le député Guy Joron accusait hier d'avoir trahi les travailleurs en votant pour des lois d'exceptions, anti-syndicales. Les résultats de 1970 ont donné 13.183 au Parti libéral et 9.658 au Parti québécois.

Invitant les autres à rejoindre le Parti québécois, M. Lévesque s'est dit con-

vaincu qu'ils sont extrêmement nombreux dans les autres partis politiques les nationalistes positifs, qui cherchent avant tout à bâtir. "Tous ceux qui ne sont pas avec nous mais qui sentent que c'est de ce côté que se trouve l'avenir".

Aux gens de l'Union nationale, le président du PQ leur dit d'écouter "la raison" à l'intérieur d'eux-mêmes. "Cessez de vibrer pour le passé et commencez à vibrer pour l'avenir". Aux unionistes donc, René Lévesque ne demande pas de cesser d'être nationalistes mais de quitter un parti en "voie de liquidation".

Le chef du PQ demande la même réflexion aux "vrais" crédites déchirés entre l'idéal pour lequel ils ont travaillé et la tentation de s'abaisser, de sombrer, dans ce qui promet d'être "un parti de troisième ordre". M. Lévesque estime que le PQ partage avec les vrais

Voir page 2: Regroupement

Dans un Québec indépendant, la survivance pourra s'effectuer dans la tolérance

Après le rapport Gendron qu'il qualifie "d'effondrement, d'effondrement pessimiste", M. René Lévesque comprend l'impatience des Québécois francophones qu'il invite à la sérénité en affirmant: "peu à peu ou assimilera les autres en les respectant".

Au même titre que l'appel au regroupement des forces vives, l'avenir de la culture et de la langue a été la plus grande part de l'intervention du chef du PQ, choisi candidat dans Dorion.

Selon René Lévesque, quatre ans pour donner le rapport Gendron, c'est une

grossesse anormale, un avortement. "On est dans le touillis". Aussi, il croit qu'il ne faudrait pas s'étonner des tendances "vengeresse" des Québécois francophones qui pourraient bien réagir à la menace de leur culture et de leur langue en se disant "on va faire disparaître les autres".

Le président du Parti québécois voit en cela une tentation normale mais défective, il souligne que le programme de son parti propose une solution positive et il déclare: "A partir de l'indépendance, la majorité peut permettre aux autres de vivre". Puis il rappelle les lignes de force du programme péquiste qui reconnaît le français seule langue officielle, seule langue nationale, langue de travail, de la responsabilité, de la promotion, de la décision.

Et pour encadrer ces mesures et leur permettre de donner le maximum, il y a, dit encore M. Lévesque, l'indépendance politique "pour laquelle on est prêt, on est sûr, plus que tout autre peuple à qui c'est arrivé".

Non seulement le chef du PQ est convaincu que l'indépendance assurerait dans la tolérance des autres groupes la survivance de la langue et de la culture mais il voit encore le Québec aller rejoindre des petits peuples "dont le niveau de vie dépasse celui du Canada, dont la qualité de civilisation dépasse celle du géant américain".

Mais cela dépend des hommes, a dit René Lévesque. Tout ce qui est sur papier ne vaudra jamais plus et peut-être moins si les hommes chargés de le véhiculer n'ont pas les qualités de compétence et d'honnêteté.

A cet égard, le chef du PQ s'enorgueillit de pouvoir compter au prochain scrutin sur une équipe compétente et formant la meilleure équation pour répondre aux exigences d'une société en évolution. "On est au point où on va se surprendre" poursuit M. Lévesque qui n'hésite pas à croire que le Québec aujourd'hui se prouve à lui-même qu'il est capable d'assumer ses responsabilités.

Au cours de son intervention, le chef du PQ a par ailleurs abordé les accusations de patronage qui harcèlent depuis deux semaines le gouvernement Bourassa. C'est à cause des caisses électorales, dit-il, si cette situation ne se corrige pas. A cette époque, explique-t-il, les gouvernements sont de petits groupes d'hommes à qui l'on délègue la responsabilité de milliards de dollars. Et il conclut qu'il faut que les partis politiques soient amenés à vivre comme des entreprises publiques dont les livres et les comptes sont ouverts et accessibles à leurs actionnaires.

■ aujourd'hui

A 12.30, au Ritz-Carlton, déjeuner du Canadian Club. Le conférencier sera M. Victor Goldbloom. — A 18 heures, le ministre des affaires municipales et de l'environnement assistera à un dîner du Hudson Institute à l'hôtel Bonaventure.

A 18.30, à ses bureaux du 1665 Lafontaine, le comité paritaire de l'alimentation donnera une conférence de presse concernant la réclamation de \$3 millions à Perrette Limite.

Louis Laberge se joint à une délégation du CTC

M. Louis Laberge a obtenu le ministère de la justice l'autorisation de quitter ce matin la prison d'Orsainville pour se rendre à Ottawa où il se joindra à la délégation du Congrès du travail du Canada qui doit présenter aujourd'hui son mémoire annuel au gouvernement fédéral.

Le président de la Fédération des travailleurs du Québec devra regagner sa prison au terme de sa mission dans la capitale fédérale, au plus tard mardi.

Des trois chefs syndicaux condamnés à un an d'emprisonnement pour outrage au tribunal, M. Laberge est le plus contrarié, le plus durement éprouvé. On raconte que, faisant contre mauvaise fortune bon coeur, le président de la FTQ s'accorde bien avec ses deux compagnons de cellule, MM. Marcel Pepin et Yvon Charbonneau bien qu'il soit en désaccord avec eux quant à certains aspects de la stratégie globale du mouvement syndical. Condamnés à partager les mêmes locaux, les trois hommes discutent, lisent et jouent aux cartes.

Au cours de la présentation du mémoire du CTC aux principaux ministres du cabinet, M. Laberge n'est pas appelé en principe à prendre la parole. Mais, en raison de sa situation particulière et des liens naguère amicaux qu'il a entretenus avec des hommes comme Pierre Trudeau et Jean Marchand, il pourrait être amené à évoquer son cas particulier si le président de la centrale canadienne, M. Macdonald, lui en laisse la liberté.

Le cardinal à Notre-Dame

"Nous sommes les geôliers gras et inconscients du tiers monde"

par Jean-Pierre Proulx

"Le tiers monde ressemble à un Lazare couché à la porte du mauvais riche qui est un pays comme le nôtre. Et même plus que cela: par le système international dominé par les riches, nous sommes les geôliers gras et inconscients d'un monde que nous préférons oublier pour ne pas déranger notre tranquillité".

C'est en ces termes que le cardinal Paul-Émile Léger, qui présidait la célébration dominicale hier matin à l'église Notre-Dame, a dénoncé l'attitude des pays riches envers le tiers monde. "Au nom de Jésus qui a délié la langue des muets, libéré les paralytiques et ressuscité des morts", le cardinal a exhorté l'assemblée, qui remplissait complètement l'église, à empêcher "de toutes ses forces que le scandale ne dure plus longtemps".

Ceux qui ne vivent leur foi chrétienne qu'en termes de rites et de liturgie, a poursuivi le cardinal, ceux qui croient qu'on peut confiner la vie chrétienne aux dimensions d'une église dans l'espace et d'une messe du dimanche dans le temps, ceux-là auront sans aucun doute l'impression qu'il n'y a rien de spécifiquement chrétien à aider le tiers monde. Ils ont pourtant gravement tort. A chaque fois que des hommes s'acharnent à améliorer leurs conditions de vie, c'est le dessein de Dieu qui s'accomplit un peu plus. A chaque fois qu'un homme ou une collectivité fait un pas vers plus de liberté, c'est quelque chose du Royaume à venir, mystérieusement présent, qui déjà se révèle sans le laisser pleinement saisir.

Commentant au début de son homélie, cette phrase de l'évangile: "Le sabbat a été fait pour l'homme, et non l'homme pour le sabbat", le cardinal a expliqué que "derrière le sabbat qu'elle vise directement, il y a toutes les lois et toutes les coutumes de toutes les religions et même de toutes les organisations humaines. C'est chaque jour et sans cesse qu'il faut se rappeler que les sociétés et les religions, les lois et les coutumes sont au service de l'homme".

Enchaînant ensuite sur la mission de l'Eglise, il a dit que celle-ci consistait à "libérer l'homme. Et ce qu'il y a de plus grand et de plus exaltant dans cette mission, c'est que la libération dont il s'agit ne reste pas à la surface des problèmes, mais va au fond des choses.

À l'UQAM

Les cours reprennent mais la lutte continue

La grève à l'UQAM est terminée. Ainsi en a décidé hier après-midi une assemblée d'étudiants en votant "de poursuivre la lutte à l'intérieur de l'université".

Une large majorité des étudiants — ils étaient peut-être six ou sept cents, donc moins nombreux que d'habitude — ont voté en faveur de la proposition du COPE malgré l'opposition d'une minorité.

LETTRISME par Mika



té qui auraient voulu que la grève se poursuive.

La lutte à l'intérieur, précise d'autre part la résolution, se poursuivra selon les modalités suivantes: ne pas payer les frais de scolarité ou du moins utiliser tous les recours avant de payer; diffuser l'image réelle de l'université comme université policière; publier les attaques de l'administration contre les étudiants, et ce, à tous les niveaux: pédagogiques, financier, administratif; boycotter activement toute structure de participation, y compris les modules et les départements ainsi que tous les comités dont les mandataires étudiants ne seraient pas responsables devant l'assemblée générale; utiliser les cours comme ateliers de discussion sur la répression, la sélection, etc.

Signalons que l'avant-dernière mesure sur le boycottage des structures de participation pourrait impliquer que les étudiants ne participent pas au comité de crédit dont il a été question au cours des négociations, à moins que l'administration de l'UQAM admette que les trois étudiants qui pourraient en faire partie puissent être élus par l'assemblée générale.

Les étudiants ont d'autre part décidé de "raffermir l'organisation étudiante en faisant jouer leur rapport de force à l'intérieur de l'université dans le but de mettre en échec l'administration et combattre la répression et la sélection sous toutes ses formes.

Ils ont décidé aussi de "développer le

Voir page 2: A l'Uqam

CRIMINOLOGIE - QUÉBEC

CONGRÈS ANNUEL

15 et 16 Mars 1973

La Société de Criminologie du Québec et l'École de criminologie de l'Université de Montréal invitent le grand public au 14e Congrès annuel de la Société.

15 mars 9.30
15 mars 14.00
16 mars 9.30
16 mars 13.00

Invités Spéciaux:

Lieu du Congrès:

Pour tous renseignements:

Droits de l'Homme et Droits des Détenus
Le Rôle du Criminologue dans la Société
Police et Pouvoir Politique Municipal
Prévention de la Délinquance à l'École et dans la Communauté.
L'Honorable WARREN ALLMAND, Solliciteur Général du Canada, le 15 mars.
L'Honorable JEROME CHOQUETTE, Ministre de la Justice du Québec, le 16 mars.

Pavillon des Sciences Sociales
Université de Montréal
3150 rue Jean Brabant
Local K-0215

M. André NORMANDEAU
Directeur,
École de criminologie
Tél.: 343-6523

- L'EXODE VERS LES COLLÈGES PRIVÉS
- AVEZ-VOUS VU PASSER LA RÉFORME ÉLECTORALE ?
- LES DROITS DE "L'HOMME EN DEVENIR"
- L'ARTISTE: UN HOMME DE LA COMMUNICATION

DANS LE NUMÉRO DE FÉVRIER DE

Maintenant

En vente dans les kiosques et les librairies

Je désire recevoir MAINTENANT

Abonnement ordinaire \$7. ☐
Abonnement étudiant \$5. ☐

REVUE MAINTENANT,

9820, Jeanne-Mance
Montréal
739-2758

Nom
Adresse

La Chambre de commerce de Montréal

Déjeuner-causerie hebdomadaire LE MARDI, 6 MARS



M. MICHEL BÉLANGER
président

La Bourse de Montréal et
La Bourse Canadienne
Le sujet: "Les hommes d'affaires et la politique économique"

Hôtel Sheraton Mont-Royal

12h. 30

Le public est admis

Renseignements: 866-2861

VENTE DE MARS

VOUS PAYEZ \$12. AU LIEU DE \$20.

RÉDUCTION DE

40%

SUR \$20.

RÉDUCTION DE 40%

SUR CHAQUE ACHAT D'AU MOINS \$20. AU MAGASIN SEULEMENT

LIBRAIRIE TRANQUILLE

67, Ste-Catherine ouest

SOINS NATURELS DE L'ENFANT
Dr. JOHANNE VERDON N.D.
de la Guérisse Naturelle



VIENT DE PARAÎTRE...

SOINS NATURELS DE L'ENFANT

par le docteur Johanne Verdon, N.D.

- L'élaboration de tous les services que la naturopathie met à la disposition des mères pour soigner leur bébé.
- Un livre qui révolutionnera les soins appliqués aux enfants québécois.

En vente partout au prix de \$2.75 — distribué par les Messageries du Jour, 8255, rue Durocher, Montréal 303 — Tel. 274-2551

AUX ÉDITIONS DU JOUR

ÉDITIONS DU JOUR...
Président général
directeur général
Jacques Hébert

des
idéesdes
événementsdes
hommes

Le minimum de 25 ans

La proposition Prud'homme est loin de protéger la société

par EZZAT A. FATTAH
professeur à l'université de Montréal

Dans son édition du samedi 20 janvier 1973, le *Montreal Star* publiait un article de M. Marcel Prud'homme, député de Montréal-Saint-Denis, dans lequel celui-ci discute d'une proposition demandant l'abolition de la peine capitale, et d'un emprisonnement minimum de 25 ans pour meurtre à titre de remplacement.

Plusieurs points ont encore besoin d'être éclaircis en vue d'aider le public ainsi que les membres du Parlement à se former une opinion rationnelle et un jugement équilibré sur cette question hautement controversée.

Le minimum de 25 ans

Il est clair que la proposition Prud'homme est une tentative en vue de parvenir à un compromis qui aurait de bonnes chances d'être acceptée par le Parlement. Le problème est que lorsqu'on en arrive à la peine de mort, tous compromis et concessions sont inévitablement illogiques. Selon M. Prud'homme, le but ultime des sanctions pénales devrait être la réhabilitation et non la punition. Mais comment est-il possible de prédire que chaque meurtrier requiert un minimum de 25 ans dans un pénitencier afin d'être réhabilité?

Est-il logique de dire qu'un meurtrier est une menace à la société pendant 25 ans mais non après? Ceci est naturellement arbitraire et le tout devrait être laissé à la discrétion de la Commission nationale des libérations conditionnelles. Un tel minimum ne ferait que restreindre inutilement la décision de la Commission. S'il était possible de prévoir le laps de temps nécessaire au changement d'un être humain ou à la réhabilitation d'un criminel, on n'aurait même pas besoin d'avoir un système de libération conditionnelle.

Imposer un minimum d'emprisonnement de 25 ans, à une personne condamnée pour meurtre n'est pas nécessaire, parce que les meurtriers ont un taux très bas de récidive. En fait, on peut sûrement affirmer qu'ils ont un des taux les plus bas de récidive parmi toutes les catégories de criminels. Des études entreprises au Canada et ailleurs, démontrent que les meurtriers, relâchés, commettent rarement de nouveaux actes de violence.

La Commission royale sur la peine capitale en Grande-Bretagne a découvert que sur 174 personnes condamnées à l'emprisonnement à vie entre le 7 avril 1928 et le 31 mars 1948, 112 furent libérées avant mai 1948; seulement cinq ont été condamnées

pour offenses sérieuses jusqu'à cette date et seulement une l'a été pour meurtre.

Au Canada, les statistiques publiées par la Commission des libérations et citées par Collin Sheppard (1971) démontrent que de 1920 à 1967, 119 meurtriers qui ont vu leur sentence commuée ont obtenu leur libération conditionnelle. 19 ont été perdus de vue, 11 sont retournés en prison, un seul a commis un second meurtre et fut pendu en 1944. Entre 1959 et 1967, sur 32 condamnés à mort, dont les sentences avaient été commuées à l'emprisonnement à vie, et qui plus tard furent libérés sur parole, un seul fut reconnu coupable d'un autre crime, mais ce n'était pas un meurtre.

En établissant un minimum de 25 ans d'emprisonnement à des condamnés pour meurtre, nous éliminons toute motivation au changement ou à la bonne conduite. Les personnes qui travaillent dans des institutions pénales avec des prisonniers savent que l'espoir d'être libéré sur parole est un fort, peut-être le plus fort, aiguillon pour le changement et la bonne conduite. Ainsi la possibilité d'obtenir une libération conditionnelle protège la vie et la sécurité des gardes et des autres prisonniers d'une façon plus adéquate que le supposé effet dissuasif de la peine capitale.

Il a aussi été démontré qu'il y a une corrélation inverse entre le temps passé dans une institution pénale et la chance de réhabilitation. Plus longue est la période d'emprisonnement, plus courtes sont les chances de réadaptation sociale. Ceci est dû, il va sans dire, à la grande différence qu'il y a entre la vie dans un pénitencier et la vie au dehors. En général les gens ne réalisent pas la somme de frustration, de haine et d'hostilité qu'un être humain peut accumuler au cours des 25 ans de sa vie en cage derrière les barreaux comme un animal dans les pires condi-

tions possibles de vie. L'élargissement d'un tel individu présente sans aucun doute beaucoup plus de danger pour la société que la libération sous surveillance d'un criminel réhabilité après 10 ou 12 ans.

L'opinion publique

Un des arguments qu'on entend souvent de nos jours comme base pour le maintien de la peine capitale est que la majorité de la population le désire. Sans questionner la validité de la plupart de ces enquêtes d'opinion publique qui ont été entreprises sur le sujet, j'aimerais attirer l'attention sur certains faits.

Premièrement, l'opinion publique, comme tout le monde le sait, n'est pas basée sur les connaissances rationnelles mais plutôt sur des réactions émotives et sentimentales. Et ainsi que la Commission d'enquête de Ceyland sur la peine capitale l'indiquait, "même si l'on assume que l'opinion publique est en faveur de la réintroduction de cette punition... lorsque l'opinion publique n'est ni informée ni clairement avertie, la sagesse sociale d'un acte législatif suggéré, doit être déterminée par référence à des considérations autres que la croyance publique dans la sagesse de cet acte."

Deuxièmement, l'opinion publique change de jour en jour. Un tel changement peut être clairement observé quand un sondage public est fait dans un temps relativement court après qu'un crime notoire a été commis ou qu'un crime atroce a reçu de la publicité. Les politiques de contrôle social ne peuvent pas et ne doivent pas être déterminées sur une base aussi instable et changeable que l'opinion publique. Elles doivent avoir une base beaucoup plus solide et scientifique.

Le gouvernement ne demande pas au public s'il veut que le dollar soit réévalué ou dévalué, si le Canada doit ou ne doit pas établir des relations diplomatiques avec la Chine communiste. On doit demander l'opinion du public sur la qualité des services qu'il obtient et cette opinion devrait être un facteur déterminant dans l'élaboration des politiques concernant ces services.

On devrait demander au public ce qu'il pense de la

police, des cours, des transports publics, etc... Mais il serait ridicule de demander au public s'il veut que le système de libération conditionnelle continue ou qu'il soit aboli, si l'emprisonnement est une peine plus efficace que l'amende, ou s'il veut l'abolition de la peine capitale ou sa réintroduction.

Troisièmement, le sens commun et la sagesse conventionnelle ne coïncident pas toujours avec des faits scientifiques. Quand une large proportion de la population croit que la peine capitale est un frein plus efficace que l'emprisonnement à vie, ceci ne signifie pas nécessairement que cela l'est vraiment. Malheureusement la plupart des sondages d'opinion publique sur la peine capitale ne demandent pas à ceux qui sont en faveur leurs raisons. Si une enquête d'opinion demandait que la plupart de ceux qui veulent revenir à la corde donnent comme raison, l'effet intimidant de la peine capitale, est-ce qu'une telle opinion affecterait la valeur des recherches scientifiques qui démontrent que cela n'est pas le cas? Et quand les membres du Parlement sont appelés à voter sur l'enjeu de la peine capitale, devaient-ils baser leur vote sur les sentiments du public ou sur les preuves scientifiques?

La protection de la société

La plupart de ceux qui veulent ramener le bourreau au Canada soutiennent leur point de vue avec l'argument que la société devrait être protégée contre les criminels dangereux et que cette protection est mieux assurée par la peine de mort. Un tel argument, aussi attrayant qu'il puisse être, néglige certains faits très importants.

Premièrement, il y a une corrélation inverse entre la sévérité du châtiment et sa certitude. En fait la sévérité et la certitude ne peuvent être conciliées. Plus sévère est la peine, moins certaine elle devient. Quand le sort d'une vie humaine en dépend, non seulement les cours requièrent plus de preuves, mais aussi les jurys et les juges deviennent plus hésitants à condamner et plus prédisposés à rendre un jugement de non-culpabilité. De cette façon la peine capitale est un vrai paradoxe.

Puisqu'elle ne peut jamais devenir un unique frein contre le meurtre, elle annule ses propres effets en grandissant le danger pour la société qu'elle veut protéger. Encore des études faites au Canada, et outre-mer ont démontré que quand la peine capitale est en vigueur un plus grand nombre de meurtriers sont acquittés que quand elle est abolie. Quand la peine capitale est abolie, le taux des condamnations pour meurtre démontre une progression et dans le cas où elle est réintroduite la même chose se produit pour le nombre des acquittements. C'est également le même principe qui explique pourquoi les taux de condamnations pour homicide involontaire coupable sont constamment plus élevés que les mêmes taux pour meurtre. Ce fait démontre que la protection de la société est mieux servie par l'abolition de la peine capitale que par sa rétention.

Deuxièmement, il est évident que ceux qui représentent le plus grand danger pour la société, pour la sécurité des policiers ou des gardiens, sont les meurtriers qui souffrent d'une maladie ou d'anomalie mentale. Or, ces meurtriers, à cause de leur irresponsabilité (ou de leur responsabilité diminuée) ne sont pas passibles de la peine de mort et personne ne demande leur exécution pour la protection du personnel ou des patients des hôpitaux psychiatriques où ils sont gardés.

Troisièmement, comme l'a déjà souligné le professeur Sellin, dans ses notes, très peu de gens qui discutent des effets de la crainte de la peine de mort, réalisent qu'un criminel s'expose à un plus grand risque d'être tué pendant qu'il commet un crime ou lors de son arrestation, que d'être exécuté. Ceux qui argumentent au sujet de l'effet intimidant de la peine capitale par rapport aux meurtriers prémedités oublient que le criminel (lors d'un "hold-up", un cambriolage, un détournement d'avion, etc) court un plus grand danger d'être tué par sa victime, par la police, ou par un témoin durant et après le crime que le risque d'être exécuté.

Les statistiques compilées

pour la ville de Chicago durant une longue période (1923-1954) démontrent que 1,993 criminels furent tués par la police ou par des citoyens pendant que 31 seulement furent exécutés au cours de la même période. Si le tueur en puissance n'est pas freiné par la menace majeure d'être tué au cours ou après le crime, comment peut-on dire qu'il sera freiné par la menace mineure d'être exécuté? Le fait est que le meurtrier en puissance considère rarement les conséquences de son action, calcule les risques impliqués ou fait une considération rationnelle des gains et des pertes.

Quatrièmement, les arguments en faveur de la peine capitale reposent trop sur la foi dans la force de la crainte. La perspective d'un plaisir immédiat dépasse largement les risques éloignés de la mort. La vie est pleine de risques pour chacun et encore les gens s'affairent à leur routine quotidienne sans penser à ces risques. La perspective d'un cancer du poumon n'empêche pas les gens de fumer. Les pilotes de courses automobiles, les policiers, les pompiers font face tous les jours aux risques de leur profession, mais ils n'hésitent pas à faire leur travail.

L'homme est caractérisé par l'incapacité à concevoir sa propre mort. De plus, il y aura toujours des gens ayant perdu tout intérêt dans la vie: alors la perspective de la mort, qu'elle soit par le suicide ou par l'exécution, n'aura aucun effet dissuasif sur eux. En fait, plusieurs meurtriers appartiennent à cette catégorie, comme il est démontré par la proportion de ceux qui commettent le suicide immédiatement après le crime. De plus, quelques-uns sont sans crainte: aventuriers, ils seraient plus attirés au crime si la punition était la mort. Le caractère impulsif de plusieurs meurtriers va à l'encontre de l'argument de la dissuasion.

Les meurtriers prémédités, planifiés avec soin, d'autre part, sont fréquemment commis par des personnes mentalement dérangées ou anormales qui sont incapables de prévoir les conséquences de leurs actes, elles n'ont pas peur de la mort ou sont poussées par une impulsion indomptable ou un besoin irrésistible de commettre le crime.

Finalement, l'optimisme des criminels en puissance peut aussi surpasser la crainte d'être pris.

Le meurtre d'un policier ou d'un gardien de prison

Comme mentionné auparavant lorsqu'il s'agit de la peine de mort, toute concession et compromis sont illogiques, et la rétention de la peine capitale pour le meurtre d'un policier ou d'un gardien de prison en abolissant pour d'autres meurtriers ne fait pas exception. Ou bien la peine capitale est un frein et alors elle devrait être la peine pour tous les meurtriers ou elle n'est pas un frein et devrait être abolie pour tous.

Nous entendons souvent dire que la peine de mort est un frein nécessaire au meurtrier qui a déjà été condamné à l'emprisonnement à vie et qu'elle est de ce fait l'unique moyen d'empêcher gardiens de prison ou policiers d'être tués par ces condamnés à vie. Si l'argument est vrai, il devrait également être valable pour la protection des compagnons de cellule, ou des autres détenus. Mais quand la peine capitale a été suspendue pour une période de 5 ans, l'exception faite pour le meurtre d'un policier ou d'un gardien de prison n'a pas été étendue au meurtre de compagnons de cellule. Est-ce que la vie des détenus est moins digne de protection que la vie des policiers et des gardiens?

De plus, des études entreprises au Canada et ailleurs démontrent que les meurtriers ne représentent pas une plus grande menace que les autres prisonniers. L'étude faite par Akman dans les pénitenciers canadiens (1966) concluait que "l'argument que la commutation de la peine de mort met en danger la vie des gardiens et augmente les hasards occupationnels en prison ne trouve aucun support empirique. Non seulement la commutation n'a pas conduit à d'autres violences mais cette atténuation de la peine de mort menant à un taux de commutations sans précédent n'a pas

apporté comme résultat une augmentation générale d'homicides ou des assauts et des voies de fait dans les prisons canadiennes".

Après des études intenses d'homicides de policiers dans différents Etats américains, le professeur Sellin conclut qu'on ne peut pas dire que les Etats où la peine de mort n'existe pas avaient rendu la situation plus hasardeuse pour les policiers. Il a aussi découvert que le taux général des homicides dans les différents Etats se reflète dans le taux des homicides commis sur les policiers.

Le nombre de meurtres de policiers au Canada ne peut être invoqué pour appuyer l'argument qui propose que le maintien de la peine de mort pour cette catégorie de meurtriers a une valeur d'exemplarité. Le plus grand nombre de meurtres de policiers a eu lieu alors que la peine de mort était "en vigueur" et durant une année où deux meurtriers furent exécutés, soit en 1962. La perspective d'une peine de mort n'a pas empêché les meurtres de 11 policiers cette année-là. Les meurtres de policiers ont augmenté depuis la suspension légale de la peine de mort en 1968 et malgré qu'elle ait été retenue pour cette catégorie de meurtres.

Cela prouve, au-delà de tout doute, que le meurtre d'un policier ou d'un citoyen, est déterminé par d'autres facteurs que la présence ou l'absence de la peine de mort. Cela prouve aussi

que la croyance des policiers que la peine de mort leur assure une meilleure protection n'a pas de fondement empirique. Dans cette perspective maintenir la peine de mort pour cette catégorie d'autres catégories est non seulement illogique mais aussi injustifié.

Conclusion

Les arguments contre la peine de mort sont nombreux et variés. Cet article n'a retenu que les arguments susceptibles de vérification scientifique et empirique. Volontairement, nous avons omis les arguments philosophiques ou religieux. Il serait tragique qu'une série de faits empiriques et de preuves scientifiques soient égarés quand le Parlement débatterait ce sujet.

Il est temps que le Canada joigne les rangs des pays civilisés, qui ont aboli depuis plusieurs années le meurtre légal sans subir les conséquences que provoquent ses défenseurs. Malheureusement il y a encore des citoyens qui acceptent tout ce que fait la société, croyant qu'elle est infallible. Ils oublient la profonde remarque de Georges Bernard Shaw: "Non seulement la Société commet plus de crimes atroces que n'importe quel individu, roi ou roturier; elle légalise ses crimes et leur accorde des certificats de justice, de plus elle torture celui qui ose en expliquer le véritable caractère".

MAÎTRISE EN FRANÇAIS

ÉCOLE FRANÇAISE D'ÉTÉ
UNIVERSITÉ MCGILL

25 juin au 12 août 1973

- Maîtrise en Français (avec ou sans these).
- Condition d'admission: B.A., B. Ped., Bac. Spéc.
- Recyclage des enseignants de l'élémentaire, du secondaire et du collégial.
- 40 cours différents de Langue, Pédagogie, Littérature et Civilisation québécoises et françaises, complètes par un programme spécial d'activités culturelles et sociales.

Phonétique, Pédagogie du français parlé et écrit. Le film dans l'enseignement du français (Jean-Claude Lemyze, McGill) - Stylistique et traduction littéraire avancées (Marie-Thérèse Reverchon, McGill) - Stylistique littéraire (Raphaël Molho, Paris) - Pédagogie pratique du théâtre (Lucette Andrieu, Paris) - Sémiologie de la bande dessinée et introduction à la textologie (Roger Laufer, Paris) - Méthodologie du commentaire des textes littéraires (Maurice Descotes, Pau) - Littérature française et comparée (Lucette Andrieu, Maurice Descotes, Roger Laufer, Jean Lerède (McGill), Roger Mercier (Lille), Raphaël Molho) - Sociologie du roman et du cinéma québécois (Michel Brûlé, Montréal) - Musique et Littérature (Maurice Descotes) - Histoire et sociologie (Michel Vovelle, Aix) - Sociologie, esthétique et prospective (Roger Garaudy, Poitiers).

3460, rue McTavish
Montréal 112
Tél.: 392-4678 ou 4679

AUTO-ÉCOLE?

De préférence

LAUZON

le château d'aujourd'hui
une merveilleuse histoire de bien-être ...

6370-6375 ST-HUBERT, MONTREAL 277-4143

CHATEAU
d'aujourd'huiOttawa?
Le meilleur hôtel

877-4032

Télex: 05-25505

Pour une confirmation instantanée au
Château Laurier

Hors de la région de Montréal composez (sans frais) 1-800-261-6222

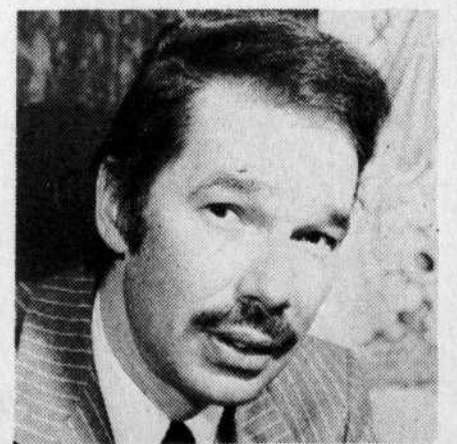
hôtels CN

Le Scepticisme

Je suis sceptique, petite phrase qui revient souvent dans notre vie à propos de tout et de rien. Des programmes de télévision et des émissions radiophoniques entretiennent soigneusement le climat de mécontentement. A force d'être sceptique, on en vient à être sceptique sur le scepticisme.

Nos pauvres cerveaux humains ne sont pas conçus pour engendrer des miracles. Néanmoins, les progrès, si minces soient-ils, nous amènent des améliorations constantes. Grâce à des recherches approfondies et des connaissances accrues dans tous les domaines, y compris celui du cuir chevelu, nous progressons également.

Lorsque votre perte de cheveux dépasse le remplacement naturel, que des amincissements se manifestent, réagissez positivement. Les résultats spectaculaires sont inexistant, non plus que la repousse de cheveux perdus ou des duvets se transformant en cheveux. A l'époque de la conquête du cosmos, il est surprenant de constater que des gens raisonnent encore comme au moyen-âge. Les cheveux coupés courts, les shampooings "spéciaux" et l'état de vos nerfs



n'influencent pas le non-remplacement de votre chevelure causé par un déséquilibre de votre cuir chevelu. Il est logique de traiter les causes et non les effets.

Se traiter, si nécessaire, exige temps, volonté et discipline. L'impatient devrait s'abstenir. Il serait regrettable cependant de ne pas chercher à améliorer votre apparence.

L.D. 12

Raymond Pense
TRICHOLOGUE

Centre Capillaire Pierre

ÉDIFICE
PLACE
CANADIENNE

450 est, SHERBROOKE, angle Berri - Suite 390 - Tél.: 288-3823 - 288-7378 - 288-1424

Sortie de Métro Sherbrooke-Berri - Mardi au vendredi - 10h. a.m. à 8h. p.m. - Le samedi, 10h. a.m. à 4h. p.m.

Contre le gigantisme de la CUM: des comités de communauté?

La création de comités de communauté au sein de la Communauté urbaine de Montréal pourrait être un remède aux difficultés d'intégration que connaissent les citoyens des villes de banlieue membres de cet organisme.

Cette idée a été mise de l'avant par un politologue de l'Université de Montréal, M. Jacques Benjamin, en fin de semaine à New York, lors d'un congrès international sur l'administration locale comparée.

Donnant les résultats d'un sondage effectué en janvier dernier auprès d'environ 1.000 citoyens de Hampstead, Pointe-Claire et LaSalle, M. Benjamin a souligné que la peur de l'anonymat et l'inefficacité des trop grands ensembles

étaient les principales préoccupations de la population de la banlieue ouest de Montréal.

Pour vaincre cette réticence du citoyen à toute perte de son identité locale, le professeur de science politique de l'Université de Montréal a fait valoir la proposition de créer des comités de communautés à l'intérieur de la CUM. Au cours de son exposé, M. Benjamin a rappelé la mise en place de tels comités à Winnipeg, lors de la fusion le 1er janvier 1972 des douze municipalités constituant la région métropolitaine de la capitale du Manitoba.

Bien qu'il soit encore tôt pour juger de la valeur de cette formule, il semble que l'expérience en cours à Winnipeg

permette de concilier la nécessité de la concentration des services et celle du respect des entités locales.

Les douze municipalités du Winnipeg métropolitain ne forment plus maintenant qu'une seule ville de 537.000 habitants gouvernés par un conseil municipal unique de cinquante membres. La ville unifiée est divisée en quartiers, qui sont à leur tour constitués en un total de 13 comités de communautés.

La loi du Parlement manitobain créant l'Unité de Winnipeg accorde aux comités de communauté, dit M. Benjamin, des pouvoirs de supervision de l'administration locale. Ces comités sont perçus comme des sous-comités du conseil de ville. Ils sont d'ailleurs formés des

mêmes personnes qui siègent au conseil municipal.

Le politologue montréalais note toutefois que depuis un an "seuls trois des treize comités semblent fonctionner comme l'espéraient les concepteurs de cette formule." Les difficultés tiendraient à des divergences de vue qu'entretenaient les membres des comités quant à l'étendue de leur rôle de supervision.

Malgré ces difficultés de fonctionnement, M. Benjamin paraît trouver la formule de comité de communauté valable. Il rapporte en outre que des fonctionnaires de la CUM en parlent "discrettement".

L'étendue des pouvoirs à donner à

ces comités, dans l'éventualité de leur création à la CUM, dépendrait, affirme M. Benjamin, du rapport des forces en présence. L'universitaire montréalais laisse entendre à cet égard que le gouvernement provincial serait disposé à confier des pouvoirs locaux relativement importants à ces comités de communauté.

Au début de son exposé, M. Benjamin a donné quelques résultats détaillés du sondage fait auprès des 1.000 citoyens de Hampstead, Pointe-Claire et LaSalle. Interrogés sur la nature de leurs reproches à l'égard de l'intégration de leur ville au sein de la CUM, près de la moitié des répondants, c'est-

à-dire 46%, ont placé au premier rang de leurs griefs "la perte de leur mode de vie propre". Viennent ensuite "l'absence de services personnalisés", avec 20,9% des réponses; "la faible représentation institutionnelle au sein de la CUM", avec 8,9%; la "mauvaise gestion financière de la ville de Montréal", 7,8%; la "peur de la Fraternité des policiers de Montréal", 7%; et des réponses diverses, le tout totalisant 100%.

Il convient de signaler ici que d'autres questions du sondage portaient sur la hausse des taxes municipales, ce qui, déclare M. Benjamin, en a probablement incité plusieurs à ne pas revenir sur ce sujet lors de la question sur les reproches.

suites
de la première
page

DEUXIÈME TOUR

● Mouvement réformateur: 2.782.019 voix (12,4%)

● Divers (droite): 601.466 voix (2,6%)

C'est au fond le règne du ballottage et il est symptomatique de noter qu'il n'y a aucun élu dans l'ensemble des 31 circonscriptions de Paris.

La majorité sortante avait de justesse conservé le contrôle de l'Assemblée en 1967 avec un pourcentage de 37,7%.

Autre indication surprenante du premier tour de scrutin, le Parti communiste reste plus fort que le Parti socialiste. Par rapport à 1967, les socialistes restent à peu près stables puisqu'ils avaient atteint le pourcentage de 22,46% tandis que il y a six ans la FGDS (socialistes et radicaux) faisait 18,79%.

A peine le premier tour terminé, les partis politiques s'engageaient déjà dans la bataille du second tour car s'il reste à la gauche à concrétiser ses 45,1% en termes de sièges à l'Assemblée, la majorité sortante n'a pas encore dit son dernier mot.

Ainsi, les réformateurs, qui ne peuvent avec leurs 12% prétendre à beaucoup de sièges, seront dans un certain nombre de circonscriptions, les arbitres du 2e tour.

Ainsi, Jean Lecanuet, leader du Mouvement réformateur, a déclaré que sa formation "mettrait tout en oeuvre" pour éviter "l'expérience malheureuse d'un gouvernement marxiste". Ancien démocrate chrétien, anticommuniste, Jean Lecanuet est avec Jean-Jacques Servan-Schreiber à la tête des Réformateurs. M. Jean Lecanuet n'a pas exclu qu'il participerait à des négociations avec les gaullistes et leurs alliés en vue de déterminer une position commune face à ce qu'il a appelé "le péril communiste".

Sur la base des résultats connus au premier tour, il apparaît en effet qu'un accord de fait entre réformateurs et majorité sortante permettrait à celle-ci de gagner une trentaine de sièges sur la gauche au second tour. Par contre, le maintien de candidats réformateurs face au candidat de la majorité et à celui de la gauche se traduirait pour celle-ci par un gain supplémentaire de quarante sièges. Des tractations sont prévues dès ce matin entre les différentes formations en vue du second tour. Le mode de scrutin français fait que le second tour est de loin le plus important: au premier tour de scrutin le candidat doit obtenir la majorité absolue des suffrages exprimés pour être élu. La majorité relative suffit au second tour. Pour les quatre-cinquièmes des circonscriptions, la lutte opposera le 11 mars la gauche et la majorité sortante.

Dans une déclaration faite hier soir à la presse, M. Georges Marchais, secrétaire général du Parti communiste, a défini comme suit la position de son parti en ce qui concerne le second tour de scrutin:

"Pour battre la coalition réactionnaire dominée par l'UDR, tous les Français et les Françaises qui souhaitent une politique nouvelle, une politique de progrès social et de démocratie, doivent rassembler leurs suffrages sur les candidats de gauche placés en tête à l'issue du premier tour et qui deviennent, au second tour, les candidats de l'Union de la gauche et de tous les démocrates."

A noter que tous les leaders de l'opposition sont en ballottage à l'issue du premier tour. Il s'agit notamment de MM. Georges Marchais, secrétaire général du Parti communiste, qui se présentait au scrutin pour la première fois, de François Mitterrand, premier secrétaire du Parti socialiste, de Jean Lecanuet, fondateur du Mouvement réformateur et Jean-Jacques Servan-Schreiber, président du Parti radical, leader réformateur. Alors que les trois premiers ont toutes les chances d'être élus au second tour de scrutin le 11 mars, M. Jean-Jacques Servan-Schreiber est en position difficile face à un candidat de gauche qui, théoriquement, devrait prendre la première place et à un gaulliste qui, s'il se maintient au second tour, peut empêcher M. Servan-Schreiber de retrouver son siège.

Paradoxalement, si l'on tient compte des votes exprimés qui avantagent nettement l'opposition par rapport à la majorité sortante, celle-ci a vu, dès le premier tour, beaucoup de ses témoins réels.

Le premier ministre Pierre Messmer, le ministre de la défense nationale Michel Debré, le ministre de l'économie et des finances, Valéry Giscard d'Estaing et de nombreux membres du gouvernement sont réélus. Il faut toutefois noter que le ministre des affaires étrangères, Maurice Schumann, comme l'ancien chef de la diplomatie et ancien premier ministre Maurice Couve de Murville sont en ballottage.

Selon les déclarations de l'entourage du président de la république, il est ex-

clu, si la majorité sortante conserve le contrôle de l'Assemblée que M. Georges Pompidou nommé à des postes ministériels des personnalités qui auraient été battues lors du scrutin législatif.

Parmi les personnalités en ballottage figurent: MM. Chaban Delmas, Robert Poujade, ministre chargé de la protection de la nature et de l'environnement, maire de Dijon, Robert Boulin, ministre chargé des relations avec le parlement, Jean Charbonnel, ministre du développement industriel et scientifique, André Bouloche, ancien ministre, Pierre Bileco, secrétaire d'Etat chargé de la coopération, Joseph Comiti, secrétaire d'Etat à la jeunesse et aux sports, Bernard Fons, secrétaire d'Etat à l'agriculture, Pierre Nauroy, secrétaire national du Parti socialiste, Maurice Fapon, ancien préfet de police de Paris, Maurice Faure, ancien ministre.

AU CHILI

conservatrice) et l'on peut craindre que cette proximité favorise les affrontements.

Toutefois, les autorités assurent que le calme qui a marqué le déroulement de l'acte électoral dans tout le pays continuait de régner en dépit de la tension qui se faisait sentir en fin de soirée.

Encore une fois, l'attention des Chiliens, en ce qui concerne les résultats, est dirigée vers le Sénat plutôt que vers la Chambre des députés, car si l'opposition gagne plus des deux-tiers du Sénat, elle pourra renverser le président de la république par le biais d'une "accusation constitutionnelle" arme légale dont dispose le Parlement.

Pour que cette accusation puisse se concrétiser, il faut qu'elle soit proposée par un minimum de dix députés, approuvée par la majorité simple de la Chambre et ratifiée par la majorité des deux-tiers du Sénat.

On estime généralement que l'opposition ne parviendra qu'à réunir les deux premières conditions.

S'il se confirme que la gauche a pu obtenir plus de quarante pour cent des suffrages lors des résultats définitifs seront publiés, le président de la république ne manquera pas de considérer ce score comme un encouragement à poursuivre sa politique de révolution légale et pacifique.

En effet, après avoir été élu avec seulement 36 pour cent des suffrages en septembre 1970, M. Allende voit augmenter son capital électoral à travers les élections législatives après deux ans d'exercice du pouvoir, fait sans précédent au Chili.

Si l'on tient compte du mécontentement provoqué par la pénurie en produits de première nécessité, des files aux portes des magasins pour obtenir la problématique bouteille d'huile ou la livre de beurre, de l'inflation qui a atteint 163 pour cent en 1972 et de la détérioration de la situation économique, on peut estimer, disent les observateurs, qu'un pourcentage électoral supérieur à 40 constitue un succès face à une coalition qui groupe quatre partis centristes et conservateurs dont les scores lors de l'élection présidentielle, si on les additionne, dépassaient 61 pour cent.

D'après des chiffres extra-officiels, la coalition gouvernementale qui, sous le nom d'Unité populaire, rassemble communistes, socialistes, radicaux et divers gauches, obtiendra 20 sièges au Sénat sur 50 (elle en gagnera donc deux). L'opposition, qui réunit sous l'appellation de Confédération démocratique centristes et conservateurs, en obtiendra 30 (elle en perd deux).

De cette façon, la gauche, assurée de conserver plus d'un tiers des sièges au Sénat, permet au président socialiste de la république, M. Salvador Allende, d'échapper à l'accusation constitutionnelle.

Si l'opposition doit réussir à obtenir,

Délégation du GRP au Canada

Trois membres de la délégation du GRP (Gouvernement révolutionnaire provisoire) à la délégation de Paris sur le Vietnam viennent d'accepter l'invitation qui leur avait été faite par le Comité moratoire du Vietnam de visiter le Canada. Le groupe, dirigé par M. Ly Van Sau, est attendu à Dorval le 20 mars et le séjour prévu serait d'une dizaine de jours.

M. Ly Van Sau agit comme porte-parole officiel du GRP pour la durée de son séjour au Canada; ses hôtes ont prévu des entretiens avec des groupes de députés à Québec et à Ottawa, M. Van Sau sera secondé par le Dr Le Van Loc et par Mme Phan Thi Minh, de l'Union des femmes pour la libération du Sud-Vietnam.

Le Comité moratoire, par son président Edward Martin Sloan, rappelle qu'un nombre effrayant de prisonniers politiques sont toujours détenus dans les prisons du régime Thieu, au Sud-Vietnam où la "neutralité" est un crime et déplore que l'activité diplomatique intense n'ait pas permis à ce jour de forcer le blocus imposé aux observateurs étrangers par Saigon, quant aux conditions de détention de ces prisonniers.



Ces travailleurs qui bénéficient d'un projet d'Initiatives locales, connu sous le nom de Multiples services ménagers, réparent des vieux meubles et des appareils ménagers, font des ménages à domicile et exécutent des travaux de menuiserie, afin d'améliorer l'environnement des assistés sociaux, personnes à faibles revenus, ou personnes âgées. On peut contacter ces travailleurs en téléphonant tous les jours de 9hrs à 18hrs, à 861-1047.

comme les observateurs l'avaient prévu, la majorité à la Chambre des députés et au Sénat, elle ne pourra obtenir la majorité des deux-tiers.

M. Allende est donc assuré de conserver son mandat, même s'il doit s'attendre à gouverner, comme par le passé, avec une minorité parlementaire et face à l'hostilité systématique des sénateurs et des députés de l'opposition.

Note pittoresque: L'armée chilienne, préposée à la garde des bureaux de vote, a dû intervenir hier pour protéger le président Salvador Allende quand

celui-ci est arrivé pour voter au bureau de Las Condes, dans la banlieue de Santiago.

Les soldats ont repoussé des manifestants qui huaient et sifflaient le chef de l'Etat, dont la résidence officielle est à Las Condes, où pourtant la population, appartenant en général aux classes moyennes, est fortement opposée à la politique gouvernementale.

Dans les autres circonscriptions, on ne signale aucun incident, contrairement à la fièvre qui a marqué la campagne électorale.

La CAC poursuit ses enquêtes éclair

OTTAWA (PC) — De 65 à 70 pour cent des 28.000 bénéficiaires de l'assurance-chômage seront probablement rayés des listes à la suite d'une enquête effectuée dans les régions de Toronto et d'Hamilton, a déclaré, dimanche, un porte-parole de la Commission d'assurance-chômage.

L'enquête a été menée au cours des mois de janvier et février auprès de 17 groupes de personnes alors que des emplois étaient disponibles et qu'un grand nombre de travailleurs qualifiés bénéficiaient de l'assurance-chômage.

Selon le porte-parole, la relation qui s'établissait entre l'emploi original de la personne sans travail, l'emploi qu'il cherchait et l'emploi qu'il devait accepter serait demeurée constante.

"Nous ne nous attendons pas à ce que cette personne accepte un emploi moins rémunérateur que celui qu'il avait précédemment", a dit le porte-parole.

La région de Toronto où s'est menée l'enquête était l'une des régions où le

taux de chômage était très élevé. La Commission d'assurance-chômage veut ainsi réduire le nombre des personnes qui profitent des prestations alors que des emplois sont disponibles dans leur champ d'action. Ainsi les prestataires qui ne font pas un effort suffisant pour trouver du travail sont désqualifiés.

La CAC avait augmenté le nombre de ses inspecteurs au cours des derniers six mois à ce propos.

Les enquêtes, qui sont organisées en équipes volantes, se concentrent surtout au Québec et en Ontario en raison du

taux élevé des bénéficiaires.

Lors d'une récente enquête effectuée à Kingston, Ont., plus de 70 pour cent d'environ 200 employés de bureau ont été rayés des listes. Plus tôt au cours de l'année, une enquête surprise dans la région de Hull et d'Ottawa avait privé de leurs prestations environ 86 pour cent des sténographes, des dactylos et des serveuses qui bénéficiaient de l'assurance-chômage.

Un souhait du NPD: \$150 par mois à 60 ans

OTTAWA (PC) — Le chef du Nouveau parti démocratique, M. David Lewis, a promis samedi que son parti poursuivra la lutte pour obtenir des pensions de vieillesse plus satisfaisantes et une diminution de l'âge d'éligibilité.

Parlant à la télévision française de Radio-Canada, M. Lewis a dit que la hausse à \$100, proposée par le gouvernement, n'était pas parfaite, mais que c'était le mieux que l'on pouvait attendre d'un gouvernement libéral ou conservateur, "car ces deux partis n'ont pas une réelle orientation vers les citoyens et les familles ordinaires".

"Ils n'accroissent des améliorations sociales que, peu à peu et surtout, pour des fins électorales. Ce que le NPD préconise, ce sont des changements fondamentaux pour que l'économie et la société fonctionnent

au profit de la majorité des Canadiens".

Le NPD souhaite que la pension de vieillesse soit portée à \$150 par mois et versée à 60 ans.

Une photo de l'ARN

TEL AVIV (Reuter) — Les spécialistes de l'université Bar Ilan de Tel Aviv affirment avoir réalisé la première photographie de la molécule d'acide ribonucléique (ARN), à l'aide d'un microscope électronique. Le professeur Max Herzberg, directeur des recherches sociales de cette université, qui collaborait avec le Dr I. Dobjczek et le Dr A. Klenberger, de l'Université de Bâle, a déclaré qu'à son avis, il s'agissait de la première observation directe de la structure complexe de l'ARN.

Rien n'a encore été décidé (Sharp)

OTTAWA (PC) — Le ministre des Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, est revenu à Ottawa, samedi, venant de Paris où il assistait à la conférence de paix au Vietnam. Il a déclaré qu'aucune décision n'avait encore été prise concernant l'avenir de la participation canadienne au Vietnam.

Il a précisé que le fait que l'accord de Paris ne convenait pas au Canada n'était qu'un des facteurs qui pourraient influencer la décision canadienne de demeurer ou non au Vietnam.

"Ce que nous voulions, c'est une autorité politique indépendante qui aurait fonctionné automatiquement", a-t-il dit.

La délégation canadienne à la conférence, de Paris avait suggéré que le secrétaire-général des Nations unies, M. Kurt Waldheim, soit désigné comme autorité à laquelle la Commission internationale de contrôle et de surveillance aurait fait rapport.

D'après la proposition canadienne, M. Waldheim aurait fait part des rapports de la commission à la conférence et aurait eu le pouvoir de convoquer la conférence en assemblée.

"C'est cette partie de la proposition qui n'a pas été acceptée", a déclaré M. Sharp.

Les nations communistes participant à la conférence, notamment la Chine et le Nord-Vietnam, se sont opposées catégoriquement à l'utilisation du bureau du secrétaire-général.

Interrogé à savoir si le refus de la proposition canadienne signifiait que le Canada allait se retirer du Vietnam après la première période de 60 jours, M. Sharp a répondu que rien n'était encore décidé.

Il a confirmé que si le Canada se retirait du Vietnam, une période de 60 jours serait prévue pour permettre à la CICS de trouver un remplaçant.

M. Sharp a de plus complimenté le travail de M. Michel Gauvin, leader de la délégation canadienne. M. Gauvin a présidé les travaux de la CICS durant le premier mois de ses activités.

Le ministre des Affaires extérieures a souligné que le Canada favorisait une action objective et impartiale au Viet-

nam. Il a révélé que personne ne se méprenait sur les intentions du Canada et qu'à Paris, on lui avait confié que la délégation canadienne effectuait un très bon travail au sein de la commission. M. Sharp a reconnu que toutes les parties se rendaient compte que le Canada ne représentait les intérêts de personne et qu'il n'était intéressé que dans le maintien de la paix.

M. Sharp a révélé que le gouvernement ne consulterait pas le Parlement sur la décision concernant la continuation de la participation canadienne au Vietnam. Il a dit qu'il fera rapport de son voyage aux Communes, mais que le Parlement ne serait pas consulté sur les décisions concernant le Vietnam.

"Le rôle du gouvernement est de gouverner et le rôle du Parlement est de choisir qui gouverne", a-t-il dit.

M. Bois veut faire la lumière

L'ancien chef intérimaire du Ralliement créditiste, Armand Bois, a déclaré au cours de la fin de semaine sur les ondes du poste CKVL qu'il est plus déterminé que jamais à faire la lumière "sur les irrégularités qui ont été signalées" au congrès de leadership de ce parti.

Il a ajouté que "des individus habitués à manipuler les congrès en général" ont été vus au congrès qui a élu M. Yvon Dupuis au poste de chef du Ralliement créditiste. Il a précisé que trop de personnes ont été témoins d'actions louches et irrégulières pour que l'on puisse garder le silence à l'égard de ce parti.

M. Bois, qui siège maintenant comme député créditiste indépendant de Saint-Sauveur à l'Assemblée nationale, a déclaré d'autre part qu'il n'avait reçu encore "aucune signification de poursuites judiciaires" de la part de M. Yvon Dupuis.

Les tories réclament un sursis pour les contribuables

OTTAWA (PC) — Les Communes débattent, aujourd'hui une motion du Parti conservateur visant à forcer le gouvernement à accorder aux contribuables du temps supplémentaire et une aide financière pour compléter leur nouvelle formule de déclaration d'impôt pour l'année 1972.

Cette proposition a été présentée, vendredi aux Communes.

Les journées de vendredi et de lundi sont consacrées à l'Opposition. Au cours de ces journées, les trois partis d'opposition peuvent soulever les sujets de leur choix.

Il y a 20 journées consacrées à l'Opposition d'ici le mois de juin. Les conservateurs en auront 12 ou 13, le NPD environ cinq et le reste ira au Crédit social.

La motion conservatrice précise que la nouvelle formule de déclaration d'impôt, qui est plus longue que l'année, est confuse et illégale et que le gouvernement devrait accorder une aide financière ainsi qu'une période de temps supplémentaire aux contribuables "accablés".

La motion demande également que le gouvernement entreprenne immédiatement les mesures visant à légaliser les formulaires et la structure de l'impôt pour l'année 1972.

Cette proposition est basée sur un projet de loi qui avait été présenté aux

Communes lors de la dernière session. Le gouvernement avait déclaré qu'une fois acceptée, la loi aurait un effet rétroactif.

On s'attend à ce que le Nouveau Parti démocratique appuie le gouvernement au cours du vote.

Le leader parlementaire conservateur, M. Gerald Baldwin, a déclaré vendredi, qu'une seconde motion de son parti serait présentée mardi. Il a précisé que sa teneur dépendrait des événements de la fin de semaine.

Le leader parlementaire du Parti libéral, M. Allan MacEachen, a déclaré que différentes questions ayant rapport au comité des Communes sur les problèmes de procédure seraient abordées mercredi.

L'une des questions qui sera vraisemblablement débattue porte sur la durée et le mode de conduite de la période quotidienne de questions.

Actuellement une période de 40 minutes est accordée quotidiennement aux membres de l'Opposition pour poser des questions au gouvernement.

Récemment les députés "backbenchers" ont exprimé à plusieurs reprises leur opposition vis-à-vis un tel système.

Jeudi et vendredi, le projet de loi gouvernemental sur la hausse des pensions de vieillesse de \$82,88 à \$100 sera débattu aux Communes.



Un timbre de huit cents commémorant le 300e anniversaire de la mort de la première infirmière canadienne, Jeanne Mance, sera émis le 18 avril, ont annoncé les Postes canadiennes. Reproduit en quatre couleurs, le timbre présentera la fondatrice du premier hôpital de la Nouvelle France, l'Hôtel-Dieu de Montréal. Née à Langres, en France, Jeanne Mance s'était établie en Nouvelle-France en 1641.

Les Sioux de Wounded Knee résistent toujours derrière leurs retranchements

WOUNDED KNEE, Dakota du Sud (AFP) — L'épreuve de force entre les quelque 400 Indiens Sioux qui occupent depuis mardi dernier la localité de Wounded Knee et les membres du FBI qui encerclent la place a pris de l'ampleur.

Un porte-parole du département de la justice a annoncé que des échanges de feu sporadiques avaient été échangés samedi dans la nuit et jusqu'à la fin de la matinée d'hier entre les Indiens en révolte et les forces de l'ordre.

Les échanges de coups de feu ont commencé mardi soir quand les insurgés ont dirigé 20 balles de fusils gros calibre sur l'une des autos blindées de la police qui, pour la première fois depuis le début du siège, a risqué. Personne n'a été blessé.

Quatre des Indiens insurgés ont par ailleurs été faits prisonniers dans la matinée de vendredi alors qu'ils tentaient de quitter la localité en s'infiltrant à travers le cordon des forces de l'ordre. Tous quatre seront inculpés de vol, et actes de violence à l'encontre d'agents fédéraux a indiqué le porte-parole.

Les Indiens, qui avaient occupé la place mardi soir après avoir pillé le principal centre commercial de la localité et fait ainsi provisions d'armes, de munitions et nourriture, avaient relâché ven-

dredi 11 otages dont ils s'étaient emparés.

Mais les espoirs d'un règlement rapide de la situation qu'avait fait naître cette concession — obtenue par l'intervention des deux sénateurs de l'Etat dont M. George McGovern — se sont estompés.

Les Sioux avaient fait savoir au début de leur action qu'ils avaient prêté serment de sacrifier leur vie si nécessaire pour que leurs revendications soient satisfaites et leur résolution semble n'avoir nullement été ébranlée par cinq jours de siège.

Les Sioux Oglala demandent notamment une enquête sur l'application de plus de 300 traités — non respectés selon

eux — passés depuis le milieu du siècle dernier entre les populations indiennes et le gouvernement fédéral.

Six avocats, convoqués par le "Mouvement indien américain" (AIM) qui soutient cette action de protestation, sont arrivés sur les lieux samedi matin et ont entamé des consultations avec les membres du département de la justice pour tenter de trouver une méthode de contraindre les Indiens à se rendre sans effusion de sang.

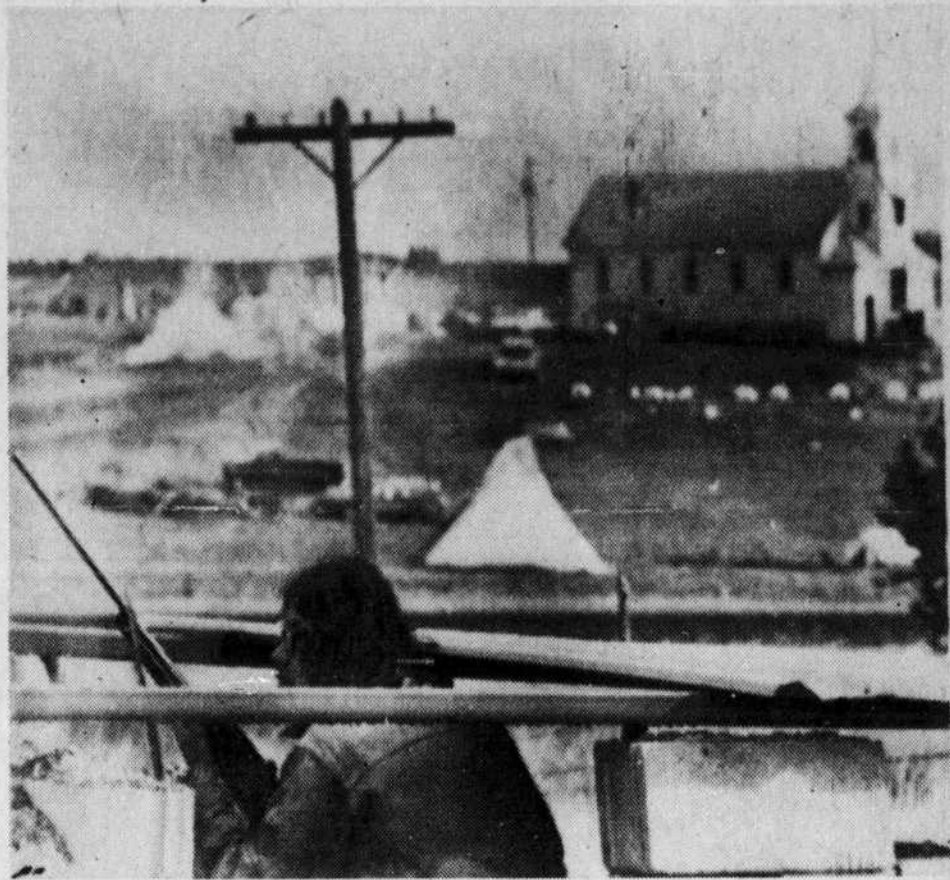
Wounded Knee, au centre de la réserve de Pine Ridge dans l'Etat du Dakota Sud, fut le lieu au siècle dernier d'une sanglante bataille avec les forces fédérales au cours de

laquelle 200 Indiens furent massacrés. Les autorités cherchent à éviter à tout prix une tragique répétition de l'histoire.

Les Indiens ont élevé des barricades autour de l'église de Wounded Knee qui est devenue leur quartier général. Ils ont également creusé des tranchées où, disent-ils, ils sont prêts à mourir sous les balles de leurs assaillants. Il ne fait aucun doute que si l'ordre était donné d'attaquer les positions indiennes, la poignée de révoltés ne pourrait pas résister longtemps. Conscient de l'indignation qu'un tel assaut risquerait de provoquer aux Etats-Unis et dans le monde, le gouvernement se montre très prudent et préfère négocier.

Même si les Indiens perdent la bataille de Wounded Knee ils auront certainement gagné énormément en prestige et, quoiqu'il arrive, les autorités ont d'ores et déjà perdu la face.

Les quelque 200 Indiens de la tribu des Sioux Oglala qui ont pris Wounded Knee ne veulent pas entendre parler de représailles. Ils sont passibles de plusieurs chefs d'accusation, notamment celui d'enlèvement. En effet, ils s'étaient emparés de onze otages au moment où ils avaient envahi la localité, mais ils les avaient ensuite relâchés. Les pourparlers portent principale-



Un membre du Mouvement indien américain monte la garde à la réserve indienne Pine Ridge, dans la localité de Wounded Knee, Dakota du Sud. C'est dans la petite église, transformée en quartier général, que les insurgés gardèrent durant un certain temps onze otages. (Téléphoto AP)

Paul VI remettra la barrette aux trente nouveaux cardinaux

CITE DU VATICAN (AFP) —

Paul VI prononcera un important discours aujourd'hui au cours du consistoire où il créera 30 nouveaux cardinaux. apprend-on de source généralement informée. Le pape réaffirmerait notamment l'importance d'un Sacré-Colège fortement internationalisé et riche d'évêques résidentiels dans le gouvernement de l'Eglise. Au dernier consistoire, en avril 1969, il avait annoncé la création de deux cardinaux "in petto", dont les noms n'avaient pas été révélés pour des raisons d'opportunité politique. Le seront-ils aujourd'hui? D'autre part, on connaît bientôt les fonctions des nouveaux princes de l'Eglise dans les diverses congrégations.

Le cérémonial séculaire sera simplifié. Les diverses étapes consistoriales se dérouleront en une seule jour-

née au lieu de trois. Dans la matinée, au cours du consistoire secret, le Souverain Pontife lira aux anciens cardinaux la liste des nominations déjà publiée le 2 février en ajoutant, s'il le veut, les deux cardinaux "in petto". Pour la première fois, il ne demandera plus au Sacré-Colège une approbation de pure forme.

Le cardinal Jean Villot, secrétaire d'Etat, se rendra alors dans la grande salle d'audience moderne, où il remettra le billet de nomination à chacun des nouveaux préconisés. Ces derniers l'attendaient autrefois dans des palais romains et feignaient souvent la plus vive surprise lorsqu'un messager de la secrétairerie d'Etat leur remettait le précieux billet.

Le chef de l'Eglise et le Sacré-Colège quitteront ensuite la salle du consistoire pour celles des audiences, où

s'ouvrira le consistoire public.

Paul VI remettra alors aux trente élus la barrette rouge, insigne de leur dignité, et leur attribuera leurs différents "titres", ou les "diaconies" romaines. Auparavant, il leur aura rappelé que l'écarlate de leurs barrettes et de leurs soutanes symbolise leur sang qu'ils répandront, s'il le faut, pour la Sainte Eglise.

A 17 heures 30, le pape présidera à Saint-Pierre une célébration solennelle avec les nouveaux Cardinaux, auxquels il remettra l'anneau cardinalice. Cette cérémonie remplacera la remise du chapeau rouge, vaste galette, de 65 centimètres de diamètre, créée par Innocent IV en 1245 et supprimée par Paul VI en 1965.

Demain, le Souverain Pontife remettra le pallium aux cardinaux, aux patriarches et à un certain nombre de prélats. Le pallium est une longue bande de laine blanche brodée de croix noires, tissée avec la laine des agneaux offerts traditionnellement au pape pour la fête de sainte Agnès.

Le premier consistoire connu fut tenu par le pape Corneille (251-253). Les premiers consistoires servaient à régler toutes affaires de l'Eglise. Innocent III (1198-1216) en convoquait trois par semaine.

Célestin V en convoqua un en 1294, dans sa salle à manger, à Teano (Campanie). Clément IV, Adrien VI, Alexandre VIII et Benoît XIV dans leur chambre à coucher. Clément VII au château Saint-Ange où il était assiégé par le luthérien Fronsberg lors du sac de Rome en 1527. Pie VI dans des sacristies ou au palais impérial de Vienne, Pie VII à Venise, puis au palais des Tuileries, à Paris, au temps de Napoléon.

En se raréfiant, les consistoires prirent plus d'importance.

C'est Sixte-Quint qui leur donna leur forme définitive au XVIème siècle et fixa le nombre des cardinaux à 70 chiffre qui ne fut pas dépassé jusqu'à Jean XXIII. Il est aujourd'hui de 144. Il y avait 8 cardinaux non italiens en 1846. Ils sont devenus 103.

Altmann nie avoir reconnu être Barbie

LA PAZ (AFP) — Klaus Altmann a nié samedi avoir reconnu devant le procureur de La Paz être Klaus Barbie, a déclaré samedi soir son avocat, Me Constantino Carrion, à sa sortie de la prison où est détenu préventivement son client, avec lequel il s'est entretenu pendant une heure.

Me Carrion a ajouté qu'Altmann fera une déclaration plus circonstanciée lors de sa mise en liberté provisoire, "qui pourrait intervenir mercredi prochain".

Le défenseur d'Altmann a insisté sur le fait "qu'il n'existe aucune loi qui permette au ministère public de faire des investigations

sur des délits supposés qui auraient été commis en pays étranger il y a plus de vingt ans".

Me Carrion a déclaré à l'Agence France-Presse que le procureur auprès du tribunal de La Paz, M. Gaston Ledezma, n'a aucun droit légal d'ordonner la détention d'une personne s'il n'est assisté d'un juge d'instruction, sauf dans les cas de délit public ou sur demande de l'Etat. Il s'est élevé contre la détention de Klaus Altmann qui, a-t-il dit, "est une grave atteinte à la liberté individuelle dont les conséquences juridiques sont irréparables".

C'est sur les longues, longues routes que je l'aime ma Peugeot.



C'est pas toujours drôle la vie d'artiste. Un enregistrement à Montréal. Puis saute dans la voiture pour être en studio à Québec le soir même. Beau temps, mauvais temps... J'ai eu bien des voitures pour faire ce métier. Notamment des grosses soi-disant bonnes routières.

Et j'ai découvert la Peugeot 504. Une artiste dans son genre! Intérieur "petit salon". Sièges avant montés

sur rampe à glissière (je change de position et suis toujours à la bonne hauteur). Suspension à quatre roues indépendantes. Silence surprenant. Toit ouvrant standard pour goûter le soleil. Système d'aération à trois circuits. Le grand luxe!

J'aime ma Peugeot.

Une mécanique intelligemment conçue, un profil dessiné par Pininfarina, une tenue de route exceptionnelle. Et sous son élégance, un moteur d'une robustesse insoupçonnable, qui a fait ses preuves dans les rallyes africains.

Essayez donc une Peugeot 504... juste pour voir.



J'AIMERAIS ESSAYER LA PEUGEOT 504

Sedan ☐ Station wagon ☐

Veuillez demander à votre représentant de me téléphoner pour prendre rendez-vous. J'aimerais faire un véritable essai de la 504, sans engagement de ma part.

Nom

Adresse

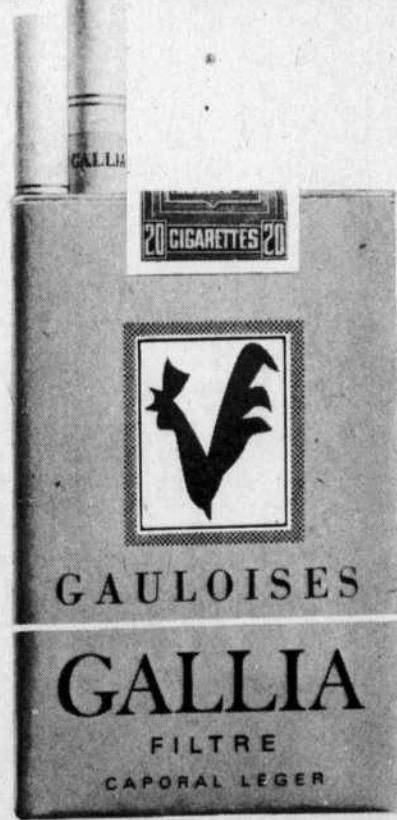
No de téléphone

POSTEZ CE COUPON À: PEUGEOT CANADA LTÉE, 2550 ROUTE TRANS-CANADIENNE, POINTE-CLAIRE, QUÉBEC

PEUGEOT 504
C'est une belle mécanique!

Voici Gallia

nouvelle! douce! étonnante!



Enfin, douceur et saveur se trouvent réunies dans une cigarette de conception radicalement nouvelle. Essayez-la. Elle est bonne à fumer.

Lynch avait promis aux provos de l'IRA 50,000 armes

DUBLIN (Reuter) — Le premier ministre irlandais, M. Jack Lynch, avait promis 50,000 armes aux dirigeants catholiques républicains d'Irlande du Nord lorsque les troubles ont commencé en 1969 dans la province britannique, a affirmé hier M. Neil Blaney, ancien ministre de M. Lynch, ajoutant que le Conseil des ministres était au courant de cette promesse.

M. Blaney, limogé en 1970 par M. Lynch après avoir été accusé publiquement d'être mêlé à un trafic d'armes avec l'Irlande du Nord, a été élu au Parlement cette semaine sous l'étiquette de républicain indépendant. Il avait quitté en 1970 le parti Fianna Fail du premier ministre pour protester contre la politique du gouvernement qui n'accordait pas son plein soutien à l'IRA.

Il avait souvent été affirmé que le premier ministre sortant soutenait l'IRA provisoire, mais les déclarations faites hier par M. Blaney dans une interview au Sunday Independent de Dublin constituent les premières révélations détaillées sur le rôle supposé du gouvernement irlandais dans la création de l'IRA provisoire, catholique et nationaliste, dissidente de l'IRA officielle marxiste.

"En tant que dirigeants du gouvernement," déclare M. Blaney, "nous étions en contact constant avec ceux qui sont devenus, en 1970, les dirigeants de l'IRA provisoire. Ils avaient le soutien verbal entier de M. Lynch."

L'ancien ministre a révélé que le gouvernement avait mis au point la livraison à l'IRA de 50,000 armes de l'armée irlandaise. Deux cargaisons ont été envoyées à Dundalk, près de la frontière, mais n'ont jamais été livrées. Un commerçant britannique, qui se révéla ensuite être un extrémiste protestant d'Irlande du Nord, avait même tenté de les acheter.

M. Lynch avait toujours affirmé qu'il ne savait rien des relations de ses ministres avec les militants de l'IRA. Les déclarations de M. Blaney le mettent dans une position difficile.

Flottation des monnaies européennes par rapport au \$

BRUXELLES (D'après AP, AFP et Reuter) — Les ministres des Finances du Marché commun ont décidé de laisser flotter les monnaies européennes par rapport au dollar et aux autres devises étrangères. Les neuf ministres, réunis hier à Bruxelles, auraient en effet décidé, selon une source autorisée, de mettre un terme aux rachats de dollars à leur taux officiel.

Les ministres se réuniront à nouveau jeudi prochain pour examiner cette proposition en trois points de la commission des finances en vue d'arrêter définitivement leur politique sur le sujet. Le lendemain, le groupe des Dix,

qui comprend notamment les Etats-Unis, en plus des principaux pays européens, se réunira à Paris sous la présidence de M. Valéry Giscard d'Estaing, ministre français de l'Economie et des Finances. Enfin, une nouvelle réunion des neuf ministres des finances du Marché commun est prévue pour samedi à Bruxelles.

La réunion d'urgence de la Commission des finances du Marché commun n'aurait pas défini toutefois de politique concernant une éventuelle flottaison des monnaies européennes entre elles.

Sékou Touré révèle un nouveau complot

DAKAR (AFP) — Des éléments infiltrés, en tenue militaire qui s'étaient mêlés aux troupes guinéennes en vue de renverser le régime guinéen, ont été arrêtés à Conakry. D'autres sont encore en liberté. C'est M. Ahmed Sékou Touré, président de la République de Guinée qui a fait ces révélations dans un discours retransmis par Radio-Conakry, capté à Dakar.

Le chef d'Etat guinéen n'a pas donné d'autres précisions sur ces arrestations. Il s'est borné à attirer l'attention des membres de son parti sur le fait que "la cinquième colonne existe en Guinée au sein de l'armée, parmi les civils et les étudiants".

D'autre part, M. Sékou Touré a mis au défi les opposants à son régime vivant en Guinée de se manifester ouvertement. "Je m'engage, a-t-il affirmé, à leur ouvrir la frontière et même à leur donner un avion pour qu'ils aillent dans le pays de leur choix. Ils sont libres d'être contre la révolution mais pas en Guinée".

Le président de la République de Guinée a révélé ensuite que plus de six cents éléments

du PAIGC (Parti africain de l'indépendance de la Guinée Bissau et des Cap-Vert) vivant en Guinée ont été arrêtés à la suite de l'assassinat d'Amilcar Cabral, secrétaire général de ce parti. Après les interrogatoires, ils ont été relâchés à l'exception d'une cinquantaine d'entre eux reconnus coupables "d'avoir été entièrement au courant du complot ou d'avoir participé à son exécution".

Après avoir rappelé les circonstances de l'assassinat de Cabral et de l'arrestation des assassins, le chef de l'Etat

guinéen a accusé le Portugal d'avoir "cherché" à modifier la direction du PAIGC en se disant qu'avec de nouveaux cadres en dehors de Cabral, il sera prêt à négocier l'indépendance de la Guinée Bissau et celle du Cap-Vert.

Selon M. Sékou Touré, le Portugal reçoit plus d'un milliard de dollars pour la location à l'OTAN des îles du Cap-Vert, ce qui représente plus que son budget. C'est pourquoi il a voulu séparer le sort de la Guinée Bissau et celui des îles du Cap-Vert.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

NOTRE RUBRIQUE

CARRIÈRES ET PROFESSIONS

Téléphonez ou écrivez à :

LE DEVOIR

211 St-Sacrement
Montréal - Tél. : 844-3361

Compétence :
Bernard Lutz

PROFESSEURS DÉPARTEMENT DE RÉCÉOLOGIE Niveau agrégé ou adjoint \$12,000 - \$19,000

À partir de l'automne 1973.

Expérience dans les domaines suivants: récréation publique et administration des parcs, gestion des ressources récréatives, éducation en activités de plein air ou récréation thérapeutique.

Doctorat exigé.

Préférence accordée aux candidats bilingues.

Prière d'adresser votre curriculum vitae avant le 15 mars 1973 au :

Dr Edward H. Storey, Directeur
Département de récréologie,
UNIVERSITÉ D'OTTAWA,
Ottawa, Ont.
K1N 6N5



collège de sherbrooke

Offre d'emploi Poste: COORDONNATEUR DU CENTRE DE DOCUMENTATION

Fonctions:

- Il est responsable de l'administration de la bibliothèque et de l'audio-védothèque.
- Il a comme principale fonction de constituer progressivement un centre de documentation qui réponde aux objectifs du collège.
- Il est notamment responsable des services suivants: acquisition, catalogage et classification, préparation matérielle, entretien, prêt et référence.

Exigences:

- Diplôme universitaire en bibliothéconomie.
- Expérience pertinente.

Tout candidat intéressé à ce poste est prié de faire sa demande avant le 15 mars 1973 au bureau du :

Secrétaire général,
Collège de Sherbrooke,
475, rue Parc,
Sherbrooke, Qué.

PHARMACIEN(NE) OU BACHELIER(ÈRE) en PHARMACIE

demandé(e)

S'adresser à **M. Jean Barel,**
3850, des Cheneaux,
Trois-Rivières, Qué.

INGÉNIEUR DEMANDÉ

Pour compagnie de construction d'Ottawa.

Devrait posséder 10 ans d'expérience en construction commerciale. Devrait pouvoir estimer et gérer chantiers jusqu'à valeur de 5 millions.

Bilingue de préférence.

Salaire proposé: \$20,000. - \$25,000.

Joindre références à la demande d'emploi, en écrivant à :

CASE 1976, LE DEVOIR

REPRÉSENTANTS DES VENTES INDUSTRIELLES PRODUITS ÉLECTRIQUES

Burndy, un important manufacturier au Canada de connecteurs électriques et étiquettes à câbles, a présentement deux ouvertures à son bureau de Montréal.

Un de ces postes s'applique au marché électronique (O.E.M.) et requiert une personne avec expérience antérieure dans la vente des pièces composantes de produits finis électroniques.

Le deuxième poste requiert une personne avec expérience dans le domaine des utilités et des distributeurs de produits électriques.

Le salaire est évalué d'après l'expérience et la compétence, plus participation aux bénéfices, automobile fournie, assurance-groupe et fonds de pension.

Si vous êtes bilingues et à la recherche d'un nouveau défi avec chances d'avancement dans une organisation progressive qui s'attend à des résultats, entrez en communication avec nous.

Faire parvenir curriculum vitae à :

Burndy Limitée,
513, boul. Stinson,
Montréal 379, Qué.

Hôpital Saint-Joseph de la Providence

Centre hospitalier pour malades chroniques (130 lits)
recherche

DIRECTEUR GÉNÉRAL

Endroit:

11844, Bois-de-Boulogne, Montréal.

Attributions:

Le directeur général est responsable au conseil d'administration de l'établissement, de l'élaboration et de la direction des programmes et des services, le tout en conformité avec les politiques et les directives émises par le conseil d'administration et le ministère des affaires sociales.

Qualifications requises:

Détener un diplôme universitaire en sciences administratives hospitalières. Toutefois une expérience pertinente dans un domaine relié à la fonction ou un cours en gestion hospitalière peut compenser l'absence de diplôme universitaire. Avoir occupé un poste de direction ou de cadre supérieur, de préférence dans un centre hospitalier.

Rémunération:

Selon les normes du ministère des affaires sociales et selon les qualifications du candidat.

Inscription:

Veillez faire parvenir votre demande d'emploi accompagnée de votre curriculum vitae à l'adresse suivante avant le 31 mars 1973:

Directeur général,
Hôpital Saint-Joseph de la Providence,
11844, Bois-de-Boulogne,
Montréal 356, Qué.

DIRECTEUR DU PERSONNEL Secteur Financier SALAIRE JUSQU'À \$20,000.

Notre client, une importante firme dans le secteur financier, en pleine expansion au Québec, recherche un Directeur du Personnel pour son siège social à Montréal. Le candidat idéal aura de préférence une formation universitaire et de 8 à 10 ans d'expérience dans la fonction personnelle dans les domaines financier, bancaire ou connexe. Il sera responsable de toute la fonction personnelle, y compris le recrutement, l'évaluation et l'embauche du personnel de cadres, l'évaluation des tâches, l'administration des salaires, les programmes de développement des cadres et la planification. Tout ceci dans le cadre d'un programme rigoureux d'expansion.

Le candidat choisi devra posséder les aptitudes, attributs et qualités personnels pour diriger une équipe compétente et être bon bilingue. Le salaire sera en fonction de l'expérience du candidat. Si intéressé veuillez communiquer confidentiellement avec G. Maurice Gilbert, référant au dossier LD-691M.

Division Administrative

LE CONSEIL DE PLACEMENT PROFESSIONNEL

555 ouest, boul. Dorchester, Montréal 128 • 866-2807

Conseillers en Personnel depuis 1927



NETTOYEUR P.M. Service d'une heure au comptoir Service de chemises 8309 ST-DENIS 381-1322

DESIGNER D'INTERIEURS

YVON VALLÉE
Consultant en décoration
Designer d'intérieurs
336-5877
Spécialiste du design de
meuble résidentiel
et commercial

DECORATEURS ENSEMBLIERS

LAURENT BÉRUBÉ
DECORATEUR-ENSEMBLIER
8240 AIME-RENAUD
ST-LEONARD Mtl. 38
324-2580

**VIAU, MORISSET,
BEAULAC & ass.**
Consultants en décoration
Designers en aménagement
intérieur
5995 rue Monkland
Montréal 261
Tél.: 488-2561

ARCHITECTES

DAVID & BOULVA
ARCHITECTES
1253 ave McGill College
Suite 800
MONTREAL - 866-9854

ROLAND DUMAIS

ARCHITECTE
3995 est. Sherbrooke
MONTREAL 406
Tél.: 255-3611

Les architectes

**LONGPRÉ MARCHAND
GOUDREAU DOBUSH
STEWART**
MONTREAL - 842-1401
Ottawa St-Jean, T.-N.



Fonction publique
Canada

Public Service
Canada

CONCOURS OUVERT ÉGALEMENT AUX HOMMES ET AUX FEMMES DIRECTEUR, DIVISION DU SOUTIEN DU REVENU Traitement \$20,300 - \$25,500

Direction générale des allocations et services sociaux
Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social
Ottawa

FONCTIONS: Sous la direction générale du Directeur général du Régime d'assistance publique du Canada, concevoir et mettre au point des politiques pour le programme de soutien du revenu dans le cadre du Régime d'assistance publique du Canada; négocier des accords fédéraux-provinciaux sur le partage des frais; déterminer le droit à une aide en vertu du Régime d'assistance publique du Canada, de programmes provinciaux en matière d'aide financière, de soins en établissement et d'adaptation au travail; diriger l'établissement et la prestation des services consultatifs offerts par la Division; diriger l'évaluation permanente des programmes de la Division; entretenir des rapports avec les autres Ministères s'occupant de la planification et de l'application de programmes sociaux et remplir d'autres fonctions connexes.

CONDITIONS DE CANDIDATURE: Être titulaire d'un diplôme universitaire dans une des branches des sciences sociales et justifier de sa compétence dans l'élaboration, l'administration et l'évaluation de programmes d'assistance sociale; aptitude à entretenir des relations de travail efficaces avec les cadres supérieurs du gouvernement, de l'industrie et du monde des affaires. La connaissance de l'anglais est essentielle.

Faire parvenir la formule PSC 367-401 intitulée "Demande d'emploi" disponible dans les bureaux de postes, aux Centres de la main-d'œuvre du Canada et dans les bureaux de la Commission de la Fonction publique du Canada avant le 20 mars 1973 au :

**PROGRAMME DE RECRUTEMENT DU PERSONNEL DE DIRECTION
COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA
H. A. BRISEBOIS
PIÈCE 1831, TOUR "A", PLACE DE VILLE
OTTAWA (ONTARIO) K1A 0M7**

Référence à rappeler: concours no 73-8013.



La Société de développement
de la Baie James

Spécialiste en gestion des ressources naturelles

Fonctions:

- Administrer un programme de gestion des ressources naturelles basé sur la classification des éléments bio-physiques du territoire.
- Appliquer des politiques de protection et de conservation de la faune et de la flore.
- Tenir un registre des données.

Exigences:
Posséder 5 à 10 années d'expérience dans la gestion des ressources naturelles, de préférence dans les régions boréales du Canada.

Détener un diplôme universitaire en biologie ou autre science connexe. Tout équivalent d'expérience et d'études sera considéré.

Lieu de travail:
Matagami

Salaire:
\$12,000 — \$15,000

Discretion assurée. Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae au directeur du personnel:

Société de développement de la Baie James
955 est. boul. de Maisonneuve
Montréal 132, Qué.



La Société de développement
de la Baie James

Spécialiste en gestion et planification du tourisme et des loisirs

Fonctions:

- Elaborer un plan d'aménagement du territoire pour le tourisme et les loisirs.
- Mettre sur pied un service et un programme de marketing en collaboration avec les ministères provinciaux concernés.
- Créer des centres à services multiples.

Exigences:
Posséder 5 à 10 années d'expérience dans le domaine. Une préférence sera accordée au détenteur d'un diplôme en administration des loisirs ou d'un domaine connexe.

Lieu de travail:
Montréal

Salaire:
\$12,000 — \$14,000

Discretion assurée. Les candidats intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae au directeur du personnel:

Société de développement de la Baie James
955 est. boul. de Maisonneuve
Montréal 132, Qué.

RECHERCHE et ANIMATION

L'organisme:

Sérénia, un service de régulation des naissances groupant et coordonnant le travail de 250 couples bénévoles.

Les fonctions:

Un travail diversifié comprenant de la recherche, mais aussi de l'animation de groupe, l'élaboration de programme d'action et de l'administration.

Le groupe:

Médecins, infirmières, travailleurs sociaux, éducateurs, couples bénévoles.

Les aptitudes:

Autonomie, souplesse, capacité de s'identifier aux objectifs de l'organisme.

Les qualifications:

- Diplôme universitaire en sociologie, démographie ou autre discipline pertinente au travail.
- Bilingue.

Le salaire:

Négociable selon la formation et l'expérience.

Lieu de travail: Montréal.

Veillez adresser votre curriculum vitae avant le 15 mars à :

Mme Marie-Paule Doyle, t.s.p.,
Secrétaire générale de Sérénia,
55, Parkdale,
Ottawa, Ont.
K1Y 1E5

Les 106 pilotes libérés, le retrait US reprend

SAIGON (Reuter et l'AFP) — Le retrait des troupes américaines du Vietnam, suspendu lorsque le Nord-Vietnam avait retardé la libération d'un deuxième groupe de prisonniers, a repris hier alors que 106 prisonniers américains et deux Thaïlandais s'envolaient de Hanoi vers la base aérienne de Clark, aux Philippines.

Les prisonniers remis aux Américains à l'aéroport Gia Lam de Hanoi sont arrivés à la base Clark à bord de trois avions Starlifter. Ils seront rapatriés aux États-Unis après trois jours d'examen médicaux. Les deux Thaïlandais seront ramenés dans leur pays. Tous paraissent en bonne santé.

Les libérations d'hier portent à 242 le nombre total des prisonniers américains libérés par le Nord-Vietnam. Le Vietcong, qui a déjà libéré 27 Américains, relâchera aujourd'hui 27 soldats américains et trois civils, dont deux Allemands de l'ouest.

Le premier vol de rapatriement des militaires américains stationnés au

Vietnam depuis l'interruption du retrait a décollé hier matin. D'autres vols étaient prévus dans la journée vers la Thaïlande.

Les négociations entre le gouvernement sud-vietnamien et le GRP sur les échanges de prisonniers ne semblent pas être sorties de l'impasse. Les délégués communistes à la commission militaire quadripartite demandent la libération de 10.000 hommes alors que le Sud-Vietnam ne veut en libérer que 2.000 en échange de 1.000 gouvernementaux.

Les dragueurs de mine américains, retirés le 28 février des eaux nord-vietnamiennes en raison du retard mis par Hanoi à la libération du deuxième groupe de prisonniers, sont revenus hier à proximité du port de Haiphong, rapporte l'agence de presse nord-vietnamienne.

A Gia Lam, la libération des prisonniers n'a duré hier qu'une heure, soit une moyenne de moins de trente secondes par homme.

L'atmosphère était encore plus déten-

due que lors des occasions précédentes parmi les militaires des deux camps, les représentants des commissions, y compris ceux de Saigon. Le service d'ordre semblait s'être davantage déplacé pour jouer les curieux que pour canaliser les journalistes et les membres des familles de responsables nord-vietnamiens venus assister au spectacle.

On a notamment remarqué le directeur de la sûreté nord-vietnamienne en civil bavardant avec un écrivain et un lieutenant-colonel nord-vietnamien s'entretenant avec des journalistes. Plus loin, des officiers de l'armée de l'air américaine faisaient des gros plans photographiques de jeunes enfants vietnamiens sur fond d'aéroport en ruine.

Dans l'attente de l'arrivée des appareils américains et pour calmer les estomacs, un hôtel de Hanoi avait déposé des serveuses, nappes blanches, casseroles et casses de bière pour remplacer le buffet de l'aéroport dont il ne reste plus qu'un amas de gravas.

A la base de Clark, les prisonniers

sont sortis un à un, la plupart en souriant, sous les acclamations de la foule, des trois "C-141" partis les chercher à Gia Lam.

C'est le colonel James H. Kasler, 46 ans, de l'US Air Force, fait prisonnier le 8 août 1966 au Nord-Vietnam, qui est d'abord apparu.

Il a été suivi par les 39 hommes du premier groupe tous prisonniers au Nord-Vietnam depuis 1966. Parmi eux se trouvaient les deux Thaïlandais.

L'avion ramenant les membres du deuxième groupe, 40 hommes la plupart prisonniers depuis 1967 au Nord-Vietnam, a atterri quelques instants plus tard sur la base américaine. Le colonel Gordon A. Larson, 45 ans, dont l'avion a été abattu le 5 mai 1967 au-dessus du Nord-Vietnam, est descendu le premier de l'appareil.

Le troisième groupe le plus petit puisqu'il comptait 28 prisonniers, était conduit par le colonel Norman C. Gaddis, 49 ans, capturé le 12 mai 1967 au Nord-Vietnam.

Ce dernier, après avoir exprimé son loyalisme à son pays comme les colonels Kasler et Larson, a dit sa tristesse de penser que "près de trois cents de nos camarades sont toujours prisonniers".

"C'est notre vœu le plus fervent, a-t-il ajouté, qu'ils soient vite libérés et rejoignent leurs familles."



La joie du retour, à bord du C-141 ramenant un premier groupe de Gia Lam à la base de Clark, aux Philippines. (Téléphoto AP)



La foule de curieux devant l'ambassade séoudite à Khartoum, alors que trois des otages sont déjà abattus. La veille, la tempête de sable avait dressé un écran opaque autour de l'édifice. (Téléphoto AP)

Perspectives arabes d'après-Khartoum

Rupture consommée avec les fedayine?

BEYROUTH (par Xavier Baron, de l'AFP) — Le drame de Khartoum marque une nouvelle étape dans la détérioration des relations entre la résistance palestinienne et les régimes arabes en général.

La dernière "opération" de Septembre Noir, qui s'est déroulée dans une ambassade arabe d'une capitale arabe, est vite apparue comme une action destinée à avoir des répercussions aux quatre coins du monde arabe, beaucoup plus qu'en Israël et dans d'autres capitales étrangères.

Deux événements ont récemment creusé un fossé entre les fedayine et les gouvernements arabes: le conseil arabe de la défense qui s'est tenu au Caire en janvier, et les efforts déployés pour parvenir à une solution pacifique du conflit du Proche-Orient.

Après la réunion du Caire, M. Yasser Arafat, président de l'Organisation pour la libération de la Palestine (OLP) avait déclaré que le conseil de la défense "avait ignoré la résistance palestinienne", et il avait souligné qu'aucune assistance financière n'avait été accordée aux fedayine alors que la Syrie, l'Égypte et la Jordanie recevaient au total \$300 millions. "Certains dirigeants arabes ont perdu la faculté de faire la dis-

inction entre le nationalisme et la trahison, entre l'honneur et la capitulation", avait-il dit.

C'est surtout la réintégration de la Jordanie dans la stratégie interarabe qui avait été accueillie comme "une trahison" par la résistance, le roi Hussein n'ayant pas, en contre-partie, modifié son attitude intransigente à l'égard des fedayine. Aussi, refusant de "faire le jeu des régimes arabes", l'OLP a refusé de "se soumettre au commandement arabe unifié" créé au Caire.

Cette réunion du Caire a été suivie par les voyages à Washington du roi Hussein et de M. Hafez Ismail, conseiller du président Anouar Sadate. L'inquiétude est alors apparue au grand jour parmi les Palestiniens, toute solution pacifique signifiant la liquidation de la guérilla palestinienne.

Ce refus des Palestiniens de s'intégrer dans la stratégie arabe telle qu'elle apparaît actuellement, s'est illustré brutalement à Khartoum. Dans la logique de Septembre Noir et des Palestiniens radicaux de plus en plus en rupture de ban avec la résistance officielle, incarnée par une OLP de plus en plus "muselée", il n'y a plus de "règle du jeu" qui vaille. Il s'agit de tout remettre en question par tous les moyens et, au be-

soin, de créer l'irréparable pour garder fermée la porte des négociations; les guérilleros sont en effet convaincus que tout accord ne pourra se faire qu'à leurs dépens.

Aussi, il importe peu, pour eux, que l'opération de Khartoum soit jugée nuisible à la cause arabe dans les capitales du Proche-Orient. Quant à l'opinion internationale, elle ne saurait jouer un rôle, dans leur optique, depuis qu'ils ont constaté que les dizaines de victimes des camps palestiniens ou une centaine de passagers d'un avion civil arabe, péroreront toujours moins lourd que la vie de diplomates occidentaux ou d'athlètes israéliens.

Poussant jusqu'à la limite leur raisonnement, ils n'ont pas craint, pour la première fois, de s'en prendre à l'Arabie séoudite, sans prendre en considération le poids considérable de Ryad dans le monde arabe. La condamnation de l'opération de Khartoum par le roi Fayçal est cependant lourde de conséquences pour la résistance palestinienne, l'Arabie séoudite ayant été jusqu'à présenter l'un des premiers bailleurs de fonds de l'OLP, et notamment du Fatah. La situation financière de l'OLP, déjà préoccupante depuis la réunion du Caire, risque ainsi de s'aggraver à la suite des événements de Khartoum, estimant-on généralement.

On estime généralement que le drame de Khartoum constitue un avertissement aux régimes arabes, et sans doute avant tout au Caire, de la part de ceux qui sentent que l'évolution actuelle de la crise du Proche-Orient condamne les résistants à être "des victimes ou des hors-la-loi". "Les États arabes doivent savoir que si les négociations se poursuivent, il peut y avoir un jour dix ou quinze Khartoum, aucune capitale n'est plus à l'abri", remarquait hier un observateur arabe.

Les relations arabo-palestiniennes vont sans doute s'en ressentir, mais si la cause palestinienne doit être enterrée, les fedayine les plus radicaux ne veulent pas qu'ils soient enterrés les premiers. C'est aussi sans doute un sentiment partagé par une grande partie des Palestiniens, même si l'OLP se désolidarise officiellement d'une action menée par une petite minorité extrémiste agissant de façon indépendante.

TÉMOIGNAGE

Les revenants de l'enfer de Con Son

SAIGON (par Roland-Pierre Paringaux, de l'AFP) — Cent vingt-quatre détenus politiques pro-communistes incarcérés depuis des années au bagne de l'île de Con Son (ex-Paulo Condore) ont été discrètement libérés la semaine dernière par les autorités de Saigon.

Le correspondant de l'AFP en a retrouvé cinq. Tous sont paralysés des membres inférieurs après les années d'entassement qu'ils ont passés dans les "cages à tigre". Leur état de faiblesse contraste fortement avec leur santé morale et leur détermination politique. Tous ont accepté de parler sans la moindre réticence, en donnant leurs noms. Leurs récits, à peu de détails près identiques, sont hallucinants. L'un d'eux a été incarcéré il y a 10 ans en 1963, sous le régime Diem.

Le premier qui parle a 41 ans. C'est un ouvrier qui a été arrêté avec sa femme et ses deux enfants (4 ans et 18 mois) le 26 juin 1967 à Saigon. Il précise qu'il "faisait de la politique depuis 1955 pour l'application des accords de Genève". Il a été arrêté après une manifestation.

Conduits dans un commissariat du quartier de Tan Son Nhut (aéroport de Saigon), ils y seront accusés de communisme et torturés séparément "pendant 12 jours et 12 nuits" (électrodes, pendaison par les pieds, immersion dans une cuve d'eau savonneuse, doigts cassés) en présence, affirme l'ancien prisonnier, de cinq policiers et d'un Américain. Les enfants assisteront pour leur part aux sévices infligés à leur mère qui, enceinte de trois mois, fera une fausse couche, précise-t-il.

Au bout de 18 mois, la femme sera relâchée et mise en

résidence surveillée. Il n'aura aucune nouvelle d'elle ni des siens jusqu'à sa libération.

L'étape suivante pour le prisonnier, comme pour ses quatre compagnons, fut le "département de la sûreté de l'armée" où les tortures recommencèrent, toujours en présence de civils américains. "J'ai fini par signer tout ce qu'ils ont voulu par reconnaissance ce que je n'avais jamais fait". Il passera ensuite plusieurs mois dans une prison de la police, où il est fréquemment battu, avant d'être embarqué en DC-3 avec une vingtaine d'autres "politiques" pour le bagne de Con Son.

Premier contact avec l'administration du camp: une bastonnade infligée à la descente d'avion par un groupe de "vovous". Il restera enfermé dans divers types de "cages à tigre" de 1968 à février 1973, avec une seule interruption de deux mois.

Son récit minutieux et celui de ses camarades interrogés séparément ne varient pas quant à la vie des détenus. Ceux-ci s'entassaient dans deux rangées de 30 cellules qui se font face, côté hommes, côté femmes.

Les cinq hommes décrivent ainsi les cellules enterrées: deux mètres sur un mètre soixante. En haut, les grilles où passent des gardes. On compte parfois jusqu'à huit personnes par cellule. Beaucoup mourront et chez les femmes nombreuses sont celles qui perdront la raison.

Emplés les uns sur les autres, ils attendaient de mourir sous les yeux des gardiens qui les piquaient parfois avec des bambous ou leur lançaient de la chaux, racontent-ils.

Après six mois de ce traitement — à peine de quoi manger

et deux petites rations d'eau par jour — "nous ne pouvions plus bouger les jambes" racontent les cinq hommes qui, pour se déplacer aujourd'hui, se traînent par terre.

Le passage en juin 1970 de civils américains les fit sortir de leurs cages. Pour deux mois, ils furent parqués dans d'anciennes étables avant d'être redescendus dans de nouvelles "cages" bétonnées individuelles avec une lucarne percée dans le plafond. Le traitement général demeura sensiblement le même jusqu'à leur libération, le 21 février dernier.

L'un des anciens prisonniers qui a pris connaissance des accords de Paris s'est demandé pourquoi le régime de Saigon les avait libérés, sans rien dire, alors que les deux parties sud-vietnamiennes devaient négocier la libération des prisonniers politiques.

TECCART

Collège d'enseignement professionnel



SPÉCIALISÉ EN ÉLECTRONIQUE

L'INSTITUT TECCART DISPENSE

LE PROGRAMME OFFICIEL ENRICHI

934 PÉRIODES D'ÉLECTRONIQUE EN PLUS AUGMENTATION DE 61%

AVANTAGES DU PROGRAMME ENRICHI:

- 1- Le nombre de périodes d'enseignement en électronique étant augmenté de 76.4% on peut facilement conclure à un enseignement plus complet.
- 2- Même si l'enseignement tient compte des tubes électroniques conventionnels, Teccart insiste davantage sur les semi-conducteurs et les circuits intégrés.
- 3- L'équipement, les guides de manipulation et les nouvelles méthodes d'analyse en laboratoire, assurent une meilleure formation avec un sens pratique plus développé.

INSCRIPTION: Pour s'inscrire il faut fournir les documents qui établissent l'éligibilité de l'élève pour le niveau collégial et remplir la formule d'inscription de l'Institut Teccart.

EXAMENS D'ADMISSION: Les candidats sont invités à venir passer l'examen d'admission le 1er mai 1972, à 2 heures de l'après-midi.

INSTITUT TECCART
3155, Hochelaga, Montréal 402



INSTITUT PRIVEE
RECONNUE POUR FINS DE SUBVENTIONS
EN VERTU DE LA LOI DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE



L'une des dernières images du drame de Khartoum: l'un des septembristes négocie depuis le balcon de l'ambassade avec les autorités soudanaises. On distingue nettement à la main du guérillero un porte-voix. Peu après, le groupe de fedayine se rendait, en laissant à l'intérieur armes et munitions. (Téléphoto AP)

CAMP TRAILFINDER

1963 - 10e ANNIVERSAIRE - 1973

(membre accrédité de l'Association de camping de l'Ontario et de l'Association de camping du Canada)
Camp mixte 6 à 16 ans

Un camp splendide avec lac et forêt près de Dorset, Ontario (150 milles au n/e de Toronto) où les jeunes peuvent vraiment s'amuser: équitation, natation, bateau à voile, ski nautique, excursion en canot, etc. Nourriture et logement excellents. 4 semaines \$395; 8 semaines \$750. Un terrain de camping merveilleux près du Parc Algonquin. (Nous recevons régulièrement des campeurs québécois). Brochure, etc. Représentant pour le Québec.

Paul Rushton, directeur, 38 Cliffside Drive, Scarborough, Ont.

L'HUMOUR DE CKAC'est

LUNDI AU VENDREDI

Jacques Proulx

6:00 — 9:00 A.M.

Gustave

Les propos du concierge

6:10 A.M., 8:10 A.M., 12:10 P.M.

Claude Landré

Le tourbillon de l'actualité

6:40 A.M., 8:40 A.M.

Michel Vinet

3:00 à 5:15 P.M.



Le Printemps de CKAC73

SAMEDI

Le Festival de l'Humour Québécois

10:00 — 11:00 A.M.

DIMANCHE

Le Festival de l'Humour Québécois

8:00 — 9:00 P.M.

ANNONCES CLASSÉES

ENCADRÉES
844-3361
• Chaque parution coûte \$4.20 le jour
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

ANNONCES CLASSÉES

DU DEVOIR
Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier les données par elles-mêmes. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée.
Toute erreur doit être corrigée immédiatement.
S.V.P. téléphoner à 844-3361.

ANNONCES CLASSÉES

RÉGULIÈRES
844-3361
• Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots
• Tout mot d'additionnel coûte 0.05 chacun
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

Avis légaux - Avis publics - Appels d'offres

ANTIQUITES DEMANDEES

ANTIQUITES TOUTES SORTES, (argent comptant) Claude Morrier, jour 331-0251 soir 667-0774, J.N.O.

APPARTEMENTS A LOUER

VILLERAY: 3 1/2, chauffés, balcon, poêle-réfrigérateur, livres 1er mai, non meubles, \$95. par mois. Tél: 273-7308. 19-3-73

EDOUARD-MONTPETIT: face Université, 3 1/2 pièces, chauffé, taxe d'eau incluse. Occupation immédiate. Meuble ou non. \$135, garage si désiré. Tél.: 525-7919. 6-3-73

COTE-DES-NEIGES: 5614 Gattineau, app 2, 3 1/2, meublé, chauffé, eau chaude, taxes payées, moquette. \$130. Mai. Tél.: 733-8420. 10-3-73

1495 HENRI-BOURASSA EST 1 1/2 - 3 1/2 - 4 1/2
Libres 1er mai. Ascenseur - terrasse - lavoir - poêle-réfrigérateur. Pres. métro.
Tél: 389-8780 6-3-73

OUTREMONT
50 WILLOWDALE
NOUVEL IMMEUBLE
• Immeuble en béton, insonorisé
• 2 ascenseurs - balcons
• Taxes payées, sundek
2 1/2 - \$140.
3 1/2 - \$170.
Tél: 273-4451 J.N.O.

LES DAUPHINS
NOUVELLE TOUR D'APARTEMENTS
Face au parc Lafontaine, av. Papineau au nord de Sherbrooke. Résidence luxueuse de 28 étages. Ambiance calme. Piscine ouverte à l'année. Terrasse-solaire.
Appartements de 3 1/2, 4 1/2, 5 1/2 pièces, tous avec superbe balcon.
RENGEMENTS
6-3-73 522-1777

AMEUBLEMENTS A VENDRE
MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodés, bureaux doubles et triples, bibliothèques, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'automne. 212 Beaubien est. Tél: 766-9067. 2-4-73

BUREAU A LOUER
Édifié à bureaux pour professionnels et hommes d'affaires.
• 1 étage au complet divisé 2,500 pieds environ au 3ième
• 2 petits bureaux au rez-de-chaussée, 450 pieds environ.
Air climatisé - ascenseur - stationnement - près station métro Sherbrooke.
La Laurentienne Co. Mutuelle d'Ass.
822 est, rue Sherbrooke, Montréal
Tél: 418-688-3591 (frais virés) J.N.O.

Espace à louer
dans un superbe centre DOMICILIAIRE et COMMERCIAL
Espaces pour bureaux (avocats, médecins, hommes d'affaires, etc.)
Face au METRO LONGUEUIL. UNE PASSERELLE CLIMATISÉE RELIE LES ÉDIFICES À LA STATION
• Climatisé
• Chauffage "tout à l'électricité"
• Plus de 400 appels dans les édifices
• Excellentes facilités de transport
PORT de MER
101, Place Charles-Lemoyne
Tél. 670-6391 • 670-6395 6-3-73

CHALET A LOUER
DOMAINE STE-AGATHE: luxueux Bavaïois, Trol, 5 1/2, chauffés, flanc montagne, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibault. TV. Semaines (aussi location été, piscine, équitation) Tél: 256-6825 ou 1-819-326-5836 2-4-73

DIVERS

Vous cherchez une équivalence de "Britannica" en français? Voici "Encyclopaedia Universalis". Pour tous renseignements demandez M. Michel Janowick. 342-2511. 6-3-73

ATTENTION: Nous vendons BOEUF DE L'OUEST, derrière et devant à \$0.85 la livre (tousjours tendre). Informations 935-5268. 2-4-73

ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) L.T.E.E. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf. Garantie. Assurance. Service 24 heures. Tél: 388-2137, 669-2547. J.N.O.

ENTREPRENEURS

BRIGUE FOYER - PIERRE. ciment, chéminées, joints, menuiserie générale, balcon, escalier. Réparons fondation - enrayons eau des murs. Renovations. Assurance incluse. Estimation gratuite. Tél.: 642-4077. 1-5-73

FEMMES DEMANDEES

Jeune femme sérieuse, bilingue et bonne dactylo, pour petit bureau dans St-Laurent. \$95. par semaine. Vacances payées de 15 jours cet été. Tél.: 748-6381. 6-3-73

Étude légale

requiert une
DACTYLO BILINGUE
Tél.: 849-7017 6-3-73

RÉCEPTIONNISTE

BILINGUE
20-35 ans - bonne apparence. Bureau d'architectes.
Mme Gratton
866-9854 6-3-73

INFIRMIÈRES

LICENCIÉES
Travail à temps partiel, la nuit de 23:30 à 7:30 a.m.
PHYSIOTHERAPEUTE
Travail à temps plein, de jour, de 9:00 a.m. à 17 heures. Pour hôpital de malades chroniques.
HÔPITAL BOURGET
11570 est, Notre-Dame, Tél: 643-1673 6-3-73

INFIRMIÈRE-HYGIENISTE

Organisme national recherche Une personne sérieuse avec au moins 3 années d'expérience pour assumer la direction d'un service de prévention de santé. La candidate devra posséder de l'expérience en ophtalmologie, de l'initiative, du tact et une connaissance dans le domaine budgétaire et des statistiques; apte à voyager, bilinguisme essentiel. Langue maternelle: français de préférence. Endroit: Montréal.
Faire parvenir curriculum vitae, qui sera traité confidentiellement, ainsi que le salaire exigé à: **CASE 25, LE DEVOIR** 7-3-73

ASSURANCE

COMMIS DE BUREAU
Dames ou Jeunes filles Aimez-vous le contact avec le public? Recherchez-vous une position permanente dans un bureau ou il n'y a aucun travail de dactylo, ni sollicitation?
• Aucune expérience de l'assurance nécessaire • Agées de 23 à 37 ans • BILINGUES • Études secondaires ou équivalent • Apparences soignées • Initiative • Programme de formation ainsi que généreux bénéfices de compagnie • Ambiance favorable.
PRÉSENTEZ-VOUS
9 à 11 a.m. - 2 à 4 p.m.
Wawanesa
8585 BOUL. DÉCARIE 7-3-73

HOMMES DEMANDES

SALAIRE + COMMISSION + DÉPENSES
VENDEUR ÉNERGIQUE AYANT VOITURE POUR COMPAGNIE GRANDISSANTE - BILINGUE, POSSEDANT 2 ANS MINIMUM D'EXPÉRIENCE DES VENTES "COLD CALL".
POUR ENTREVUE
TELEPHONE: 931-7241 7-3-73

INFIRMIÈRES LICENCIÉES

Avec au moins 10 ans d'expérience pour occuper poste de surveillante le jour, de 7:30 a.m. à 15:30 heures dans hôpital de plus de 100 lits pour malades chroniques.
S'adresser à: **CASE POSTALE 1715, Place d'Armes, Montréal 126** 6-3-73

LOGEMENTS DEMANDES

HAUT ou BAS de duplex, 5 1/2 - 6, chauffé, électricité, poêle-réfrigérateur, moderne ou renové. Pour ler mai. Environ une demi-heure du centre-ville. Tél.: après 4:30 p.m. 526-4766. 6-3-73

LOGEMENTS A LOUER

OUTREMONT: 814 Rockland, haut duplex, luxueux, détaché, construction unique. Chauffé, eau chaude, 3 chambres, salon, vivier, salle à manger, dinette, cuisine moderne. Installation laveuse-sécheuse, ventilateurs, 2 salles bains, stationnement. \$310. Tél.: 272-0351 soir. 2-4-73

COTE-DES-NEIGES: haut-duplex, ensoleillé, 8 pièces, chauffé, eau chaude, cuisinière-réfrigérateur, rep. Libre \$275. Garage \$15. Tél: 738-8234 après 5 p.m. 8-3-73

SHERBROOKE

près Fullum, 4 1/2, 5 1/2, face parc et autobus, chauffé, eau chaude, cuisinière, ménage refait \$125 - \$135. Réfrigérateur au choix. Tél.: 522-1997 6-3-73

MACHINERIES A VENDRE

• VARITYPERS
• HEADLINERS
A sacrifier
Crown Equipment Ltd.
5340 Ferrier, Montréal 6-3-73

PERSONNEL

DU AMBHEUR ENRG. Agence but amical, social, matrimonial, veufs (ves), personnes seules. Ecrite Case Postale 101 Station Rosemont, Montréal, Qué. Information: 729-0680. 6-3-73

AMASO: Agence Matrimoniale et sociale, service sérieuse, 525 est, rue Sherbrooke, suite 2, Marthe Gaudette, b.a., b. p.d., b. ph., 1. es lettres. Tél: 288-2332 de 3h à 8h p.m. J.N.O.

PROPRIETES A VENDRE

DUPLEX: 2 x 7, système central, éclairé, brique ou pierre avant 1945, bien entretenu, cour, rue secondaire, près métro. Ecrite Case 23. Le Devoir 6-3-73

PROPRIETES A VENDRE

BOUL. L'ASSOMPTION: duplex, grand luxe, détaché, 6-6, construction unique, coin rues. Plus, possibilité bureau-professionnel, au sous-sol avec entrée privée. Bas prix-mai. Tél.: 256-3767. 19-3-73

ST-LAMBERT

rue St-Thomas, construction récente, 1 1/2 étage, 36' x 43', 7 pièces, 4 chambres à coucher, planchers-chêne, sous-sol non fini, espace disponible pour garage. Raison départ. Propriétaire 671-6058 6-3-73

ST-LAMBERT: disposons actuellement de 14 magnifiques terrains boisés pour maisons sur mesure de \$40,000 à \$75,000. Désirons vendre terrains ou livrer maisons complètes selon vos goûts et budget. Gilles Messier & Associés 769-8344. 6-3-73

ST-BRUNO: Un site sans pareil, près d'un lac, secteur central, près écoles, centre d'achats, transports. Bungalow 36' x 60', 7 pièces, foyer, garage. Terrain magnifiquement paysagé et arboré, 90' x 220', \$38,500.00 M.L.S. Nicole Tanguay, 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate, courtiers. 6-3-73

OUTREMONT

NOUVEAU SUR LE MARCHÉ Petit duplex sur la rue North, 5-6 pièces, sous-sol fini, 2 garages. Joli jardin.
Paule Prud'homme
733-7175
733-4592
ROYAL TRUST courtiers 6-3-73

TAPIS-TUILES-PRELARTS

TAPIS, magnifiques dessins orientaux, couleurs attrayantes: 9' x 12', 8' x 10', 6' x 9'. Aussi tapis de passage, jamais utilisés. Aubaine véritable. Appelez 739-0162. 19-3-73

TERRAINS A VENDRE

PIERREFONDS: le plus beau site avec une vue panoramique, près des écoles, 8,000 pieds carrés, \$2,500. Conditions faciles. Prêt à construire. Tél.: 626-4684. 9-3-73

SI VOUS

DÉMÉNAGEZ
CONSULTEZ
NOS
ANNONCES
CLASSÉES
Les co-secrétaires
B. LACASSE - W.E. JOHNSON
Montréal, le 22 février 1973

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat enregistré au Bureau du Registre de la Division d'Enregistrement de Montréal, Québec, sous le no. 240771, La Banque Royale du Canada (ici appelée "La Banque") a été libéré, réassigné et transféré à E-Z INSURANCE PREMIUM CORPORATION (ici appelée "Le Client") 7771 rue Bernard, LaSalle, Québec, financé de prime d'assurance, tous les droits, titres et intérêts de la Banque sous une certaine assignation générale des dettes, figurant aux livres, exécutées par le client la Banque, en date du 22 septembre 1971 et enregistrée au Bureau du Registre de la Division d'Enregistrement de Montréal, Québec, sous le no. 2309784. Daté le 16 jour de février 1973.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE
No 02-005294-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à 1 Place du Souvenir, ville de Laval, district de Montréal, demanderesse

contre LARRY F. BENJAMIN, de Alburg Spring, Vermont, un des Etats-Unis d'Amérique, défendeur

IL EST ENJOINT à LARRY F. BENJAMIN à l'intention d'un quel que soit le greffe de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 27 février 1973

Mes Dagenais, Lalande & Coutu
3 Place Laval
Laval
Avocats de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
No 12-027289-73

DAME DIANE ROSE, ménagère, domiciliée et résidant au numéro 7852, 21ème Avenue Cité de St-Michel et district de Montréal, Requérante

contre ROBERT FANNON, d'adresse inconnue, Intimé

IL EST ENJOINT à ROBERT FANNON à l'intention d'un quel que soit le greffe de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 1er mars 1973

Mes Dagenais, Lalande & Coutu
3 Place Laval
Laval
Avocats de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE
No 02-005328-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à 1 Place du Souvenir, ville de Laval, district de Montréal, demanderesse

contre PASQUALE RACHIERO, résident et domicilié à 86, Talbot Cr. à Weston, Ontario, défendeur

IL EST ENJOINT à PASQUALE RACHIERO à l'intention d'un quel que soit le greffe de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 27 février 1973

Mes Dagenais, Lalande & Coutu
3 Place Laval
Laval
Avocats de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE
No 02-005585-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal, demanderesse

contre GIUSEPPE EMANUELE, demeurant et domicilié à 212 Robina, à Toronto, Ontario, défendeur

IL EST ENJOINT à GIUSEPPE EMANUELE à l'intention d'un quel que soit le greffe de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 27 février 1973

Mes Lanthier & Dagenais
242 Boul. Ste-Rose
Laval
Avocats de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
No 12-027289-73

DAME MARY EDITH MARRY, en sa qualité de légataire universelle de Ashley Harby Sarrey, ses héritiers et représentants

contre DAME MARY EDITH MARRY, en sa qualité de légataire universelle de Ashley Harby Sarrey, ses héritiers et représentants

IL EST ENJOINT à DAME MARY EDITH MARRY, en sa qualité de légataire universelle de Ashley Harby Sarrey, ses héritiers et représentants, à l'intention d'un quel que soit le greffe de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 27 février 1973

Mes Lanthier & Dagenais
242 Boul. Ste-Rose
Laval
Avocats de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
No 12-027289-73

DAME MARY EDITH MARRY, en sa qualité de légataire universelle de Ashley Harby Sarrey, ses héritiers et représentants

contre DAME MARY EDITH MARRY, en sa qualité de légataire universelle de Ashley Harby Sarrey, ses héritiers et représentants

IL EST ENJOINT à DAME MARY EDITH MARRY, en sa qualité de légataire universelle de Ashley Harby Sarrey, ses héritiers et représentants, à l'intention d'un quel que soit le greffe de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 27 février 1973

AVIS est par les présentes donné qu'un contrat enregistré au Bureau du Registre de la Division d'Enregistrement de Montréal, Québec, sous le no. 240771, La Banque Royale du Canada (ici appelée "La Banque") a été libéré, réassigné et transféré à E-Z INSURANCE PREMIUM CORPORATION (ici appelée "Le Client") 7771 rue Bernard, LaSalle, Québec, financé de prime d'assurance, tous les droits, titres et intérêts de la Banque sous une certaine assignation générale des dettes, figurant aux livres, exécutées par le client la Banque, en date du 22 septembre 1971 et enregistrée au Bureau du Registre de la Division d'Enregistrement de Montréal, Québec, sous le no. 2309784. Daté le 16 jour de février 1973.
LA BANQUE TORONTO-DOMINION

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
No 05-001291-73

JEAN PILON, policier, domicilié et résidant à 465, Ste-Emilie, ville et district de Montréal, -et-
THERESE SURPENANT, ménagère, épouse séparée de biens dudit Jean Pilon, des mêmes lieux, demanderesse

contre LARRY F. BENJAMIN, de Alburg Spring, Vermont, un des Etats-Unis d'Amérique, défendeur

IL EST ENJOINT à LARRY F. BENJAMIN à l'intention d'un quel que soit le greffe de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 27 février 1973

Mes Trudel, Gamache & Assoc's
1259 Berri
Montréal 132
Avocats des demandeurs

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
No 12-027289-73

DAME DIANE ROSE, ménagère, domiciliée et résidant au numéro 7852, 21ème Avenue Cité de St-Michel et district de Montréal, Requérante

contre ROBERT FANNON, d'adresse inconnue, Intimé

IL EST ENJOINT à ROBERT FANNON à l'intention d'un quel que soit le greffe de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 1er mars 1973

Mes Dagenais, Lalande & Coutu
3 Place Laval
Laval
Avocats de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE
No 02-005328-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à 1 Place du Souvenir, ville de Laval, district de Montréal, demanderesse

contre PASQUALE RACHIERO, résident et domicilié à 86, Talbot Cr. à Weston, Ontario, défendeur

IL EST ENJOINT à PASQUALE RACHIERO à l'intention d'un quel que soit le greffe de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 27 février 1973

Mes Dagenais, Lalande & Coutu
3 Place Laval
Laval
Avocats de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR PROVINCIALE
No 02-005585-73

VILLE DE LAVAL, corporation légalement constituée ayant son siège social à Laval, district de Montréal, demanderesse

contre GIUSEPPE EMANUELE, demeurant et domicilié à 212 Robina, à Toronto, Ontario, défendeur

IL EST ENJOINT à GIUSEPPE EMANUELE à l'intention d'un quel que soit le greffe de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 27 février 1973

Mes Lanthier & Dagenais
242 Boul. Ste-Rose
Laval
Avocats de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
No 12-027289-73

DAME MARY EDITH MARRY, en sa qualité de légataire universelle de Ashley Harby Sarrey, ses héritiers et représentants

contre DAME MARY EDITH MARRY, en sa qualité de légataire universelle de Ashley Harby Sarrey, ses héritiers et représentants

IL EST ENJOINT à DAME MARY EDITH MARRY, en sa qualité de légataire universelle de Ashley Harby Sarrey, ses héritiers et représentants, à l'intention d'un quel que soit le greffe de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

Montréal, le 27 février 1973

Mes Lanthier & Dagenais
242 Boul. Ste-Rose
Laval
Avocats de la demanderesse

CANADA PROVINCE DE QUEBEC DISTRICT DE MONTREAL

COUR SUPERIEURE
(Division des Divorces)
No 12-027289-73

DAME MARY EDITH MARRY, en sa qualité de légataire universelle de Ashley Harby Sarrey, ses héritiers et représentants

contre DAME MARY EDITH MARRY, en sa qualité de légataire universelle de Ashley Harby Sarrey, ses héritiers et représentants

IL EST ENJOINT à DAME MARY EDITH MARRY, en sa qualité de légataire universelle de Ashley Harby Sarrey, ses héritiers et représentants, à l'intention d'un quel que soit le greffe de la déclaration a été laiss

Hussein ratifie l'exécution d'Abou Daoud

AMMAN (d'après AFP et Reuter) — Le roi Hussein de Jordanie a ratifié hier la condamnation à mort du leader palestinien Abou Daoud dont le commando de Septembre Noir, à Khartoum, exigeait la libération en échange de ses otages. L'annonce officielle de la condamnation touche également la vingtaine de compagnons d'Abou Daoud, arrêtés en Jordanie le 15 février alors qu'ils avaient tenté d'investir la présidence

du Conseil, à Amman, et de faire prisonniers les membres du gouvernement qui s'y trouvaient. On ne sait pas si les membres de ce commando dont l'un a vu sa sentence commuée en emprisonnement à vie, sont encore vivants ou s'ils ont été exécutés. Le décret royal, qui ratifie la décision récente du gouvernement jordanien, confirme les sentences de mort pronon-

cées par la Cour de sécurité d'Etat. Aussitôt connue la décision du souverain hachémite, M. Yasser Arafat, président de l'Organisation de libération de la Palestine, a adressé un message aux souverains et chefs d'Etat arabes pour attirer leur attention sur la décision "d'assassiner Abou Daoud et ses compagnons".

Voici le texte de ce message, rap-

porté par l'agence palestinienne Wafa: "En ordonnant l'exécution d'Abou Daoud et de ses compagnons, le roi Hussein ne commet pas seulement un acte criminel mais honore également les engagements qu'il a souscrits, au détriment de la nation arabe, lors de sa dernière visite aux Etats-Unis.

"Nous nous adressons à vous pour vous informer du crime odieux que le régime stipendié est en train de commettre contre la nation arabe, son peuple et sa cause.

"Il ne nous reste qu'à nous tourner vers les hommes épris de liberté dans le monde arabe pour les inviter à assumer leurs responsabilités nationales et historiques face à ce nouveau complot qui se trame en Jordanie.

"Notre peuple et nos révolutionnaires ne pourront pas demeurer les bras croisés contre ce crime vil et odieux. Nous avons des obligations à l'égard de ce sang qui coule innocemment et qui exige de nous d'être à la hauteur des événements, de nos responsabilités révolutionnaires, de nos camarades et de nos compagnons d'armes."

Nouvelle responsabilité pour Nicolas Ceausesco

BUCAREST (AFP) — L'économie et la politique étrangère ont été au centre des délibérations de la session plénière du comité central du parti communiste roumain qui s'est tenue du 28 février au 2 mars, sous la présidence de M. Nicolae Ceausesco.

Le plénum s'est attaché à la mise en oeuvre des orientations définies par la conférence nationale de juillet 1972, notamment en ce qui concerne la création d'un conseil suprême du développement économique et social, dont la présidence reviendra certainement à M. Ceausesco qui cumule déjà les responsabilités de chef de l'Etat et de secrétaire général du parti.

Dans le discours qu'il a prononcé pour clôturer le plénum, et que rapporte l'agence "Acerpress", M. Ceausesco a souligné l'accroissement impétueux qui a caractérisé l'essor de l'économie roumaine au cours des dernières années.

En 1973, les revenus réels de la population augmenteront de 16 milliards de les par rapport à 1972, a indiqué M. Ceausesco.

Le chef de l'Etat, qui a insisté sur la nécessité de développer le commerce extérieur roumain, a annoncé au plénum que les Etats-Unis étaient disposés à accorder à la Roumanie le bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée.

En matière de politique étrangère, M. Ceausesco a confirmé les positions défendues à Helsinki par les représentants de Bucarest pour que "l'on passe concrètement à la rédaction de l'ordre du jour et à l'établissement d'un mandat pour la conférence".

A propos de la négociation de Vienne, il a repris les suggestions roumaines intéressant le désarmement et "le retrait des troupes stationnées sur des territoires étrangers."

Le drame du Sinai

Les Français ont fini leur enquête

TEL AVIV (Reuter) — La Commission française qui s'est rendue en Israël à la suite du drame de l'avion libyen abattu dans le Sinai par la chasse israélienne, a terminé son enquête et va en rendre compte au gouvernement français.

Les trois membres de la commission — M. Athenase Guillevet, de l'Aéronautique civile, M. Jean-Claude Buck, contrôleur de la navigation aérienne, et le capitaine André Gel, de la compagnie Air France étaient arrivés en Israël mercredi dernier. Ils ont passé plusieurs heures sur le lieu où le Boeing libyen s'était écrasé.

Ils ont déclaré que, pour dégager des conclusions, il serait nécessaire de procéder à un examen approfondi des éléments de l'épave, ce qui prendra des semaines. Les membres de la Commission n'ont pas fait de commentaires lorsqu'il leur a été demandé si un tel examen devait avoir lieu.

Les membres de la Commission ont rencontré le général Mordechai Hod, commandant en chef de l'aviation israélienne, et le pilote de

l'un des deux Phantom qui ont abattu le Boeing libyen. Ils ont également eu communication des enregistrements de la "boîte noire" ainsi que d'autres rapports d'enquête établis par les autorités israéliennes.

Ils ont déclaré que les autorités israéliennes leur avaient apporté toute l'aide nécessaire pour mener leur enquête, mais qu'ils ignoraient si une enquête indépendante internationale était encore envisagée.

"Nous avons été envoyés par le gouvernement français. Nous ne sommes pas des hommes politiques et nous ignorons si d'autres enquêtes sont nécessaires", a déclaré M. Buck. Samedi, la Commission a rendu visite aux survivants de l'avion libyen.

Par ailleurs, le conseil des ministres israélien a décidé de créer une commission qui déterminera le montant des indemnités à accorder aux familles des victimes du Boeing libyen abattu dans le Sinai par l'aviation israélienne.

Cette commission sera composée des ministres de la Justice, des Finances, des Affaires étrangères, des Trans-

ports et des Affaires religieuses.

Un rapport sur la visite de la commission française venue enquêter sur le drame du Boeing a été lu devant le conseil par M. Meir Sham-

gar, ministre de la Justice, ainsi qu'un compte rendu des débats de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et de la Fédération internationale des associations de pilotes de ligne.

Les règlements de l'immigration canadienne ont été modifiés.

Depuis le 1^{er} janvier 1973, tous les visiteurs qui veulent travailler au Canada doivent être en possession d'un permis de travail. Si leur séjour doit durer plus de trois mois, ils doivent s'inscrire auprès d'un agent d'immigration.

Ceux qui étaient au Canada avant le 1^{er} janvier 1973 devront s'inscrire à un Centre d'Immigration du Canada avant le 31 mars 1973 s'ils désirent prolonger leur séjour au-delà de cette date. Ceux qui détiennent déjà l'autorisation de travailler ou de demeurer au pays durant plus de trois mois n'auront besoin de s'inscrire qu'une fois leur autorisation périmée.

Exemptions

Il va de soi que les Canadiens et les immigrants reçus n'ont pas besoin de s'inscrire.

Tous les diplomates et les membres des Forces armées en devoir au Canada sont également dispensés de le faire.

Les journalistes étrangers, les hommes d'affaires de passage, les membres du clergé et les athlètes professionnels n'ont pas besoin de permis de travail, mais ils sont tenus de s'inscrire s'ils doivent rester au Canada durant plus de trois mois.

Il existe d'autres exemptions: les renseignements à ce sujet s'obtiennent à tout Centre d'Immigration du Canada.

En quête d'un emploi au Canada?

Les visiteurs qui viennent au Canada

pour chercher du travail n'y seront pas admis.

L'employeur canadien est la personne toute désignée pour obtenir un permis de travail au nom d'un travailleur étranger. Il n'a qu'à s'adresser à un Centre de Main-d'oeuvre du Canada qui déterminera si oui ou non des travailleurs qualifiés se trouvent au Canada pour remplir l'emploi projeté. Le permis de travail ne sera remis que dans les cas où il est impossible de trouver au Canada les travailleurs qualifiés.

Sanctions

Toute contravention aux nouveaux règlements est une infraction qui pourrait encourir une amende allant jusqu'à \$500, un emprisonnement de six mois ou moins, ou encore une ordonnance d'expulsion.

En résumé

Dorénavant, tout visiteur doit être en possession d'un permis de travail s'il doit occuper un emploi au Canada; ou il doit s'inscrire auprès d'un agent d'immigration s'il entend demeurer au Canada durant plus de trois mois.

Pour renseignements

Tout Centre d'Immigration du Canada et plusieurs Centres de Main-d'oeuvre du Canada sont en mesure de renseigner les personnes concernées. Les renseignements s'obtiennent gratuitement.

Caamano serait toujours en vie

SAINT DOMINGUE (AFP) — Un homme qui s'est présenté comme étant l'un des guérilleros débarqués à Saint-Domingue a affirmé, samedi, dans une entrevue au journal Ultima Hora, que l'ancien colonel Francisco Caamano n'était pas mort.

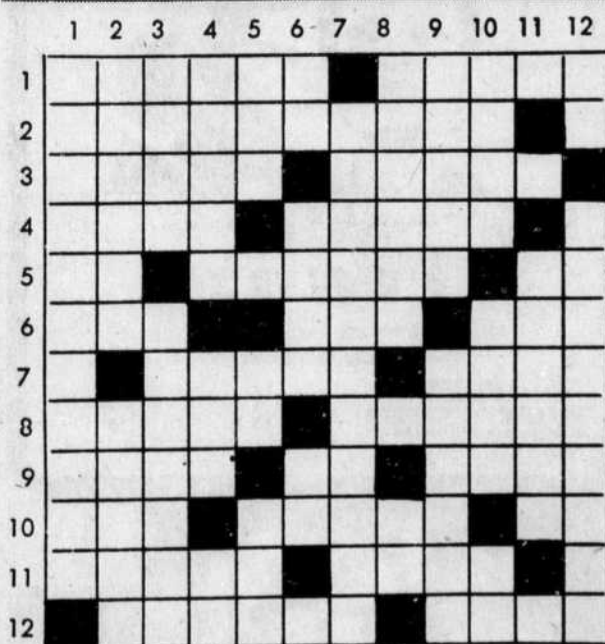
Cet homme, Pena Jaquez, a indiqué que l'armée avait eu recours à un truquage lors de la présentation du prétendu cadavre de Caamano à la presse. A l'appui de ses allégations, Jaquez a déclaré qu'à la droite du cadavre se trouvait une casquette d'officier alors que les membres de la guérilla utilisent des bérets vert-olive. "De plus, a-t-il ajouté, nous n'avons pas débarqué avec des fusils AR-

15 du type de celui présenté à la presse, mais avec des fusils qui sont les mêmes que ceux utilisés par l'armée dominicaine."

Sur l'opération de débarquement elle-même, le guérillero a précisé qu'elle s'était déroulée le premier février et non le quatre et qu'elle avait pour objet l'implantation d'un foyer de guérilla. "Ma mission, a-t-il dit, n'est d'ailleurs pas encore terminée."

Après avoir indiqué que l'expédition comprendrait 90 hommes, au lieu de 8 ou 9 comme l'avait laissé croire le gouvernement dominicain, Jaquez s'est refusé à révéler le nom du pays ou du lieu où elle était partie.

les MOTS CROISÉS du Devoir



Horizontalement

- 1—Celui qui a un droit d'usage. — Enduit de plâtre ou saillie de pierre ou de métal, servant à combler un vide, à raccorder des surfaces, à empêcher les infiltrations.
- 2—Petite armoire placée sur l'autel et dans laquelle on conserve les hosties consacrées. —
- 3—Ravage. — Ingénue.
- 4—Me rendrai. — Autre nom de la moutarde des champs.
- 5—Ici. — Dépasse. — Baryum.
- 6—Seule. — Colère. — Point que l'on vise.
- 7—Fête donnée à l'occasion du marquage des bêtes, dans certaines régions d'Amérique. — Nom de la plus grave des voix de femme.
- 8—Prononce en criant. — Equerre à branches mobiles du tailleur de pierre.
- 9—Substance concentrée dans l'urine. — Tellement. — Arbre croissant souvent au bord de l'eau.
- 10—Titre anglais. — Partie du visage. — Obtenu.
- 11—S'exhale des corps. — Partie superficielle de l'écorce terrestre.
- 12—Du verbe essuyer. — Etoffe d'ameublement.

Verticalement

- 1—Qui est garnie d'utricules.
- 2—Hareng nouvellement sauré. — Toute violation grave de la loi.
- 3—Roi de Juda. — Te tromperas.
- 4—Lutin, sylphe. — Personne sotte. — Notre-Seigneur.
- 5—Epoque. — Petit cube. — Incendie.
- 6—Radon. — Sert à débiter le bois. — Strontium.
- 7—Vie des organismes anaérobies.
- 8—Souligne fortement. — Nickel.
- 9—Fruit de l'olivier. — Changement, le plus souvent en mal.
- 10—Porte de bas en haut. — Couleur. — Chemin de halage.
- 11—Hydrocarbure gazeux. —
- 12—Sans vêtement. — Qui ta-tout.

Solution de samedi

1. PALESTINIEN
2. HIER EXILIAIS
3. AMURER ABU
4. REDEVANCE JE
5. LIRE ALPHE
6. SA ALPE TOUE
7. BRUINER DE
8. EPI ACQUERTIR
9. NEANT UREE O
10. CIL IDEE JE
11. SCOUT VERT
12. FREIN EPATEE



AVEC LE PETIT ROBERT...
PAS DE PROBLÈME



Main-d'œuvre
et Immigration

Robert Andras, Ministre

Manpower
and Immigration

Robert Andras, Minister

à la petite semaine

MUSIQUE

Parfum italien et poivre espagnol

par Jacques Thériault

Dès ce soir, l'Opéra du Québec fera revivre l'Italie du dix-neuvième siècle à la salle Wilfrid-Pelletier à grand renfort de chauds éclats de voix, mais la visite du groupe Zaj de Madrid devrait normalement déplacer une foule considérable de curieux, jeudi soir au Centre communautaire de l'Université de Montréal. Présenté dans le cadre des Musiques, le spectacle imaginé par les Espagnols Esther Ferrer, Juan Hidalgo et Walter Marchetti tient autant du théâtre que de la musique. Il faudra y être pour connaître une nouvelle facette de la musique actuelle: on nous assure que les surprises seront de taille!

● L'OPERA DU QUEBEC présente "Cavalleria Rusticana" de Mascagni et "I Pagliacci" de Leoncavallo, les 5, 7, 10, 12, 15 et 17 mars à la salle Wilfrid-Pelletier. Les rôles principaux seront assurés

par le mezzo-soprano américain Tatiana Troyanos, le ténor espagnol Pedro Laverger, les Canadiens Jean Bonhomme, Bernard Turgeon, Marcelle Couture, Selma Keklikian, Heather Thomson, Salvatore Sciascia et Louis Quilico; les chœurs et l'orchestre seront sous la direction de Franz-Paul Decker, la mise en scène a été confiée à Carlo Mastrini, la création des décors, des éclairages et des costumes à Robert Prevost.

Créées en Italie à deux ans d'intervalle, ces deux oeuvres lyriques sont devenues quasi inséparables depuis l'automne 1892, alors qu'un hasard les réunissait au cours d'un festival à Vienne. "Cavalleria Rusticana", un drame de jalousie en un acte, se déroule dans un petit village de Sicile.

"I Pagliacci", opéra en deux actes, met en scène une troupe de comédiens ambu-

lants présentant une comédie dell'arte. A noter: le lever de rideau a lieu à huit heures.

● DANIEL HEIFETZ, violoniste, se produira en compagnie de l'OSM, demain soir à 20h. au Forum, dans le cadre d'une série commanditée par le Montreal Star. Au programme, le Concerto pour violon de Tchaikovsky, l'ouverture "Russlan et Ludmilla" de Glinka, ainsi que la symphonie du "Nouvel monde" de Dvorak. Au pupitre, Zdenek Macal, un jeune tchécoslovaque.

Deux nouveaux venus à la scène montréalaise. Un concert à prix populaires réunissant des oeuvres populaires (ou rabâchées) du répertoire. Pour les oreilles délicates. On peut apporter son oreiller.

● GROUPE ZAJ DE MADRID, jeudi à 20h. au Centre communautaire de l'Université de Montréal, dans le cadre des Musiques de la Faculté de musique. Une interview publique précédera la présentation du spectacle. Entrée libre.

Une première canadienne. Notre trio d'instrumentistes espagnols entend rejoindre

le plus grand nombre d'auditeurs et amener tout un chacun à participer à ses "scènes" de théâtre instrumental. Comme l'a écrit Daniel Charles, Zaj tente de "convertir les sons en gestes et d'attirer l'attention sur le silence et le traitement des éléments qui figurent parmi les éléments les plus prisés dans la musique de l'époque" (in Revue d'esthétique 1972, no. 4). A voir et entendre.

● SOIREE JOSEPH HAYDN, vendredi à 20h.30 en la salle Claude-Champagne, sous les auspices de Radio-Canada, avec la participation de l'orchestre de Radio-Canada, le soprano Anna Chornodolska et la violoncelliste Gisela Depkat.

Au programme, l'ouverture d'Acis et Galatée, la symphonie no. 67, le concerto pour violoncelle en ré, ainsi que des scènes de "Bérénice".

Après la présentation de "La création" par l'orchestre de chambre McGill, ce concert est bienvenu. Entrée libre sur présentation de laissez-passer qu'on se procure à la réception de Radio-Canada.

100 choristes transformés en bons villageois italiens

L'Opéra du Québec, qui présente à compter de ce soir à la Salle Wilfrid-Pelletier, "Cavalleria Rusticana" et "I Pagliacci" a réuni 100 choristes dont une vingtaine d'enfants pour jouer les personnages d'un petit village italien. La direction du chœur de l'Opéra du Québec a été confiée à René Lacourse pour les représentations données à Montréal et à Ottawa et à Charles Dumas pour celles de Québec.

Habitant en Sicile, les personnages de "Cavalleria Rusticana" de Mascagni sont des villageois, des paysans, des gens du clergé, des notables, des soldats, des carabiniers. Dans la joie et la solennité de la fête de Pâques, ils se rassemblent sur la place publique chantant tantôt des beautés de la nature, tantôt des cantiques divins. Ils sont les voisins, les parents ou les amis de Turiddu, l'amant, de Santuzza, l'amante jalouse, d'Alfio, le mari outragé et de Lola, l'épouse complice. Témoin du drame chacun réagit à sa façon. Certains par amitié pour Turiddu et Lola boivent et portent le toast "à vos amours!" D'autres murmurent des commentaires moins approbateurs et veulent protéger Lola: "Lola, venez... allons-nous-en d'ici." Au dénouement du drame, l'effroi et la terreur s'emparent de la foule et les gens lancent des cris de désespoir. Mais l'honneur paysan est sauve, l'amant est tueur, bel exemple de chevalerie rustique.

qui fait quoi

L'orchestre symphonique de Montréal a des postes vacants pour violoncellistes et premier contrebassiste solo. Des auditions auront lieu le 7 mars pour les violoncelles (membres locaux seulement) et le 4 avril pour première contrebasse solo. Les intéressés sont priés de communiquer par écrit avec: M. Roméo Mastrocola, directeur du personnel, Orchestre symphonique de Montréal, Place des arts, Montréal 129, Québec.

A la Butte à Mathieu, le spectacle de Serge Mondor, prévu pour le 3 mars, a été remis au samedi 10 mars.

DEMANDEZ LE PROGRAMME COMPLET DU FESTIVAL DES FESTIVALS 99 CHACUN DES FILMS
1248 Boulevard
277-4145 OUTREMONT

EN PRIMEUR à Montréal le nouveau film de PETER BROOK
King Lear
V.O. angl.
d'après WILLIAM SHAKESPEARE
du 2 au 8 mars (7:00 et 9:30)
verdi 5380 St-Laurent
277-3233
dès le 3 mars: "MACBETH" de POLANSKI

LES CAMISARDS
couleur
de RENE ALIO
avec GABRIEL GASCON
SEM 7h
SAM DIM 3 5 7h
FINISSANT JEUDI 8 MARS
PSAUME ROUGE
(Domingo - 4-1-1) tous les jours à 8 h p.m.
CHARLES, MORT OU VIF
de ALAIN
(la salamandre) TANNER
(V.F. - 4-1-1)
SEM. 7h
SAM. DIM. 3h, 5h, 7h p.m.
FINISSANT JEUDI 8 MARS
ANTONIO DAS MORTES (vo 4-1-1)
tous les jours à 9 h p.m.
Les Cinémas du Vieux Montréal

LES FILMS MUTUELS présentent

J'AI MON VOYAGE!

dominique MICHEL

dans une comédie de réalisation par

GILLES RICHER DENIS HEROUX

avec RENÉ SIMARD RÉGIS SIMARD JEAN LEFEBVRE

YVAN DUCHARNE FRANCIS BLANCHE YVONNE GUERARD MYLENE DEMONGEOT ANDRÉ LAWRENCE DENISE PROULX PATRICK GALLANT FRANK MANOVICH

UNE PRODUCTION CLAUDE HEROUX

DANS 6 SALLES À MONTRÉAL					
PAPINEAU 521-6853	LAVAL 688-8200	PARISIEN 961-2097	VERSAILLES 382-4020	PIQUEUR 671-6129	FAIRVIEW 697-8098
DANS 10 SALLES EN PROVINCE					
REX SAINT-JEROME	MASKA SAINT-HYACINTHE	PALACE GRACEY	DRUMMOND DRUMMONDVILLE	CAPITOL SAINT-JEAN	
VENUE JOLIETTE	LAURIER VICTORIAVILLE	GRANADA SHEBROOKE	CAPITOL TROIS-RIVIERES	SALABERRY VALLEYFIELD	

SALLE DESMAIS

EN NOMINATION

LE MEILLEUR FILM ÉTRANGER

LE MEILLEUR SCÉNARIO

DE Luis Buñuel

LE CHARME DISCRET DE LA BOURGEOISE

POUR TOUS

11^e SEMAINE

d'ERIC ROHMER

l'amour l'après-midi

ZOUZOU-BERNARD VERLEY

SOCIÉTÉ NOUVELLE DE CINÉMATOGRAPHIE

"Quiet days in Clichy" Version originale

18 ANS

900 O. STE-CATHERINE 861-2995

CINEMA de PARIS

12 00 20 40 80

5 30 8 30 10 30

MOIS

"HEAT" de Andy Warhol

18 ANS

couleurs - v.o. - s.t. français

130-330-530-730-930

525-8400

1206 EST, STE-CATHERINE

FESTIVAL

CINÉMAS FRANCE FILM

14 ANS

TAUREAU

JE T'AIME JE T'AIME JE T'AIME JE T'AIME JE T'AIME

Production: Office national du film du Canada

Distribution: France Film

Un film de Clément Perron

1594, ST-DENIS 849-4211

st-denis

METRO ST-DENIS-DEMONTIGNY

Le libé sexual, l'amour "moderne". Cette vie est-elle possible?

18 ANS

chronique d'un couple

avec Monique Lepage André Gauthier Yvan Canuel Jacques Blais

Images: Georges Dufour Producteur: Marc Beaudet

1590, ST-DENIS 845-3222

chevalier

METRO ST-DENIS-DEMONTIGNY

UNE OEUVRE MARQUANTE DE LA LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE!

14 ANS

un film de CLAUDE WEISZ présenté par les FILMS MUTUELS en couleurs

enfin porté à l'écran!

UNE SAISON dans la VIE d'EMMANUEL

de marie-claire blais

Dès Vendredi!

RIVOLI

ST-DENIS & BELANGER 277-4129

3,100 CANADIENS L'ONT ACCLAMÉ LORS DES JOUTES DE HOCKEY CANADA-URSS À MOSCOU!

LE GRAND CIRQUE DE MOSCOU

KOSMOS le spectaculaire rocket volant

Les incroyables OURS DRESSES

SENSATIONNELS gymnastes et jongleurs

Les champions russes du PATIN À ROULETTES

Les CAVALIERS intrépides

A. Bondarev et ses SAUTS PRODIGIEUX

ARÉNA MAURICE-RICHARD

22 MARS - 7 AVRIL (sauf les lundis) 8:00 P.M.

Matinées sam. & dim. 2:30 P.M.

Billets \$6. - \$5. - \$4. - \$3. Demi-tarif sur billets de \$6.

ven. soirs et sam. matinées: enfants - Age d'Or.

EN VENTE: CCA 1822 ouest Sherbrooke (sous-sol) & commandes postales avec enveloppe-retour affranchie - chèque; également Aréna Maurice-Richard.

CHARGEX 932-2234.

Voir horaires T.V. et cinéma en page 13.

Cinéma ODEON

L'histoire d'un jeune homme qui s'intéresse principalement à l'ultra-violence et à Beethoven!

STANLEY KUBRICK

ORANGE MECHANIQUE

SAM.-DIM. 1-45-4-10-7-00-9-30

LUN.-VEN. 7-00-9-30

MERCIER

STE-CATHERINE-PIE-IX 255-8224

EN COULEURS

YVES MONTAND.

ROMY SCHNEIDER SAMI FREY

dans un film de CLAUDE SAUTET

César Rostie

en couleurs

Sam. Dim. 1:15 - 3:20 - 5:25 - 7:30 - 9:30

Lun. à Ven. 7:30 - 9:30

CREMAZIE

ST-DENIS-CREMAZIE 388-4210

ILETAIT UNE FOIS DANS L'OUEST

le DAUPHIN

Lun. ven. 6.00, 9.00

BEAUDIN PRES D'IBERVILLE 721-6080

JEAN-LOUIS MICHEL TRINTIGNANT PICCOLI

L'ATTENTAT

en couleurs YVES BOISSET

VILLERAV

ST-DENIS JARRY 388-5577

Lun. ven. 7.30 - 9.30

"Sa plus belle chanson d'amour" - France Soir

"Le premier film réalisé par Jacques Brel, et qui lui ressemble furieusement"

"Un cinéaste qui prend des risques à chaque plan, on n'a pas vu ça depuis 10 ans"

- Claude Lelouch

Brel Barbara

LES FILMS MUTUELS PRÉSENTENT

Franz

EN COULEURS

Un film écrit, interprété et réalisé par JACQUES BREL

le DAUPHIN

SAM.-DIM. 1.30 - 3.30 - 15.30 - 7.30 - 9.30

LUN.-VEN. 7.30 - 9.30

BEAUDIN PRES D'IBERVILLE 721-6080

14 ANS

LA MORT D'UN BUCHERON

un film de gilles carle

carole laure

daniel pilon willie lamothe

marcel sabourin pauline julien

[denise filiatraut]

Une production CARLE LAMY

BERRI

ST-DENIS, STE-CATHERINE 814-1424

LAVAL

CENTRE & JOLIETTE, LAVAL

GREENFIELD PARK

PLACE GREENFIELD PARK

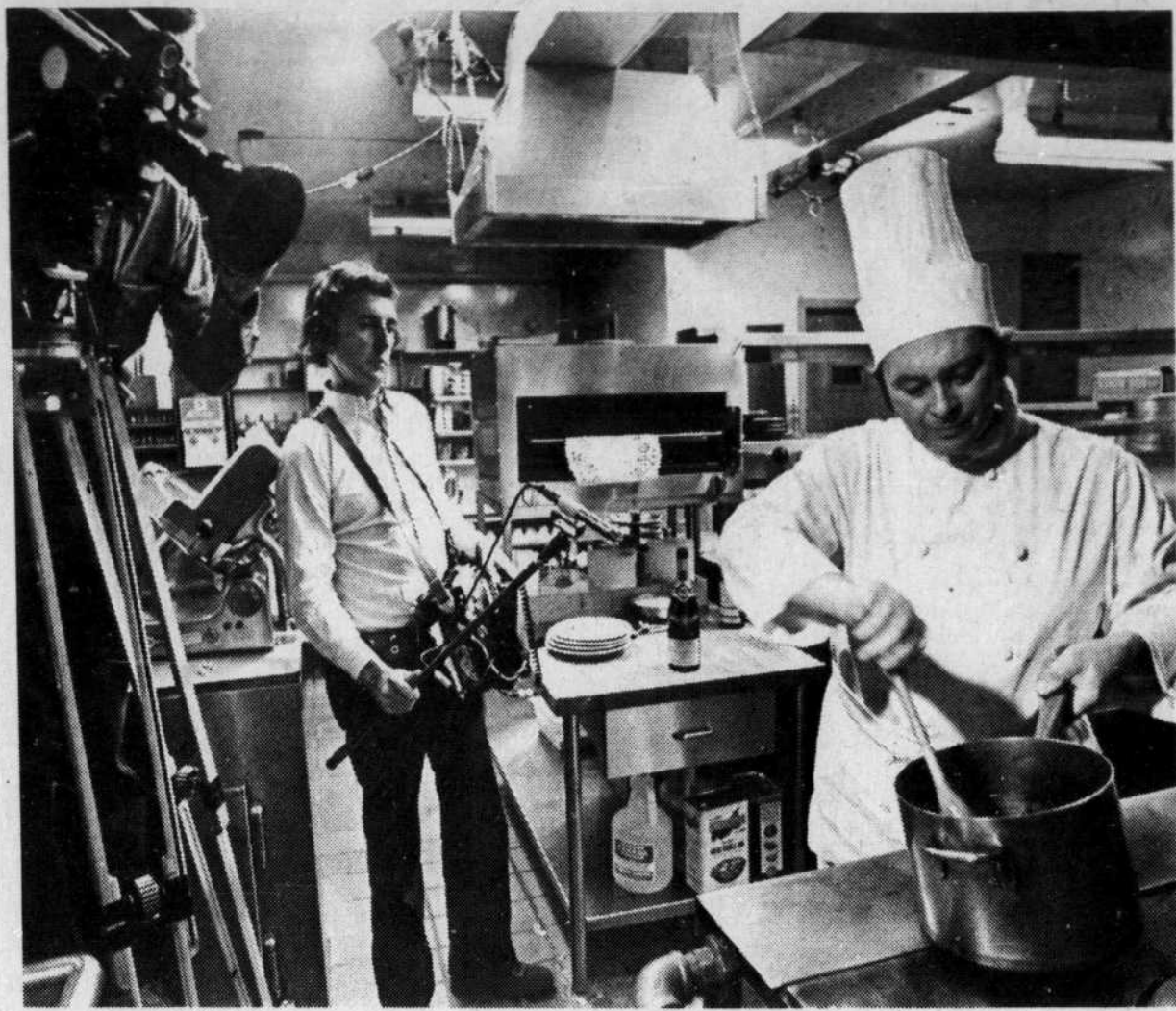
Aussi: Beloeil et Ste-Martine

BERRI: toute la semaine 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30

GREENFIELD PARK: sam. 5.00, 7.00, 9.00, Dim. 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00

LAVAL: sam. dim. 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00

Sam. 7.00, 9.00



Adieu gastronomie

Dans la série des treize émissions intitulées "Adieu Alouette", Radio-Canada présentera mercredi soir prochain, 7 mars, à 10h30, sur le réseau anglais, le huitième film de cette série qui est consacré à la haute gastronomie au Québec.

Pour illustrer ce sujet, le réalisateur Doug Jackson, de l'Office national du film du Canada a choisi de filmer le dîner d'automne du club Prosper Montagné, le plus ancien club gastronomique au Québec.

C'est la première fois que le commun des mortels pourra partager "des vœux seulement" un repas qui se tient par principe à huis clos et dont les femmes sont exclues.

Le dîner avait lieu à La Sapinière, à Val David, un des

meilleurs établissements hôteliers des Laurentides où le chef Marcel Kretz a été élu "chef de l'année" pour 1972.

Le film montre non seulement le déroulement principal du dîner mais aussi les préparatifs qui ont débuté plusieurs jours avant ce repas réservé à une élite de gastronomes québécois triés sur le volet. C'est la gastronomie en "petite chapelle".

L'émission d'une trentaine de minutes en consacre trois tout au plus à l'Institut de tourisme et d'hôtellerie où plusieurs centaines d'étudiants suivent des cours de cuisine, sommellerie, service de table et administration hôtelière.

Les statistiques fédérales viennent confirmer ce que l'on savait déjà: on est encore loin du salaire égal à travail égal. Dans presque tous les secteurs de l'emploi, les femmes gagnent beaucoup moins que les hommes.

On n'a qu'à parcourir la brochure intitulée "Les femmes dans la population active - 1971" publiée par le Bureau de la main-d'œuvre féminine du ministère du travail du Canada pour s'en rendre compte.

Voici, pour ne citer que quelques exemples: les taux moyens de salaire horaire des femmes en ce qui concerne la profession de coiffeuse à la machine dans l'industrie du vêtement pour dames s'établissent à \$1.90 comparativement à \$3.11 chez les hommes. Comme assembleurs dans l'industrie des pièces et accessoires d'automobile, les taux moyens de salaire étaient de \$2.45 pour les femmes et de \$3.82 pour les hommes; pour ce qui touche le poste de conducteur de machine dans cette même industrie, ces taux étaient fixés à \$2.24 pour les femmes et à \$3.42 pour les hommes.

Dans l'industrie des textiles synthétiques, les femmes qui occupaient des postes de fileuses étaient rémunérées au taux moyen horaire de \$2.22, comparativement à \$3.22 pour les hommes.

Le taux moyen de salaire mensuel des cuisiniers dans les hôpitaux était de \$387 pour les femmes et de \$493 pour les hommes; celui des commis de bureau de réception dans les hôtels de deux cents employés ou plus s'élevait à \$316 pour les premières et à \$378 pour les secondes.

La moyenne de traitements

des hommes qui sont dans l'enseignement universitaire était de \$10,690 tandis que celle des femmes était \$8,428, soit \$2,262 de moins que les hommes.

Autres données intéressantes: - Le Canada compte un peu plus de femmes que d'hommes, mais deux fois plus d'hommes sur le marché du travail que de femmes. En 1971, 2831,000 femmes faisaient partie de la population active qui comptait 8,631,000 personnes au total; elles en constituaient ainsi les 32.8%.

- En 1971, 1,604,000 femmes mariées faisaient partie de la main-d'œuvre féminine, soit 56.7%.

- En 1970, les syndicats au Canada comptaient 845 membres des conseils exécutifs dont 83 étaient des femmes. Ainsi, ces dernières ne représentaient que 8.9% de l'ensemble des membres des conseils exécutifs.

Ces quelques statistiques sur la condition de la femme au Canada sont éloquentes. Toute personne intéressée à se procurer cette brochure qui constitue un outil de travail précieux à tous ceux que la question féminine intéresse peut en faire la demande au Bureau de la main-d'œuvre féminine du ministère du Travail du Canada, à Ottawa.

Lors d'une assemblée tenue le 19 février dernier sur la situation de la femme à Radio-Canada, il a été résolu à l'unanimité par le personnel féminin présent d'écrire à la direction du réseau français et de l'informer qu'il désapprouvait le fait que lors des récentes nominations à la haute direction à Montréal, aucune femme n'ait été choisie.

Le comité sur la situation de la femme à Radio-Canada

réprouve publiquement cette forme de discrimination et se dit prêt à fournir à la direction une "liste fort éloquente de femmes qui possèdent la compétence et les qualifications requises pour remplir ces divers postes".

Une copie de cette résolution a été envoyée à M. Raymond David, vice-président et directeur général de la radio-diffusion française.

A l'occasion de la journée internationale de la femme, un groupe de femmes syndiquées, de femmes de l'université du Québec à Montréal et de femmes d'un projet d'initiatives locales organisent avec la collaboration du Conseil central de Montréal un teach-in qui portera sur l'oppression socio-économique, politique et sexuelle de la femme travailleuse-ménagère.

La rencontre débutera le vendredi soir, 9 mars, à 19h30 et se poursuivra toute la journée du lendemain, de 9h à 18h, à la polyvalente Jeanne-Mance, 4240, rue Bordeaux, près de Rachel.

Un service de garderie sera assuré gratuitement. Pour renseignements: 270-4101.

C'est un projet de planification familiale basé uniquement sur la continence périodique comme moyen de contrôle que l'Agence canadienne de développement international a accepté de financer conjointement avec Serena. Le projet a pour but d'aider un groupe d'Amérique du Sud à étendre son programme d'éducation en régulation des naissances.

Grâce aux fonds canadiens, la Fondation Carvajal de Cali en Colombie pourra poursuivre son programme d'information et d'aide en matière de régulation des naissances. Il lui sera possible d'atteindre 300,000 personnes dans les prochains trois mois.

Le financement d'un programme de planification familiale basé sur la connaissance du cycle menstruel à l'aide du test thermique et la continence périodique comme moyen de contrôle est une innovation pour le Canada en matière d'aide internationale et un précédent pour Serena qui parraine pour la première fois un projet d'aide à l'étranger.

télévision

CBFT 2	CFTM 10
9.25 Ouverture et horaire	7.40 Horaire-Bienvenue
9.30 Les Oubliés	7.45 Bonjour Montréal
9.45 Les 100 tours de contour	8.30 36-24-36
10.00 Les chibouas	8.45 Les bouts d'chou
10.15 En mouvement	9.15 Les talents du chevron
10.30 Les secrets de la mer Rouge	10.00 Pour vous mesdames
11.00 Le gourmet d'été	11.00 Pour vous messieurs
11.30 Yogi l'ours	11.30 Personnalités
12.00 Skippy le Kangourou	12.00 Le 10 vous informe
12.30 Boubou	12.15 Lignes ouvertes
1.30 Téléjournal	1.30 Cinéma
2.30 Cinéma	"La cite disparue" (aventures)
"Cadeau Rousselet" (aventures)	"Italo - American 1957"
Français 1954	3.30 Adèle
4.00 Bobino	4.00 Le cirque du Capitaine
4.30 Magrignon et Gras double	5.00 Des agents très sérieux
5.00 Daktari	6.00 Madame est servie
6.00 Cher ange Bill	7.00 Le 10 vous informe
6.30 Actualités 24	7.30 Les Berger
7.30 Discomanie	8.00 A la Canadienne
7.45 Decibels	8.30 Claude Blanchard
8.00 Les Forges de Saint-Maurice	8.30 O'Hara
8.30 Mont-Joye	10.30 Les nouvelles TVA
9.00 La p'tite semaine	11.00 Altitude 755
9.30 Marcus Welby M.D.	12.00 En pantoufles
10.00 Téléjournal	"Suzanne Simonin la religieuse de
10.35 Nouvelles du sport	Début (Drame-Français 1967)
11.00 Appelle-moi Lisa	1.30 Le 10 vous informe
12.00 Cinéma	1.45 Fin des émissions

CBMT 6	CFCF 12
8.15 Standby Six	5.57 Sign-On
8.30 Mr. Dressup	6.00 University of the air
9.00 Québec School Telecast	6.30 Romper Room
10.00 Friendly Giant	7.00 Canada AM
10.45 Cher Héloïse	8.00 Hercules
11.00 Sesame Street	9.00 Yogi
12.00 Courtship of Lizzie's father	9.30 Trouble with Tracy
12.30 Elwood glove's luncheon	10.00 Eye Bt
1.00 One O'Clock report	10.30 The Home Front
1.15 Rap Around	11.00 Montreal Consumer Report
1.30 Audubon wild theatre	11.30 The Lacerte Rivers Show
2.00 The Galloping Gourmet	11.30 McDonald and Co.
2.30 The Lucy Show	12.00 The Flintstones
3.00 Take Thirty	12.30 Matinee with Joe Van
3.30 The Edge of Night	"Seven in Darkness" (drame - 1969)
4.00 Family Court	2.30 Somerset
4.30 Drop-In	3.00 Another World
5.00 Professor Moffet's Science workshop	3.30 What's the good word
5.30 Get Smart	4.00 Anything You Can Do
6.00 Temperature rising	4.30 The Flintstones
6.30 Hourglass	5.00 Truth or Consequences
7.30 The Irish River	5.30 The new beat the clock
8.00 The Partridge Family	6.00 Pulse
8.30 Canon	7.00 The Doris Day Show
9.30 This is the law	8.00 The odd couple
10.00 The nature of things	9.00 Miss Teen Canada pageant
10.30 Man a live	10.00 The emigrants
11.00 The National	11.00 The CTV National News
11.22 Viewpoint	11.15 Pulse
11.30 Night Report	12.00 Monday night feature movie
11.40 Brief report	"Watch on the Rhine" (drame 1943)
12.00 Cinéma	2.00 Sign-Off

cinéma

ALOUETTE: "Week-end des Assassins" 2.40, 6.05, 9.15 et "La larentule au ventre noir" 1.10, 4.25, 7.40.	PALACE: "Poséidon adventure" 12.30, 2.30, 4.45, 6.55, 9.15.
ARLEQUIN: "L'inspecteur Harry" 2.25, 6.00, 9.45 et "Bullitt" 12.15, 4.05, 7.45.	PAPINEAU: "J'ai mon voyage" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00.
ATWATER: (Cinéma II) "Across 110th street" 1.10, 4.10, 7.10.	PARTISAN: Voir Papineau.
ATWATER: (Cinéma I) "Diamonds are forever" 12.30, 2.30, 4.30, 6.30, 8.30.	PIERROT: "Soleil rouge" 4.55, 7.09, 9.25.
AVENUE: "Pete's Trillium" 1.00, 3.05, 5.05, 7.10, 9.10.	PLACE DU CANADA: "Man of the Manana"
BEAVER: "Sexual freedom in Denmark" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00.	PLACE VILLE-MARIE: (Petit Cinéma) "The emigrants" 12.10, 2.50, 5.30, 8.10.
BERRI: "La mort d'un bûcheron" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.	PLACE VILLE-MARIE: (Grand Cinéma) "Sounder" 12.05, 1.55, 3.50, 5.45, 7.40, 9.35.
BLUJ: "La vie sexuelle de Don Juan" 12.40, 4.24, 8.08 et "La débauche" 2.30, 5.15, 8.00.	PLAZA: Voir Canadian.
BONAVENTURE: "Love pill" 12.05, 1.35, 4.15, 4.50, 6.25, 8.05, 9.40.	PLUSSVAT: "Like mother, like daughter" 2.30, 4.30, 6.30, 8.30, 10.30.
CANADIAN: "Les patins au sol" 2.30, 6.10, 9.50 et "Capitaine Apache" 12.45, 1.25, 5.10.	RIVOLI: "Les pétroleuses" 2.50, 6.05, 9.25 et "Operation macdonald" 1.10, 4.25, 7.45.
CAPITOL: "Train robber" 12.50, 3.00, 5.10, 7.30, 9.40.	SAINT-DENIS: "Taurau" 12.30, 3.03, 5.35.
CHAMPLAIN: "Le Parrain" 1.00, 4.40, 8.20.	SEVILLE: "Song of norway" 2.00, 8.30.
CHATEAU: "Cosa Nostra le dossier Valachi" 1.20, 3.45, 6.15, 8.50.	SNOWDON: "The women in gold" 1.20, 3.10, 5.15, 7.10, 9.10.
CHEVALER: "Chronique d'un couple" 1.20, 4.22, 7.25, 9.46 et "Teresa" 1.35, 4.35, 8.15.	VAN HORNE: "Doctor Zhivago" 1.00, 4.30, 8.00.
CINEMA 7 ART: "On achève bien les chevaux" 12.05, 4.06, 8.11 et "Joe" 2.08, 6.15, 10.18.	VERMOREL: "Cabaret" 12.35, 2.40, 4.55, 7.05, 9.20.
CINEMA COTE-DES-NEIGES: (Cinéma II) "Lady sings the blues" 1.00, 3.00, 6.00, 8.40.	VERSAILLES: (Salle Bleue) "J'ai mon voyage" 6.00, 8.00, 10.00.
CINEMA DE PARIS: "Quiet days in cichy" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00.	VERSAILLES: (Salle Rouge) "Les pétroleuses" et "Cinq pour l'enter" 6.05.
CINEMA 7: "Heat" 7.30, 9.30.	VERDI: "King Lear" 7.00, 9.30.
CREMAZIE: "Cesar et Rosalie" 7.30, 9.30.	VERMOREL: "Le Parrain" 8.00.
DAUPHIN: (Salle Remor) "Frane" 7.30, 9.30 (Salle McLaren) "Il était une fois dans l'ouest" 4.00, 9.00.	VIEX MONTREAL: "Le Parrain" 8.00.
ELECTRA: "Les amants de l'île du diable" 1.15, 3.25, 6.35, 9.45 et "Les amantons du désert" 1.35, 5.05, 8.15.	STUDIO A: "Les camiards" 7.00 et "Antonio Das Mortes" 9.00.
ELYSEE: (Salle Renaiss) "Le charme ducret de la bourgeoisie" 7.30, 9.30 (Salle Esplanade) "L'amour l'après-midi" 7.30, 9.30.	STUDIO B: "Charles, mort ou vif" 7.00 et "Antonio Das Mortes" 9.00.
FESTIVAL: "Heat" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.	VILLERAY: "L'attention" 7.30, 9.30.
FLEUR DE LYS: "Les fous du stade" 12.00, 2.00, 4.00, 6.00, 8.00, 10.00.	WESTMOUNT: "Save the tiger" 12.45, 2.30, 4.15, 6.00, 7.45, 9.30.
GUY: "Millionaire women" 12.00, 2.38, 4.36, 7.24, 9.57 et "Let's play doctor" 1.09, 3.47, 6.15, 8.48.	WESTMOUNT SQUARE: "Avanti!" 1.10, 3.40, 6.10, 8.50.
IMPERIAL: "Un fil" 12.45, 2.50, 5.00, 7.10, 9.20.	YORK: "Steelyard blues" 1.35, 3.30, 5.25, 7.20, 9.20.
JEAN-TALON: "Sissi face à son destin" 7.05, 9.30.	
KENT: "Innocent bystander" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00, 9.00.	
MAISONNEUVE: Voir Jean-Talon.	
MICHELIER: "Orange mécanique" 7.00, 9.30.	
MIDMINUT: "Le maître d'école amoureux" 1.10, 4.25, 7.45 et "Carosse infernal" 4.45, 6.00, 9.20.	
MONKLAND: "The new centaurs" 2.40, 6.20, 10.10 et "The Burglers" 12.45, 4.25, 8.15.	
OUTREMONT: "Butch Cassidy et le kid" 7.00 et "Sacco et Vanzetti" 9.30.	

théâtre

CASANOUS: (Association espagnole) relève du Québec. Cavallieri Rusticani et "I Pagliacci" au pupitre Franz Paul Deck et 200.

KIDALI VERT: Relève. THEATRE DU NOUVEAU MONDE: Relève. THEATRE-MIDI: du lundi au vendredi: "Joueurs d'amour de Jean Barbeau 12h15.

THEATRE DE QUATROIS: Relève.

PLACE DES ARTS

SALLE WILFRID PELLERIN: L'Opéra du Québec. Cavallieri Rusticani et "I Pagliacci" au pupitre Franz Paul Deck et 200.

THEATRE MAISONNEUVE: Relève. THEATRE PORT ROYAL: Relève.

Vers un centre cinématographique québécois?

Interrogé sur les ondes de CKAC, M. Robert Bourassa a évoqué hier la possibilité de la mise sur pied d'un centre cinématographique du Québec.

Le premier ministre a déclaré que son gouvernement considère le cinéma comme un mode privilégié d'expression culturelle et qu'il envisage présentement des formules visant à encourager l'industrie cinématographique québécoise.

"Ce que nous proposons aux

Québécois, a déclaré M. Bourassa, nous semble l'option la plus réaliste et en même temps la plus réformatrice, en tenant compte du contexte nord-américain, à savoir avoir cette souveraineté ou cette autonomie culturelle à l'intérieur d'un fédéralisme économique. C'est ce que j'ai dit il y a plusieurs mois et c'est ce que je maintiens: il n'y a aucune contradiction entre un régime fédéral qui fonctionne et la possession

d'outils culturels."

"A cet égard, a poursuivi le premier ministre, on peut prendre l'exemple du cinéma québécois, qui a fait ses preuves, et dont la production dans l'ensemble est en général extrêmement valable. C'est pourquoi le gouvernement du Québec a l'intention de faire sa part et de favoriser le progrès et l'expansion de notre cinéma."

"Ainsi, l'identité québécoise pourra-t-elle s'affirmer

d'une façon vigoureuse et positive, que ce soit à l'intérieur du Québec, dans le contexte canadien ou à l'extérieur du Canada. Je pense que nous pouvons produire des films éminemment exportables."

"L'impact social du cinéma est très important: nous pouvons avoir des possibilités considérables d'influencer notre avenir culturel avec ce mode d'expression. D'autre part, il y a également

toute l'incidence économique de l'industrie cinématographique, dont le chiffre d'affaires s'établit au Québec à 100 millions de dollars par an et qui occupe à l'heure actuelle environ 6,000 personnes. On sait que d'après des recherches menées par le célèbre Hudson Institute l'industrie des biens culturels, donc le cinéma, fera partie d'ici quelques années du groupe des dix industries de pointe commandant le chiffre d'affaires le plus considérable."

"On doit constater que cette expansion a déjà commencé au Québec puisque nous avons produit 25 longs métrages

en 1972, contre 12 en 1971. Or, le gouvernement du Québec, qui possède maintenant plus de moyen financier qu'il n'y a quelque temps, est donc justifié d'accorder une attention toute spéciale à l'expansion et à la qualité du cinéma québécois. J'en discute à l'heure actuelle avec le ministre des affaires culturelles, M. Cloutier."

"Nous envisageons différentes formules, comme par exemple, un centre cinématographique du Québec, qui nous permettrait de jouer un rôle accru pour encourager l'industrie cinématographique québécoise."

"Coeur de chien" sera porté à l'écran

Le roman de Bulgakov, "Coeur de chien", écrit en 1925, va être porté à l'écran par Alberto Lattuada et sera tourné en Pologne l'été prochain.

"Alec Guinness sera le principal protagoniste, a dit Alberto Lattuada, de ce film où sera posée une question d'actualité brûlante: est-ce que l'humanité avance ou régresse?"

Alberto Lattuada s'appuie à partir pour Munich à la recherche, dans les célèbres chemins de cette ville, du chien qui une fois devenu homme, grâce à une expérience réussie, assujettira son maître au point de le menacer avec un revolver. Notons enfin, que ce roman était publié récemment dans la collection Folio de Gallimard.

Un jeune avocat, Carrado Farina, devenu il y a dix ans un cinéaste par vocation, fait tourner Isabelle de Funes et Carole Baker dans sa dernière oeuvre "Baba Yaga".

S'inspirant des bandes dessinées de Guido Crépax, Carrado Farina veut réaliser "un film pop où la sorcière Baba Yaga (Carole Baker) symbolise l'expérience et la répression aux côtés de Valentina (Isabelle de Funes) qui représente la jeunesse moderne toute tournée vers la joie de vivre, le tout dans un style libertin."

Quant à Isabelle de Funes,

elle a défini ainsi son personnage: "C'est une super-femme mais au fond c'est une femme hypersensible".

Les comédiens Ricardo Montalban et Lex Baxter ont assisté à la projection du film "Interlude" (Intervallo) dans lequel Merle Oberon fait sa rentrée au cinéma.

Merle Oberon s'était retiré de l'écran en 1957, après son mariage avec l'industriel italien Bruno Pagliai, qui réside maintenant au Mexique.

En 1963, Oberon retourna à l'écran avec un petit rôle dans le film "Hôtel". Gary Grant a aussi assisté à la projection de "Interlude". Ce dernier est un film en coproduction mexicano-suédnoise. Il a été tourné dans des décors naturels à la péninsule du Yucatan (Mexique).

Le 29ème festival de cinématographie sportive se déroulera à Cortina d'Ampezzo du 5 au 11 mars: 21 pays présenteront cent cinq pellicules récentes et d'actualité.

La France ainsi que les Etats-Unis et l'Union soviétique présenteront 10 films, l'Italie 20 et l'Allemagne 12 au cours de ce festival qui embrasse toutes les activités sportives telles que le ski, le bob, le hockey sur glace, le ski nautique, les courses d'automobiles, les parachutisme et la pêche sous-marine.

cours de fine cuisine

Pour finement cuisiner vos repas de tous les jours et de réceptions, apprenez les bases de la fine cuisine: fondements, technique et recettes. 9 leçons, une par semaine, jour ou soir, débutant la semaine du 19 mars. Pour recevoir notre brochure détaillée téléphonez à 843-6481.

Institut
Culinaire
Henri
Bernard

2015 RUE DE LA MONTAGNE, SUITE 610, MONTRÉAL

on regarde
le 2



Battus par le Canadien 5-1 Les Bruins mettent leur espoir en Plante

par François Lemenu



Bien qu'étroitement surveillé par Bobby Orr (4), Claude Larose est parvenu à loger le disque derrière Eddie Johnston sous les yeux de l'arbitre Bruce Hood. Les Bruins de Boston ont encaissé un revers de 5-1 contre le Canadien, samedi au Forum. (Photo Le Devoir par Delor)

Le vide créé par le départ de Gerry Cheevers vers l'association Mondiale a finalement été comblé. Certains diront que les Bruins y ont mis le temps, tellement de temps ne leur est plus accessible. Même le deuxième rang paraît leur échapper malgré les succès obtenus sous la gouverne de leur nouvel instructeur, Armand "Bep" Guidolin.

Mais comme il n'est jamais trop tard pour bien faire, les Bruins ont acquis Jacques Plante dans l'espoir que le vétéran gardien de 44 ans pourra, avec l'aide d'Eddie Johnston, permettre aux Bostonnais de ravir une troisième coupe Stanley en quatre ans.

Harry Sinden peut se féliciter de sa "prise" d'autant plus que Plante jouera avec les Bruins l'an prochain puisqu'il avait déjà signé un contrat en ce sens avec les Leafs. Plante n'ira donc pas à Québec pour y occuper le poste de directeur général des Nordiques.

Samedi, les Bruins auraient peut-être été plus heureux si Plante avait gardé les filets contre le Canadien. Battus 5-1, les visiteurs n'ont jamais été dans la lutte. Le Tricolore soustrayant une avance de 4-0 des la période initiale grâce à une rapidité collective exemplaire.

Sans jeter le blâme de la défaite sur Johnston, celui-ci n'a pas semblé à la hauteur et Guidolin n'a pas hésité à

lui accorder un repos après le premier tiers. A 37 ans, Johnston ne peut vraiment pas tenir le coup durant toute une saison. La direction des Bruins l'a compris et Johnston ne pourra que se réjouir de l'arrivée de Plante.

Outre Johnston, Guidolin a fait réchauffer le banc à Bobby Orr pendant toute la période médiane. Orr n'a repris son poste qu'à 10:12 du dernier ving.

"J'ai accordé un repos à Johnston et à Orr parce que la partie ne pouvait plus être gagnée et il était inutile qu'ils s'épuisent pour rien, a confié Guidolin. D'ailleurs les autres joueurs doivent être conscients que Orr ne peut tout faire seul."

Depuis son intervention chirurgicale au genou, l'as défenseur ne patine plus avec la même aisance et Guidolin ne veut pas abuser de ses forces. Orr a toutefois été sur la glace pour trois des cinq buts du Canadien. Sa fiche est quand même trompeuse puisqu'il a été blessé à un genou en arrê-

tant un lancer. Son absence au match d'hier contre Chicago confirme que Orr a aggravé sa vieille blessure au genou.

Imprégnés d'un style robuste qui en faisait l'équipe la plus redoutée du circuit, les Bruins favorisent cette saison un jeu certes offensif mais dénué de rudesse. Il y a, bien sûr, quelques placages, comme celui qu'a servi Fred O'Donnell au défenseur Bob Murdoch. N'ayant pas vu venir O'Donnell, Murdoch a essuyé la plus solide mise en échec de sa carrière. Sérieusement ébranlé, il est néanmoins revenu au jeu quelques minutes plus tard comme si rien ne s'était passé.

Mais dans l'ensemble, les Bostonnais ne cherchent plus à effrayer l'adversaire. Ken Dryden explique cette nouvelle orientation par le fait qu'une équipe ne peut déployer impunément un jeu rude pendant plusieurs saisons sans qu'elle en ressentisse les effets physiologiques.

Le geste d'O'Donnell n'a pas

échappé à l'arbitre Bruce Hood qui a infligé une punition au joueur des Bruins. La punition s'est avérée coûteuse puisque Guy Lafleur a marqué en complétant une stratégie de Marc Tardif, la première étoile de la rencontre.

Le trio de Tardif, Lafleur et Réjean Houle a de nouveau joué un rôle prépondérant dans la victoire du Canadien. La rapidité de ces trois joueurs a annihilé toutes les attaques adverses, si bien que seul le trio de Phil Esposito, Ken Hodge et Wayne Cashman a su s'imposer d'une façon particulière.

Cournoyer a ensuite compté son 35e but de la saison en logeant le disque derrière Johnston étendu de tout son long. Cournoyer a récidivé 10 minutes plus tard en déjouant Johnston après être parvenu seul. Lemaire fut à l'origine de ce but en ayant le meilleur sur Carol Vadnais avant de remettre la rondelle à Cournoyer à la ligne bleue des Bruins.

L'échange

Les Bruins de Boston ont acquis samedi soir le gardien Jacques Plante des Maple Leafs de Toronto ainsi que le troisième choix des Torontois au prochain repêchage amateur. En retour, les Bruins ont cédé leur premier choix amateur en plus d'un joueur qui sera nommé plus tard.

Enfin Claude Larose a enfilé le 44 but du Canadien en poussant le disque dans la cage des Bruins après que Frank Mahovlich eut contourné Donald Marcotte puis déjoué Orr avant de remettre le disque à son allier droit.

Frank Mahovlich, même s'il n'a pas mérité une étoile, a joué une partie extraordinaire. En deuxième période, il a réussi une montée fort spectaculaire d'un bout à l'autre de la patinoire qui a soulevé l'enthousiasme des 18.960 spectateurs, un nouveau record pour le Forum.

Après plusieurs semaines d'attente, Tardif a finalement marqué son 20e but de l'année pendant une punition à Dallas Smith. Tardif a capté le retour du lancer de Jacques Larperrière pour tromper Ross Brooks qui avait pris la relève de Johnston.

Johnny Bucyk a privé Dryden d'un blanchissage alors que le gardien du Canadien a semblé perdre le disque de vue. Par la suite, les Bruins ont tenté de limiter les dégâts. Derek Sanderson a toutefois fait des siennes en écopant simultanément des deux mineures pour avoir fait trébucher Larry Robinson et Chuck Leafley. Ce dernier s'est blessé à une cheville et il n'a plus joué par la suite.

Bref, le match de samedi fut tout à l'avantage du Canadien. Outre la très grande classe du Canadien, la partie aura en fin de compte démontré que Plante sera un atout de premier plan pour les Bruins dont la défensive demeure la principale lacune.

Terry Humphrey optimiste: il ne pourra faire pire...

DAYTONA BEACH (d'après CP) — Le receveur Terry Humphrey ne voit pas comment il peut connaître cette année les déboires que doivent souvent subir les athlètes professionnels à leur deuxième saison.

La raison en est simple: "la guigne de la deuxième année", Humphrey en a subi tous les effets dès son arrivée dans les majeures.

L'athlète de Chickasha, en Oklahoma, est un des cinq joueurs qui visent le poste de receveur no 1 des Expos, au camp d'entraînement de Daytona Beach. Mais, cette année, il se trouve dans une situation différente.

Si Humphrey a commencé la saison 1972 derrière le marbre pour les Expos, il devait cependant se tordre un muscle de la jambe droite dès la deuxième partie. A la fin de la saison, il n'avait joué que dans la moitié des parties.

"C'est à cause de cette blessure que j'ai connu une mauvaise saison", dit Humphrey. Plus tard, il tenta un retour au jeu mais ne fit qu'aggraver sa blessure.

Fait étrange, à travers toutes ces tribulations, Humphrey, qui n'avait jamais connu de déboires comme frappeur, ayant gardé une moyenne de .280 à Winnipeg, n'a pu retrouver son œil au bâton.

"C'était nouveau pour moi que de me retrouver dans une situation telle que je ne pouvais tout simplement pas frapper la balle."

Plus tard dans la saison, le receveur de 6 pieds 3 pouces se blessait à la main. A la fin du calendrier, il affichait la piètre moyenne de .186.

"Je n'avais pas de difficultés à diriger les lanceurs. Derrière le marbre, je pense avoir fait ce qu'on attendait de moi mais je ne cessais pas de me faire du souci quant à mon coup de bâton", explique-t-il.

Mais cette année, Humphrey se montre optimiste et espère retrouver au bâton l'excellence qu'il montrait dans les mineures. Afin de donner plus de force à sa jambe, Humphrey s'est entraîné cet hiver avec le 3e-but Bob Bailey au State College de Long en Californie. Il dit ne plus ressentir les séquelles de sa vilaine blessure.

La question de savoir si il sera le receveur no 1 de l'équipe ne le préoccupe pas, dit-il.

"Je ne pense pas à ceux qui pourraient me ravir mon poste parce que je sais que je ne serai pas derrière le marbre si je n'offre pas un rendement satisfaisant."

John Boccabella, affirme-t-il, m'a beaucoup aidé sans compter les précieux conseils du gérant Gene Mauch et de l'instructeur des lanceurs Jerry Zimmerman, lui-même un ancien receveur.

Jackie Stewart devance Fittipaldi

JOHANNESBURG (AFP) —

Le 7e Grand Prix d'Afrique du Sud, remporté par l'Écosais Jackie Stewart sur Tyrrell Ford (ancien champion du monde en 1969 et 1971), a failli tourner à la tragédie.

Effectivement, au 3e tour de la course qui en comportait 79, soit 324.000 km, trois voitures, celles du Suisse Clay Regazzoni, du Belge Jackie Ickx et de l'Anglais Mike Hailwood, entraient en collision. Un incendie éclatait aussitôt et si Ickx sortait de sa voiture sain et sauf, Hailwood était légèrement brûlé.

Quant à Regazzoni, il devait être transporté dans un hôpi-

tal de Johannesburg, à la suite de graves brûlures.

La course, à part cet accident, fut très limpide. Parti en 17e position, Jackie Stewart remonta tout le peloton et au 18e tour s'installa en tête et ne la quitta plus jusqu'à l'arrivée. Il rééditait ainsi son exploit de 1969 sur le même circuit. Le grand favori de la course, l'actuel champion du monde Emerson Fittipaldi, n'a pas réussi, au cours de ce 3e Grand Prix de la saison, à soutenir le train exceptionnellement rapide imposé par Stewart et n'a terminé qu'en 3e position, à l'issue d'une lutte fantastique avec l'Américain Peter Revson qui le coiffait sur la ligne d'arrivée.

Cette 3e place n'empêche pas Fittipaldi d'occuper la tête du classement général au championnat du monde avec 22 points, mais l'Écosais le suit de près (19 pts), grâce à sa première place de samedi.

Derrière, la course ne fut pas dénuée d'intérêt, notamment sur la fin du parcours. En effet, le Sud-africain Jody Scheckter (McLaren) et le Brésilien Carlos Pace (Surtees), qui se trouvaient derrière le trio de tête, furent tous deux victimes d'incidents et durent

laisser leurs places à l'Italien Arturo Merzario sur Ferrari.

qui prenait la 4e place et au Néo-Zélandais Denis Hulme, classé 5e. Le 6e était l'Américain George Fullmer sur Shadow, voiture toute nouvelle venue sur les circuits de Grands Prix. L'Américain inscrit donc un premier point au classement du championnat du monde des conducteurs.

Onze voitures ont été classées, samedi à Kyalami, à l'issue du 7e Grand Prix automobile d'Afrique du Sud:

- 1) Jackie Stewart (Écosse) sur Tyrrell Ford, les 79 tours en 1h43'11"07, moyenne 188,526 km/h;
- 2) Peter Revson (USA) sur McLaren Ford, 1h43'35"62;
- 3) Emerson Fittipaldi (Brésil) sur Lotus, 1h43'36"13;
- 4) Arturo Merzario (Ita.) sur Ferrari, 1h43'50"04;
- 5) Denis Hulme (Nelle-Zel) sur McLaren, 1h43'53"57;
- 6) George Fullmer (USA) sur UOP Shadow, 1h43'44"69;
- 7) Carlos Reutemann (Arg.) sur Brabham, 1h43'50"79;
- 8) Andrea de Adamich (Ita.) sur Surtees, 1h44'23"10;
- 9) J. Scheckter (Af. Sud) sur McLaren, 1h48'13"92 (moy. 186,10);
- 10) Howden Ganley (NZ) sur Iso (731), 1h43'35"50;
- 11) R. Peterson (Suède) sur Lotus, 1h43'58"09;
- 12) On abandonné: Jackie Ickx sur Ferrari, Mike Hailwood sur Surtees, C. Pace sur Surtees, Regazzoni, J.P. Beltoise et Niki Lauda sur BRM.

Dans la LNH samedi soir

Vachon, Maniago et les Islanders en évidence

Deux gardiens ainsi que l'équipe présentant la pire fiche de tout le circuit ont pris la vedette, samedi soir lors des matches présentes dans la ligue Nationale de hockey.

Rogation Vachon, des Kings de Los Angeles, a décroché son 2ème blanchissage consécutif, dans une victoire importante des siens par 2-0 sur les Blues de St-Louis. Les Kings se rapprochent ainsi à seulement 3 points de ces derniers au 4ème rang, dans la section Ouest.

Cesare Maniago, des North Stars du Minnesota, obtenait pour sa part son 5ème "zéro" de l'année et son 3ème contre les Flammes d'Atlanta, dans un triomphe de 3-0.

A souligner également la belle victoire de 6-3 des Rangers de New York sur les Red Wings de Detroit. Deux autres matches ont vu les faibles Golden Seals de la Californie vaincre les Penguins de Pittsburgh 2-1, d'une part, et les Maple Leafs de Toronto faire match nul 3-3 avec les Black Hawks de Chicago d'autre part.

A Los Angeles, Vachon, qui avait vaincu Pittsburgh par un pointage identique de 2-0 deux jours plus tôt, en était à son 4ème blanchissage de la saison, grâce aux buts de Dan Maloney, récemment obtenu du Chicago lors d'un échange, et de Butch Goring. Les Kings rejoignent ainsi Pittsburgh en 5ème place, à 3 points seulement du dernier poste permettant de participer aux prochaines éliminatoires.

A Bloomington (Minn.), Danny Grant, Murray Oliver et Bill Goldsworthy ont donné l'avance nécessaire à Maniago, qui a repoussé 38 lanceurs des Flammes. Les Stars se retrouvaient ainsi à un seul point des Flyers de Philadelphie et du 2ème rang.

A Uniondale (N.Y.), les Islanders ont égalé leur plus haut total de buts de la saison contre Vancouver. Ils avaient humilié les Bruins 9-7 à Boston le 18 janvier dernier. Samedi, Bob Cook y est allé de 3 buts, contre 2 par Craig Cameron, et un but et 4 passes par Dave Hudson. 3ème membre de ce trio.

A Detroit, le trio formé de Jean Ratelle, Rodrigue Gilbert et Vic Hadfield a fait des siennes contre les Wings en accumulant 4 buts et 7 passes. Hadfield a alors compté à 2 reprises, Gilbert, Ratelle, Pete Stelmowski et Gene Carr une fois chacun. Ace Bailey, Alex Delvecchio et Al Karlander ont réussi les buts des Wings.

A Toronto, un but sans aide par Pierre Jarry moins de 3 minutes avant la fin de la rencontre a permis aux Leafs d'annuler le compte pour la 3ème fois du match. Jim Pappin a été le meilleur des Hawks avec ses 33e et 34e buts de la saison.

A Pittsburgh, enfin, le jeune joueur de centre Joey Johnston a célébré son 24e anniversaire de naissance en comptant le but qui devait procurer la victoire aux Seals dès le 1er engagement. Reg Leach a été l'autre marqueur des gagnants. Jean Pronovost privant Marv Edwards d'un blanchissage.

Rangers 6, Wings 3

1re période
1 - Detroit, Bailey (9) 9-27
2 - Rangers, Redmond (20) 16-37
Aucune punition

2ème période
3 - Rangers, Gilbert (21) 12-00
4 - Rangers, Ratelle (36) 16-31
5 - Detroit, Delvecchio (15) 18-08
Punitions: Murray D et Irvine R 8:24. Ecclstone D 16:24. Ratelle R 19:40

3ème période
6 - Rangers, Hadfield (25) 3-47
7 - Rangers, Carr (7) 6-49
8 - Rangers, Hadfield (26) 18-00
9 - Detroit, Karlander (13) 19-45
Punitions: Johnston D 16:52. Gardiens: Villeneuve, Rangers. DeJordy. Assistance: 14.200

Hawks 3, Leafs 3

1re période
1 - Chicago, Korolli (29) 5-37

Seals 2, Penguins 1

1re période
1 - California, J. Johnston (21) 6-21
2 - California, Leach (19) 10-36
Punitions: Rupp P 10:11, Stewart C 15:30

2ème période
3 - Pittsburgh, Pronovost (18) 13-59
Punitions: Hart P 12:20

3ème période
4 - Pittsburgh, Pronovost (18) 17-49
Punitions: Burns M et Stewart C 9:14

Kings 2, Blues 0

1re période
1 - Los Angeles, Maloney (14) 11-29
2 - Los Angeles, Goring (21) 17-05
Punitions: Corrigan LA 4:03, Merrick SC 13:14

2ème période
3 - Los Angeles, Maloney (14) 12-4
Punitions: Stephenson, St-Louis: Vachon, Los Angeles. Assistance: 11.712

3ème période
4 - Los Angeles, Maloney (14) 12-4
Punitions: Stephenson, St-Louis: Vachon, Los Angeles. Assistance: 11.712

Stars 3, Flammes 0

1re période
1 - Minnesota, Grant (25) 4-20
2 - Minnesota, Grant (25) 9-13
Punitions: Harris M 1:27, Paradise A 18:36

2ème période
3 - Minnesota, Goldsworthy (23) 19-00
Punitions: Bennett A 7:22, Richard A 11:09

3ème période
4 - Minnesota, Grant (25) 19-00
Punitions: Harris M 9:13, Manery A 9:45, Barrett M 11:41, Parise M 19:00

Islanders 9, Canucks 3

1re période
1 - Islanders, Cook (7) 4-08
2 - Vancouver, Boudrias (22) 4-25
3 - Islanders, Cameron (16) 6-25
4 - Islanders, Cook (8) 13-52
Punitions: Hart P 1 et Lever V (majeurs) 12:00, Wilkins V 17:29

2ème période
5 - Islanders, Cameron (17) 11-11
6 - Islanders, Cook (9) 3-03
7 - Islanders, Harris (21) 11-43
8 - Islanders, Hudson (10) 14-59
Punitions: Tallon V 13:26, Guevremont V 14:59, Smith I 19:46

3ème période
9 - Islanders, Ralph Stewart (3) 6-24
10 - Vancouver, Boudrias (22) 10-52
11 - Islanders, Westfall (13) 11-21
12 - Vancouver, Schmalz (32) 13-36
Punitions: Kearns V 11:15, Miller I et Lever V (maj) 11:34, Hart I 17:37

Stars 3, Flammes 0

1re période
1 - Minnesota, Grant (25) 4-20
2 - Minnesota, Grant (25) 9-13
Punitions: Harris M 1:27, Paradise A 18:36

2ème période
3 - Minnesota, Goldsworthy (23) 19-00
Punitions: Bennett A 7:22, Richard A 11:09

3ème période
4 - Minnesota, Grant (25) 19-00
Punitions: Harris M 9:13, Manery A 9:45, Barrett M 11:41, Parise M 19:00

Crusaders 4, Raiders 3

1re période
1 - NEW YORK, Sheehan (30) 5-44
2 - CLEVELAND, Erickson (13) 10-07
Pun. Cleveland (banc) 5:13, Bradley NY 6:24, Olds NY 13:36, Jarrett C 16:02

2ème période
3 - CLEVELAND, Hardy (17) 4-50
4 - CLEVELAND, Erickson (14) 5-18

3ème période
5 - NEW YORK, Ward (44) 10-16
Pun. Ward C 8:33, Wilks NY 12:06, Pumble C 14:39, New York (banc) 15:23, Scharf NY (min. et mai) et Shmiv C (min. et mai) 18:04

4ème période
6 - NEW YORK, Rivers (30) 0-37
Pun. Ward C 8:33, Wilks NY 12:06, Pumble C 14:39, New York (banc) 15:23, Scharf NY (min. et mai) et Shmiv C (min. et mai) 18:04

Seals 2, Penguins 1

1re période
1 - California, J. Johnston (21) 6-21
2 - California, Leach (19) 10-36
Punitions: Rupp P 10:11, Stewart C 15:30

2ème période
3 - Pittsburgh, Pronovost (18) 13-59
Punitions: Hart P 12:20

3ème période
4 - Pittsburgh, Pronovost (18) 17-49
Punitions: Burns M et Stewart C 9:14

Kings 2, Blues 0

1re période
1 - Los Angeles, Maloney (14) 11-29
2 - Los Angeles, Goring (21) 17-05
Punitions: Corrigan LA 4:03, Merrick SC 13:14

2ème période
3 - Los Angeles, Maloney (14) 12-4
Punitions: Stephenson, St-Louis: Vachon, Los Angeles. Assistance: 11.712

3ème période
4 - Los Angeles, Maloney (14) 12-4
Punitions: Stephenson, St-Louis: Vachon, Los Angeles. Assistance: 11.712

Stars 3, Flammes 0

1re période
1 - Minnesota, Grant (25) 4-20
2 - Minnesota, Grant (25) 9-13
Punitions: Harris M 1:27, Paradise A 18:36

2ème période
3 - Minnesota, Goldsworthy (23) 19-00
Punitions: Bennett A 7:22, Richard A 11:09

3ème période
4 - Minnesota, Grant (25) 19-00
Punitions: Harris M 9:13, Manery A 9:45, Barrett M 11:41, Parise M 19:00

Islanders 9, Canucks 3

1re période
1 - Islanders, Cook (7) 4-08
2 - Vancouver, Boudrias (22) 4-25
3 - Islanders, Cameron (16) 6-25
4 - Islanders, Cook (8) 13-52
Punitions: Hart P 1 et Lever V (majeurs) 12:00, Wilkins V 17:29

2ème période
5 - Islanders, Cameron (17) 11-11
6 - Islanders, Cook (9) 3-03
7 - Islanders, Harris (21) 11-43
8 - Islanders, Hudson (10) 14-59
Punitions: Tallon V 13:26, Guevremont V 14:59, Smith I 19:46

3ème période
9 - Islanders, Ralph Stewart (3) 6-24
10 - Vancouver, Boudrias (22) 10-52
11 - Islanders, Westfall (13) 11-21
12 - Vancouver, Schmalz (32) 13-36
Punitions: Kearns V 11:15, Miller I et Lever V (maj) 11:34, Hart I 17:37

Stars 3, Flammes 0

1re période
1 - Minnesota, Grant (25) 4-20
2 - Minnesota, Grant (25) 9-13
Punitions: Harris M 1:27, Paradise A 18:36

2ème période
3 - Minnesota, Goldsworthy (23) 19-00
Punitions: Bennett A 7:22, Richard A 11:09

3ème période
4 - Minnesota, Grant (25) 19-00
Punitions: Harris M 9:13, Manery A 9:45, Barrett M 11:41, Parise M 19:00

Crusaders 4, Raiders 3

1re période
1 - NEW YORK, Sheehan (30) 5-44
2 - CLEVELAND, Erickson (13) 10-07
Pun. Cleveland (banc) 5:13, Bradley NY 6:24, Olds NY 13:36, Jarrett C 16:02

2ème période
3 - CLEVELAND, Hardy (17) 4-50
4 - CLEVELAND, Erickson (14) 5-18

3ème période
5 - NEW YORK, Ward (44) 10-16
Pun. Ward C 8:33, Wilks NY 12:06, Pumble C 14:39, New York (banc) 15:23, Scharf NY (min. et mai) et Shmiv C (min. et mai) 18:04

4ème période
6 - NEW YORK, Rivers (30) 0-37
Pun. Ward C 8:33, Wilks NY 12:06, Pumble C 14:39, New York (banc) 15:23, Scharf NY (min. et mai) et Shmiv C (min. et mai) 18:04

Les sports à la pige

LES BRAVES DE BOSTON sont devenus, samedi au Colisée de Québec, la première équipe non-canadienne à remporter les grands honneurs du célèbre Tournoi international de Québec pour équipes minimes (11-12 ans), quand ils ont pris la mesure des Hurricanes de Ville-Emard (Montréal) 8-3, dans une série de deux matches au total des points dans la classe AA. Les Braves, qui ont causé surprise après surprise au cours de la compétition d'une semaine, en avaient réussi une de taille la veille en battant le Dorset Park de Toronto 4-1 pour atteindre la finale. Ville-Emard, pour sa part, avait pris la mesure des Elites du Nord de Montréal 3-2 en prolongation. Dans la classe A, c'est Sault-Ste-Marie qui a décroché le titre, par un total de buts de 6-4 face à une autre formation ontarienne, celle de Burlington. Gatineau et Buckingham ont respectivement remporté les honneurs des classes B et C. Quelque 115.000 spectateurs ont assisté à l'un ou l'autre des matches du tournoi, un chiffre sans précédent.

LA PREVOYANTE, sensationnelle jument de deux ans du sport québécois Jean-Louis Levesque et cheval par excellence au Canada en 1972, doit faire ses débuts américains cette année à la piste Gulfstream de Miami ce soir, à l'occasion du programme initial d'une série de 55. La Prévoyante entreprend ainsi une campagne qui lui permettra vraisemblablement de participer à la riche et prestigieuse série de la "triple couronne", à commencer par le Derby du Kentucky le mois prochain.

L'AMERICAN ARTHUR ASHE a battu le Britannique Roger Taylor 3-6, 7-6 et 7-6, hier en finale du tournoi de tennis de Chicago (\$50.000 de prix) comptant pour le championnat du groupe professionnel W.C.T. Le vainqueur obtient donc le premier prix de \$10.000.

LES WARRIORS DU COLLEGE LOYOLA ont renversé les calculs, samedi, en battant les Georgians de Sir George Williams 7-4, dans le match de championnat de la Ligue universitaire de hockey du Québec. Sir George avait facilement terminé au sommet du classement en battant Loyola 4 fois en 5 rencontres. Les Warriors passent maintenant en demi-finale canadienne, samedi prochain à Halifax contre l'université St. Mary's. Dans l'autre demi-finale, les Blues de Toronto, 8 fois de suite champions du circuit ontarien, seront opposés aux champions de l'ouest canadien.

LA CARAVANE MOUSKA, mettant en vedette le symbole des jeux d'été du Québec 1973 à Rouyn-Noranda, entreprendra à compter d'aujourd'hui une tournée des principaux centres du nord-ouest québécois, afin de bien renseigner la population de cette région sur la nature des jeux. La randonnée commencera à LaSalle ce midi et se poursuivra à Val d'Or demain. Entre-temps, les préparatifs vont bon train pour la compétition, qui réunira quelque 4.000 jeunes athlètes de tous les coins du Québec en août prochain. C'est ainsi que la Fédération de ski nautique et le comité organisateur des jeux viennent de signer un protocole d'entente, par lequel on prévoit que les épreuves aquatiques de ski auront lieu sur le lac Oskisko, qui sépare les deux municipalités mini

Une grossière erreur cause l'échec des Sabres de Buffalo



Connaissant les talents de compteur de Richard Martin (9), le défenseur Bob Murdoch a cru sage d'éliminer du jeu l'ailier gauche des Sabres de Buffalo qui se faisait un peu trop menaçant près de la cage de Ken Dryden. Le Canadien l'a emporté 4-2, hier soir à Buffalo. (Téléphoto PA)

BUFFALO (Le Devoir) — Le Canadien de Montréal est suffisamment puissant pour qu'il ne soit obligé de compter sur les erreurs de l'adversaire pour l'emporter. Et pourtant, c'est une bêtise monumentale de l'arrière Michel Robitaille qui a permis au Tricolore d'arracher une victoire de 4-2 aux Sabres, hier soir à Buffalo.

Contournant son filet avec l'intention de faire une passe à un coéquipier, Robitaille a plutôt cédé le disque à Jacques Lemaire, qui, seul devant Roger Crozier, n'eut aucune peine à le déjouer d'un violent tir. Le temps? 18:16 de la troisième période!

Dans l'espoir de niveler le pointage pour une troisième fois dans le match, les Sabres ont retiré leur gardien avec 63 secondes à faire. La tactique a toutefois échoué, Frank Mahovlich comptant dans un filet abandonné à 19:56.

Plus qu'une simple défaite, ce revers des Sabres pourrait avoir des conséquences fort importantes dans la lutte que livrent les joueurs de Joe Cro-

zier aux Red Wings de Détroit. Un match nul aurait au moins tenu les Wings à deux points des Sabres. Or ce revers a permis à Détroit de s'approcher dangereusement du Buffalo et du 4^e rang de la section Est.

Mais plus important, cette défaite peut laisser des marques qui seront difficiles à effacer. Et dire que les Sabres doivent entreprendre un voyage de quatre parties à l'étranger. Ce périple commence vraiment sur une mauvaise note.

L'erreur de Robitaille a relégué au second plan l'excellent duel que se sont livrés les gardiens Ken Dryden et Roger Crozier. Tour à tour, ils ont repoussé des attaques adverses et un verdict nul aurait été accueilli favorablement par les deux camps.

Si la défaite fut très amère pour les Sabres, la victoire du Canadien lui a en revanche permis de hausser à 100 son total de points en tête de la section Est. Même s'il n'est pas encore couronné champion, le Canadien peut respi-

rer à l'aise puisque ni les Rangers de New York, ni les Bruins de Boston ne semblent être en mesure de le rejoindre. Les chances des Rangers ont d'ailleurs subi un rude coup hier lorsqu'ils ont perdu 4-3 contre les Canucks de Vancouver.

Guy Lapointe a ouvert le pointage au début de la première période grâce à un lancer frappé décoché de la ligne bleue. Lapointe a reçu le disque de Henri Richard qui avait remporté la mise au jeu dans le territoire des Sabres.

Ceux-ci sont toutefois revenus à la charge avant la fin de l'engagement. En effet, un lancer de Larry Hillman a trouvé le fond du filet alors qu'il y avait mêlée devant la cage de Dryden.

Marc Tardif a redonné au Canadien une priorité d'un but en 2^e en trompant Crozier après que le défenseur Serge Savard lui eût remis le disque en se faulant entre deux défenseurs du Buffalo. Le geste de Savard s'est cependant avéré coûteux puisque l'arrière du Canadien s'est blessé à une jambe. Bien que la blessure ne soit pas grave, Savard n'a pu reprendre son poste par la suite.

Craig Ramsay a de nouveau nivelé les chances en marquant pendant que Richard Martin purgeait une punition. C'était la première fois cette saison que le Canadien accordait un but alors qu'il jouissait de l'avantage d'un joueur.

Ramsay et son coéquipier de ligne Don Luce ont été de loin les meilleurs chez les Sabres. Ils ont éprouvé Dryden de plusieurs lancers, lesquels ont forcé le gardien du Canadien à se surpasser.

Martin, Gilbert Perreault et René Robert étaient de nouveau réunis mais leurs efforts, bien que soutenus, n'ont pu résulter en des buts.

Pour la première fois depuis plusieurs parties, les arrières du Canadien ont commis de nombreuses fautes dans leur territoire et peu s'en faut pour que les Sabres ne prennent une sérieuse avance, et ce notamment durant les deux premières périodes.

Fort de cette victoire, le Canadien jouera demain contre

les Islanders à New York avant d'affronter les Maple Leafs de Toronto mercredi au Forum.

DROIT AU BUT

Chuck Lefley, blessé à une cheville contre les Bruins de Boston, serait de retour au jeu dans une dizaine de jours. Il en serait de même pour Pete Mahovich absent depuis plusieurs semaines. Chez les Sabres, l'excellent défenseur Jim Scheenfeld reprendra son poste vraisemblablement demain alors que Buffalo affrontera les Kings à Los Angeles.

1 ^{ère} période	
1-MONTREAL: Lapointe (15)	4-59
2-BUFFALO: Hillman (5)	14-29
Punitions: Lemaire M 14-29	
2 ^{ème} période	
3-MONTREAL: Tardif (21)	4-26
4-BUFFALO: Ramsay (10)	6-06
Punitions: Martin R 4-53, Pratt B 15-44, Lemaire M 17-28	
3 ^{ème} période	
5-MONTREAL: Lemaire (37)	18-16
6-MONTREAL: F. Mahovich (31)	19-56
Punitions: Tardif M 0-09	
Lancers par:	
Montreal	13 8 11-32
Buffalo	15 10 10-35
Gardiens: Dryden (M), Crozier (B)	
Assistance: 15.668	

Toronto pulvérisé 10-0 par MacLeish et les Flyers

Plante s'illustre à ses débuts à Boston

BOSTON (PA) — Jacques Plante, acquis samedi des Maple Leafs de Toronto, a connu hier d'éclatants débuts à Boston en menant les Bruins à une victoire de 4-0 sur les Black Hawks de Chicago dans un match télévisé à travers les États-Unis.

Sitôt la rencontre terminée, les 15.000 spectateurs ont réservé à leur nouveau gardien de 44 ans une ovation monstre. Plante a repoussé 7 lancers pour enregistrer le 81^e blanchissage de sa glorieuse carrière. Il y a 20 ans, Plante obtenait son premier blanchissage avec le Canadien de Montréal.

Phil Esposito a dirigé l'attaque des vainqueurs en marquant ses 43^e et 44^e buts de la saison.

1 ^{ère} période	
1-BOSTON: Esposito (44)	18-11
2-BOSTON: Esposito (44)	18-11
Punitions: Esposito B 18-03	
2 ^{ème} période	
3-BOSTON: O'Donnell (6)	1-15
4-BOSTON: Esposito (44)	16-24
Punitions: Russell C 3-47, Awey B 19-45	
3 ^{ème} période	
Aucun but	
Punitions: Esposito B mineure, Esposito B 5-58, Marks C 4-22, Corb 5-29, Esposito B 6-25	
Lancers par:	
Chicago	6 7 14-27
Boston	15 13 10-38
Gardiens: Smith (C), Plante (B)	
Assistance: 15.003	

1 ^{ère} période	
1-PHILADELPHIE: Dufort (3)	3-02
2-PHILADELPHIE: Barber (26)	4-59
3-PHILADELPHIE: MacLeish (39)	18-38
Punitions: Salsky P 14-21, Dufort P 16-03, Pelvik T 16-57, Sittler T 19-26	
2 ^{ème} période	
4-PHILADELPHIE: Clarke (31)	0-49
5-PHILADELPHIE: MacLeish (40)	8-37
6-PHILADELPHIE: Dornhoefer (25)	15-41
Punitions: Salsky P 14-21, Dufort P 16-03, Pelvik T 16-57, Sittler T 19-26	
3 ^{ème} période	
7-PHILADELPHIE: MacLeish (41)	15-08
8-PHILADELPHIE: Dufort (3)	15-41
Punitions: Salsky P 14-21, Dufort P 16-03, Pelvik T 16-57, Sittler T 19-26	
Lancers par:	
Philadelphia	13 5 20-38
New York	7 9 9-25
Gardiens: Parent (P), Kurt (NY)	
Assistance: 9.645	

1 ^{ère} période	
1-DETROIT: Kerlan (14)	10-00
2-DETROIT: Kerlan (14)	10-00
Punitions: T. Berzman D 5-50, Hart I 9-01	
2 ^{ème} période	
3-DETROIT: Kerlan (13)	9-12
4-DETROIT: Kerlan (13)	9-12
Punitions: Charron D 14-33, Charron B 14-33	
3 ^{ème} période	
5-DETROIT: Kerlan (13)	0-26
6-DETROIT: Kerlan (13)	0-26
Punitions: Kerlan D 14-33, Kerlan B 14-33	
Lancers par:	
Detroit	5 4 7-17
Islanders	8 16 14-48
Gardiens: Desjardins (I), Edouards (D)	
Assistance: 13.852	

1 ^{ère} période	
1-ATLANTA: Bennett (14)	11-48
2-ATLANTA: Bennett (14)	11-48
Punitions: Stewart C 6-10, Player A 9-23, Boldrey C Morrison A (majeure), 10-17	
2 ^{ème} période	
3-DETROIT: Kerlan (13)	9-12
4-DETROIT: Kerlan (13)	9-12
Punitions: Charron D 14-33, Charron B 14-33	
3 ^{ème} période	
5-DETROIT: Kerlan (13)	0-26
6-DETROIT: Kerlan (13)	0-26
Punitions: Kerlan D 14-33, Kerlan B 14-33	
Lancers par:	
Atlanta	12 17 7-36
Islanders	8 13 14-35
Gardiens: Meloche (C), Mure (A)	
1 ^{ère} période	
1-MINNESOTA: Drouin (21)	5-41
2-PITTSBURGH: Polis (21)	10-18
3-MINNESOTA: Drouin (21)	10-18
Punitions: Watson P 12-56, Parise M 19-01, Hextall P 19-25	
2 ^{ème} période	
4-PITTSBURGH: Polis (21)	8-13
5-MINNESOTA: Drouin (21)	19-16
Punitions: Watson P 12-56, Parise M 19-01, Hextall P 19-25	
3 ^{ème} période	
6-MINNESOTA: Drouin (21)	19-16
7-MINNESOTA: Drouin (21)	19-16
Punitions: Watson P 12-56, Parise M 19-01, Hextall P 19-25	
Lancers par:	
Minnesota	16 8 8-32
Pittsburgh	10 10 10-30
Gardiens: Manigault (M), Rutherford (P)	
Assistance: 12.524	

Les Expos renonceraient à Marshall

DAYTONA BEACH, Floride (Le Devoir) — Non pas qu'ils accepteraient de s'en départir de bon cœur, mais les Expos songent sérieusement à échanger Mike Marshall, leur as de la relève. Et qu'il n'ait pas encore apposé son nom au bas d'un contrat pour la saison qui vient n'a rien à voir là-dedans.

Marshall, en effet, est convoité par plus d'une équipe de la ligue Nationale de baseball, surtout les Dodgers de Los Angeles dont le personnel des lanceurs est durement éprouvé pour toutes sortes de raisons. L'artilleur droitier à la balle tire-bouchon termine actuellement des études conduisant à une maîtrise à l'Université de Minnesota, et le gérant Gene Mauch n'a aucune inquiétude quant à sa bonne condition physique lorsqu'il pourra se joindre aux autres membres de la formation montrealaise à l'entraînement printanier de Daytona Beach.

Marshall, en effet, est un diplômé en éducation physique, et Mauch n'a pas l'ombre d'un doute qu'il poursuit un rigoureux entraînement individuel. Qu'il en fasse bénéficier les Expos ou une autre équipe cette saison reste à décider. Chose certaine, plus le temps passe, plus les Expos deviennent en position enviable pour obtenir encore davantage pour ses services, surtout un jeune joueur de 2^e but.

Il ne reste donc plus que Bill Stoneman à mettre sous contrat, si l'on excepte évidemment le voltigeur d'utilité Jim Fairey, qui est parti en claquant les portes samedi, devant le refus du directeur général Jim Fanning de satisfaire à ses exigences financières. Mauch a un pressant besoin de Stoneman, auteur de deux parties sans point ni coup sûr dans l'uniforme des Expos, comme artillerie de début.

Steve Renko, un autre lanceur récalcitrant, s'est entendu avec Fanning samedi, tandis que jeune arrêt-court Tim Foli et le voltigeur de couleur Ken Singleton avaient fait de même la veille en soirée.

JEAN-CLAUDE KILLY, l'ancien champion olympique français qui a fait un retour en compétition cette saison, au circuit professionnel nord-américain de ski, prouve actuellement sa grande valeur. Samedi à Bear Valley (Californie), il a ravi les honneurs d'un 4^e slalom géant consécutif pour se hisser sous le drapeau de l'Amérique du Nord. Killy totalisait 234 points, en plus de \$21.100 en gains, contre 216 pour Sabich. A la fin de la saison, le vainqueur obtiendra une bourse de \$40.000 des commanditaires, Benson & Hedges.

RENE ROY, de Matane, et son équipe ont eu raison de celle de Clément Tremblay, de Dolbeau, par 8-6 hier à Québec, pour remporter les honneurs du championnat qué-

HOCKEY

LIGUE NATIONALE	
Est	Est
Montreal 5, Boston 1	Chicago 3, Toronto 3
Rangers NY 6, Detroit 3	Californie 2, Pittsburgh 1
Islanders NY 9, Vancouver 3	Minnesota 3, Atlanta 0
Los Angeles 2, St-Louis 0	
Hier	
Montreal 4, Buffalo 2	Boston 4, Chicago 0
Vancouver 4, Rangers 3	Detroit 5, Islanders 1
Atlanta 3, Californie 2	Philadelphia 10, Toronto 0
Minnesota 5, Pittsburgh 2	
LES MENEURS	
Esposito, Boston	44 58 102
Clarke, Philadelphie	31 59 90
MacLeish, Philadelphie	40 38 85
Lemaire, Rangers	38 45 83
Hull, Chicago	37 42 79
Bucy, Boston	33 45 78
Marlin, Chicago	25 53 78
Donne, Detroit	37 40 77
F. Mahovich, Montreal	31 46 77
Mikita, Chicago	24 53 77
Opp, Boston	19 58 77
Ross, Chicago	44 42 76
ASSOCIATION MONDIALE	
Est	Est
Cleveland 4, New York 1	Philadelphia 4, New York 2
Ottawa 6, Chicago 2	Winnipeg 2, Los Angeles 1
Hier	
Philadelphia 4, New York 2	Ottawa 6, Chicago 2
Winnipeg 2, Los Angeles 1	
Vendredi	
Winnipeg 2, Los Angeles 1	
Samedi	
Quebec 4, Houston 3	Cleveland 4, New York 3
Hier	
Philadelphia 4, New York 2	Ottawa 6, Chicago 2
Winnipeg 2, Los Angeles 1	

Association Mondiale

Blazers 4, Raiders 2	
1-PHILADELPHIE: Lawson (52)	13-20
2-PHILADELPHIE: Lawson (52)	13-20
Punitions: McKenney P 2-04, Spencer P 3-29, Willis NY 9-5, Brown NY 12-56, Schar NY mineure, majeure, Tardif P majeure 17-59	
2 ^{ème} période	
3-PHILADELPHIE: Lawson (52)	14-10
4-PHILADELPHIE: Lawson (52)	14-10
Punitions: Plante P 3-59, McKenney P 6-04, O'Donnell P 12-36	
3 ^{ème} période	
5-PHILADELPHIE: Lawson (52)	2-48
6-PHILADELPHIE: Lawson (52)	2-48
Punitions: Lawson P 14-21, Dufort P 16-03, Pelvik T 16-57, Sittler T 19-26	
Lancers par:	
Philadelphia	13 5 20-38
New York	7 9 9-25
Gardiens: Parent (P), Kurt (NY)	
Assistance: 9.645	
Nationaux 6, Chicago 4	
1-CHICAGO: Lidington (18)	1-28
2-CHICAGO: Lidington (18)	1-28
Punitions: Salsky P 14-21, Dufort P 16-03, Pelvik T 16-57, Sittler T 19-26	
2 ^{ème} période	
3-CHICAGO: Lidington (18)	1-28
4-CHICAGO: Lidington (18)	1-28
Punitions: Salsky P 14-21, Dufort P 16-03, Pelvik T 16-57, Sittler T 19-26	
3 ^{ème} période	
5-CHICAGO: Lidington (18)	1-28
6-CHICAGO: Lidington (18)	1-28
Punitions: Salsky P 14-21, Dufort P 16-03, Pelvik T 16-57, Sittler T 19-26	
Lancers par:	
Chicago	9 7 8-24
Ottawa	11 16 7-34
Gardiens: Gill (C), Binkley (D)	
Assistance: 2.912	
Jets 2, Sharks 1	
1-WINNIPEG: Bordeleau (41)	0-17
2-WINNIPEG: Bordeleau (41)	0-17
Punitions: Speck LA 9-43, McCaskill LA 11-15, Asmundson J 13-12, LeBlanc LA 15-51, Sutherland LA (majeure), Cudde W. (mineure et majeure), Rousseau W. (mineure), 18-53	
2 ^{ème} période	
3-LOS ANGELES: Hyndman (6)	7-56
4-LOS ANGELES: Hyndman (6)	7-56
Punitions: Speck LA 9-43, McCaskill LA 11-15, Asmundson J 13-12, LeBlanc LA 15-51, Sutherland LA (majeure), Cudde W. (mineure et majeure), Rousseau W. (mineure), 18-53	
Lancers par:	
Los Angeles	5 5 11-21
Winnipeg	13 8 8-29
Gardiens: Gillow (LA), Wakely (W)	
Assistance: 6.088	
Saints 4, Whalers 2	
1-MINNESOTA: Sanders (6)	9-29
2-MINNESOTA: Sanders (6)	9-29
Punitions: Arbou M 1-36, Sanders M 1-36, A. 4-48, Hurley NA 16-24, MacMillan M (mineure double), 16-31	
2 ^{ème} période	
3-MINNESOTA: Sanders (6)	9-29
4-MINNESOTA: Sanders (6)	9-29
Punitions: Arbou M 1-36, Sanders M 1-36, A. 4-48, Hurley NA 16-24, MacMillan M (mineure double), 16-31	
3 ^{ème} période	
5-MINNESOTA: Sanders (6)	9-29
6-MINNESOTA: Sanders (6)	9-29
Punitions: Arbou M 1-36, Sanders M 1-36, A. 4-48, Hurley NA 16-24, MacMillan M (mineure double), 16-31	
Lancers par:	
Minnesota	13 8 11-21
Los Angeles	13 8 8-29
Gardiens: Gillow (LA), Wakely (W)	
Assistance: 6.088	



La brillante golfeuse Jocelyne Bourassa, choisie recrue de l'année sur le circuit de la PGA (dames), a reçu le trophée de l'athlète professionnelle canadienne-française de l'année lors du 6^e gala de la Médaille d'or. Le même honneur est revenu à Claude Ferragne, spécialiste du saut en hauteur, pour ce qui est du sport amateur. Derrière Mlle Bourassa, M. Roger Rousseau, commissaire général aux Jeux Olympiques de 1976.

Les choix à Blue Bonnets du "Grand pronostiqueur"

Après un début fort pénible, notre pronostiqueur a terminé en force en choisissant les trois derniers vainqueurs du programme d'hier après-midi à la piste Blue Bonnets. Outre ses trois gagnants, il a aussi désigné la 3^e quiniela (\$20.60).

Notre pronostiqueur a donc maintenant 67 premiers en 1970 départs pour une moyenne de 24,8%.

Voici ses choix pour le programme de ce soir:

1^{ère} course: 1-Bill Spec (7); 2-Ivanhoe Hanover (3); 3-F.C. Von (5)

2^{ème}: 1-Eagle Flight (5); 2-Annie Toffield (3); 3-Meadow Course

Paris doubles suggérées: 7-5, 7-3, 3-5, 3-3.

3^{ème}: 1-Straight Talk (5); 2-Keystone Adage (1); 3-Abe Cadet (3).

4^{ème}: 1-Dean Adios (7); 2-Miss Parlay (2); 3-Rod Wyn Girl (3).

Quinielas suggérées: roulette 2-3-7.

5^{ème}: 1-Handy Lad (2); 2-J.G. Dell (3); 3-John Honey (8).

6^{ème}: 1-Buckeye Joe (1); 2-Greg Brown (2); 3-Dough (7).

Quinielas suggérées: roulette 1-3-7.

7^{ème}: 1-Prince Robbie (3); 2-Turn Signal (4); 3-Vindicator N. (5).

8^{ème}: 1-Hall (1); 2-Imperial (7); 3-Hey Dere (8).

Quinielas suggérées: roulette 1-7-9.

9^{ème}: 1-Charon (6); 2-Gold Kat (2); 3-Cabonga Saunders (1).

10^{ème}: 1-Dins Knight (2); 2-David A. Brook (1); 3-Dale Scot (5).

Exactas suggérées: roulette renversée 1-3-5.

J.C. Lauzon Ltée

• PLOMBERIE • CHAUFFAGE

POWERMATIC

FOURNAISE À EAU CHAUDE POUR LA MAISON OU LA PISCINE

20% ESCompte

Made in Canada

BROYEURS À ORDURES

IN-SINK-ERATOR

EN ACIER INOXYDABLE

- Silencieux • Service gratuit
- Rapide • Puissant

Unité complète garantie "A VIE" contre la corrosion

Garantie de 5 ans sur pièces

APPELÉ AUJOURD'HUI SANS OBLIGATION

334-4560

CADILLAC 1973

Coupé de ville

équipée avec contrôle d'AIR CLIMATISÉ, complètement assistée, vitres teintées, pneus à flanc blanc, système de contrôle pour miroir extérieur, toit vinyl et radio AM-FM.

\$15900 PAR MOIS

MODÈLES 1973...

Chevrolet Impala Custom	\$107
Monte Carlo	\$112
Caprice Classique	\$112
Buick Regal	\$112
Olds Cutlass Supreme	\$112
Olds Vista Cruiser	\$119
Chev. Caprice Wagon	\$119
Buick Le Sabre	\$119
Pontiac Grand Prix	\$134
Buick Electra 225	\$13

La Coupe du Monde au Mont Sainte-Anne

Gustavo Thoeni gagne le slalom spécial

SAINT-ANNE - DE-BEAUPRE (d'après CP et l'AFP) - Sur les pentes du Mont Sainte-Anne, sous une

pluie battante et dans la brume, l'Italien Gustavo Thoeni a remporté hier l'épreuve de slalom après la disqualifica-

tion du jeune Français Claude Perrot, qui avait réussi le meilleur temps.

Le grand champion italien a pu ainsi reprendre la tête de la Coupe du Monde qu'il désire ardemment gagner pour la troisième saison consécutive.

Grâce aux 25 points qu'il a accumulés hier, Thoeni a porté son total à 154 points, au classement général pour la Coupe, devant l'Autrichien David Zwilling (137) et le Suisse Roland Colombin (131). Même s'il avait terminé deuxième au Mont Sainte-Anne, Thoeni serait en tête avec 149 points. A la suite de sa victoire d'hier, l'Italien sera bien difficile à battre désormais.

Ilario Pegorari, compatriote de Thoeni, s'est classé deuxième au slalom devant Christian Neureuther, d'Allemagne de l'Ouest, et Walter Tresch, de Suisse. Au combiné, Pegorari est 1er, devant Tresch et Bachleda, de Pologne.

Le meilleur Canadien a été Alain Cousineau qui a fini 24e, suivi de son compatriote Reto Barrington.

Samedi, au slalom géant masculin, l'Allemand de l'Ouest Max Riger avait causé une surprise en l'emportant devant les Autrichiens Hansi Hinterseer et Franz Klammer. Le meilleur Canadien avait été Jim Hunter, qui a pris la 11e place.

Chez les filles, samedi, l'épreuve du slalom a été gagnée par Patricia Emonet, une jeune Française âgée de 16 ans seulement, qui a devancé sa compatriote Danièle Debernard et l'Allemande de l'Ouest Rosi Mittermaier.

Betsy Clifford, qui tente un retour pour la Coupe du Monde, a chuté au cours de la première manche. Les autres Canadiennes ont en revanche fait assez bonne figure, Kathie Kreiner finissant 8e, sa sœur Laurie 12e et Judy Crawford 14e.

Au classement combiné, Kathie Kreiner a d'ailleurs fini troisième, derrière Danièle Debernard et Patricia Emonet.

Si Gustavo Thoeni a remporté le slalom hier, le skieur qui a le plus impressionné demeure le jeune Français Claude Perrot dont la disqualification a soulevé les protestations des dirigeants de l'équipe de France.

Perrot fut en effet sensationnel, confirmant largement ses brillantes performances de la saison obtenues en slalom, dont il est devenu l'un des meilleurs spécialistes.

Mais Perrot, premier partant, fut victime de la même erreur commise par les deux ouvreurs qui négocièrent de façon non réglementaire la porte no 42. S'apercevant que les traces de ceux-ci allaient dans la mauvaise direction, il réussit cependant à corriger sa trajectoire et passa, selon lui et les dirigeants français, la porte correctement.

Perrot fut d'abord classé premier de cette manche. Puis, entre les deux manches, on apprenait qu'il était disqualifié et que les dirigeants français avaient déposé une réclamation et demandé la projection du film de la course pour vérification.

Perrot courut la seconde manche dans laquelle, sans prendre de risques, il fut encore excellent. Au temps total des deux manches, Perrot battit largement Gustavo Thoeni.

Le jury se réunit après la course et, après examen du film, disqualifia le Français, décision que les dirigeants de l'équipe de France, qui n'ont

pas retiré leur protégé, contestent.

Samedi, la victoire de la Française Patricia Emonet et les performances très bonnes de ses compatriotes semblent avoir sonné le réveil de l'équipe féminine de France qui a été particulièrement malchanceuse cette saison puisque, tour à tour, Jacqueline Rouvier, Odile Chalvin, Fabienne Serrat, Fabienne Fléchet, Patricia Emonet et Ingrid Lafforgue avaient été blessées ou malades au cours de la saison.

Chez les hommes, c'était la première victoire en compétition internationale, pour le vétéran Ouest-Allemand Max Rieger, âgé de 26 ans. "J'ai souvent eu des places d'honneur, il fallait bien que je finisse par remporter une grande course", a-t-il déclaré.

Les épreuves pour la Coupe du Monde se déplacent maintenant à Anchorage, en Alaska, où seront disputés, les 7 et 8 mars, deux slaloms géants, l'un masculin, l'autre féminin.

LA BANQUE ROYALE



J.H. Coleman

Monsieur Coleman, chairman délégué et vice-président exécutif de la Banque Royale du Canada, prendra sa retraite le 31 mai prochain, mettant fin ainsi à une carrière distinguée durant laquelle il a occupé d'importants postes dans l'Est et l'Ouest du Canada. Il est un ancien directeur général en chef de la banque et fut également président de l'Association des banquiers canadiens. Il continuera de jouer un rôle actif dans le domaine des affaires non seulement à titre de membre du Conseil d'administration de la Banque Royale mais aussi comme administrateur de nombreuses sociétés importantes au Canada et ailleurs.

NOMINATION A LA BANQUE ROYALE



W.D.H. Gardiner

La Banque Royale du Canada annonce que monsieur W.D.H. Gardiner vient d'être nommé chairman délégué et vice-président exécutif ainsi que membre de son Conseil d'administration. M. Gardiner, qui occupe présentement le poste de vice-président et directeur général régional, Colombie-Britannique, sera en poste à Toronto et deviendra le principal responsable des opérations de la banque en Ontario.

NOMINATION A LA BANQUE ROYALE



R.C. Frazee

La Banque Royale du Canada annonce que monsieur R.C. Frazee vient d'être nommé vice-président exécutif et directeur général en chef ainsi que membre de son Conseil d'administration. M. Frazee, qui occupe présentement le poste de vice-président et directeur général en chef, restera en poste au siège social de la banque à Montréal.

Marge victorieuse de 8 coups pour Allin

ORLANDO, Floride (d'après PA) - Le rouquin Buddy Allin, un diminutif golfeur au sourire engageant cachant sur détermination peu commune face à l'adversaire, a remporté hier par la marge incroyable de huit coups les honneurs du tournoi Citrus, doté de \$150.000 en bourses.

Allin, quatre fois décoré durant la guerre du Vietnam en dépit d'apparences trompeuses, s'est de nouveau moqué du parcours Rio Pinar, long de 6,928 verges, réussissant une ronde de 67, cinq coups sous la normale. Il terminait donc le tournoi de quatre jours avec un total extraordinaire de 265, 23 coups sous la normale, et huit coups devant son plus proche rival, Charles Coody.

Pour le diminutif champion, qui avait signé des cartes de 66, 65 et 67 au cours des trois premières rondes, sa marge de 23 était trois de moins seulement que celle-record de 26 sous la normale enregistrée par Guy Brewer, en 1966 à Pensacola.

Agé de 28 ans et ne pesant que 135 livres, Allin menait déjà par 6 coups après trois trous hier, et il a ajouté deux oiselets un peu plus tard pour définitivement briser les reims de Coody et compagnie. Jamais il ne s'est départi de son audace, préférant jouer de façon dangereuse plutôt que d'avoir recours à la prudence. Ses quatre oiselets en début ont été réussis sur des coups roulés de 12 pieds environ, mais après en avoir manqué quatre autres sur des coups similaires, il calait un roule de 22 pieds pour un autre au dernier trou. La journée durant, il fut tellement précis sur ses coups d'approche que ça en devint presque monotone pour les spectateurs qui n'eurent plus alors qu'à profiter des chauds rayons du soleil floridien.

La victoire d'Allin lui procure la première bourse de \$30.000. Coody terminait à 273 pour une 2ème place, un coup devant Chi Chi Rodriguez, Homero Blancas, Grier Jones et Kermit Zarley. Gibby Gilbert suit à 275, tandis que Lee Trevino se contenta de 278. Arnold Palmer participait au tournoi mais ne put s'y classer au cours des deux premières rondes.

Les championnats de patinage artistique ont été d'un niveau élevé, cette année

BRATISLAVA (AFP) - Tous les spectateurs, anciens champions, entraîneurs, dirigeants ainsi que les concurrents ont été unanimes: les championnats du monde de patinage artistique 1973, qui se sont déroulés du 27 février au 3 mars dans la capitale de la Slovaquie, Bratislava, ont été d'un niveau élevé rarement atteint.

Le classement chez les hommes

BRATISLAVA (AFP) - Voici le classement du championnat du monde masculin de patinage artistique dont les figures libres se sont déroulées samedi soir au stade d'hiver de Bratislava:

1. Ondrej Nepela (Tchécoslovaquie): 355.66 points et 10 places; 2. Sergei Tchétveroukine (URSS): 348.91 et 17; 3. Jan Hoffmann (Allemagne de l'Est): 340.55 et 35; 4. John Curry (G.-B.): 338.43 et 39; 5. Toller Cranston (Canada): 336.60 et 46; 6. Yuri Ovchinnikov (URSS): 334.01 et 54; 7. Gordon MacKellen (USA): 330.84 et 62; Ronald Shaver (Canada): 330.58 et 61; Jacques Mrozek (France): 320.01 et 91; 10. Zdenek Pazdirek (Tchécoslovaquie): 319.43 et 95; 19. Robert Rubens (Canada): 295.16 et 168.

Plusieurs facteurs sont à l'origine de cette réussite: la parfaite organisation, le public, très nombreux et nombreux (plus de dix mille spectateurs de moyenne) et la réunion de patineurs dont les qualités sont hors du commun.

En effet, les vainqueurs de l'épreuve par couple, les Sovietiques Rodmina-Zaitsev, constituent peut-être la meilleure association de tous les temps. Ils ont probablement dépassé au point de vue athlétique leurs célèbres prédécesseurs et compatriotes, médaillés d'or à Grenoble. Belousova-Protopopov.

Un autre couple de l'URSS domine encore cette spécialité: Pakhomova-Gorshkov, vainqueurs de l'épreuve de danse sur glace après avoir frisé la perfection en "libres".

Mais les deux plus belles compétitions furent celles réservées aux garçons et aux filles. Ce fut d'abord la Canadienne Karen Magnussen, médaillée d'argent aux Jeux Olympiques de Sapporo, qui obtint la consécration, succédant au palmarès à l'Autrichienne Béatrix Schuba, passée professionnelle.

La blonde et souriante Américaine Janet Lynn prit la 2e place, gagnant ses chances de vaincre à la suite de deux chutes.

Les filles inhabituelles chez elle, dans le "programme court".

Ce fut ensuite et surtout le triomphe du Tchécoslovaque Ondrej Nepela dans sa ville natale pour son ultime compétition.

Il prouvait ainsi qu'en dépit des nouvelles règles de la Fédération internationale entrées en vigueur cette année et accordant une priorité aux figures libres (60% contre 40% aux figures d'école), qu'il demeurait le meilleur patineur du monde.

Karen Magnussen, sûrement, et Ondrej Nepela, définitivement, abandonneront la compétition cette année.

Karen Magnussen doit en effet probablement passer professionnelle tandis que Ondrej Nepela va se consacrer entièrement à ses études de droit et, lui aussi, faire peut-être un séjour chez les professionnels, s'il obtient l'autorisation du Comité des sports.

Ces deux champions partis, ainsi que certainement le Soviétique Tchétveroukine, la succession est ouverte.

Chez les filles, Janet Lynn serait en mesure, l'année prochaine, de connaître la consécration qu'elle mérite mais sa compatriote Dorothy Hamill et l'Allemande de l'Est et championne d'Europe Christina Errath, seront des rivaux redoutables.

Chez les garçons, l'Allemand de l'Est Jann Hoffmann, qui s'imposera probablement en Europe à Zagreb, visera lui aussi le titre mondial en 1974 à Munich avec les Canadiens Cranston (5e) et Schaver (8e), l'Américain Mac-

Napoles mettra son titre en jeu

LOS ANGELES (AFP) - Le championnat du monde des poids mi-moyens entre le Cubain de Mexico Jose "Man-tequilla" Napoles, tenant du titre, et le Français Roger Menetrey, champion d'Europe de la catégorie, a été définitivement conclu pour une date restant toutefois à fixer entre la fin mai et le début juin au Palais des Sports de Grenoble, a confirmé hier George Parnassus, l'organisateur californien qui possède les droits de promotion en exclusivité du champion du monde.

"Napoles a effectivement signé pour défendre son titre prochainement contre Menetrey après avoir battu Lopez et tous les détails de l'organisation doivent maintenant émaner des promoteurs français", a-t-il déclaré.

Il est désormais très probable que le champion d'Europe renoncera à affronter l'Américain Billy Backus, ancien champion du monde, le 9 avril à Paris au risque, en cas de blessure, de compromettre son championnat du monde dont l'accord ne serait intervenu que tout dernièrement entre MM. Parnassus et Caseneuve, le promoteur du Palais des Sports de Grenoble.

Bien qu'aucun chiffre n'ait encore été révélé, on croit pouvoir annoncer que Napoles, dont ce sera le 10ème championnat du monde, aurait été assuré d'une garantie de \$100.000 et son aspirant de \$50.000.

La date définitive du combat ne sera déterminée qu'après examen par l'organisateur grenoblois du marché de télévision.

Bell Canada

AVIS DU 35e DIVIDENDE

Un dividende trimestriel de soixante-onze cents par action ordinaire a été déclaré et sera payable le 16 avril 1973 aux détenteurs d'actions ordinaires enregistrées aux livres de la Compagnie à la fermeture des bureaux le 13 mars 1973.

Montréal, le 28 fév. 1973

le secrétaire, J. T. MOORE

Bell Canada

AVIS DU 13e DIVIDENDE

Un dividende trimestriel de quatre-vingt-cents par action privilégiée de \$3.20 à dividende cumulé, rachetable, convertible, et donnant droit de vote a été déclaré et sera payable le 1er jour de mai 1973 aux détenteurs de ces actions privilégiées enregistrées aux livres de la Compagnie à la fermeture des bureaux le 30 mars 1973.

Montréal, le 28 fév. 1973

le secrétaire, J. T. MOORE

BRUNET

DE CÔTE-DES-NEIGES

EST LE NOM QUI DOMINE DANS LA CRÉATION DES MONUMENTS

AUCUN AGENT

ECONOMISEZ LA COMMISSION

AVANT D'ACHETER

CONSULTEZ LA PLUS VIEILLE MAISON DU QUÉBEC

Inscriptions

Réparations et nettoyages

J. BRUNET Ltée

4824 Chemin Côte des Neiges

Tél.: 738-8686

Fondée en 1877



Gouvernement du Québec
Ministère des Affaires Sociales

Partout... pour nous Radio-Canada est là!

Actualités 24

Un magazine vivant d'actualité, le monde à notre portée. Une heure complète d'information, considérable et internationale. Une équipe de journalistes chevronnés. L'heure est divisée en deux périodes, une consacrée aux événements internationaux, l'autre aux questions régionales. Chaque demi-heure est divisée à son tour en deux parties distinctes: l'une dédiée aux nouvelles politiques, sociales, faits divers, sports; l'autre aux commentaires.

Animateur: Wilfrid Lemoine avec le concours de Joël LeBlond, Roger Bouchard, Claude Savard et de: Michel Pélissier, Guy Lamarche, Jean Tremblay, Andrée Leford, Paul-Emile Service, les journalistes des correspondants de Radio-Canada à travers le monde: Washington, New York, Lima, Paris, Londres et Hong-Kong. Du lundi au Vendredi à 18h30.

On regarde Radio-Canada